



RAPPORT ANNUEL 2007 DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Ce document de référence vaut rapport annuel et rapport financier annuel au sens de l'article L 451-1-2-I du Code Monétaire et Financier



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2008 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés Financiers.

TABLE DES MATIERES

I - RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE.....	5
II - ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	5
III - COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	5
A) COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	5
B) COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS	5
IV - POLITIQUE D'INFORMATION.....	6
V - SOCIÉTÉ DE COMMUNICATION FINANCIÈRE.....	6
VI - CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS.....	8
VII - LES FACTEURS DE RISQUE.....	9
VIII - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE GROUPE ACTEOS	9
A) RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ACTEOS	9
B) HISTORIQUE	13
C) POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	14
D) ACTIVITE	16
E) PRINCIPAUX CHOIX TECHNOLOGIQUES	24
F) MARCHÉS.....	25
H) FORCES ET FAIBLESSES	27
I) SAISONNALITE	27
J) TRESORERIE ET CAPITAUX PROPRES.....	27
K) RECHERCHE-DEVELOPPEMENT	27
J) EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCE LES OPERATIONS ET LES ACTIVITES DE LA SOCIETE ET LES PRINCIPAUX MARCHES.....	27
K) ORGANIGRAMME	27
L) PRESENTATION SYNTHETIQUE DES FILIALES DU GROUPE.....	28
M) PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....	29
N) CONTRATS IMPORTANTS AUTRES QUE CONCLUS DANS LE CADRE NORMAL DES AFFAIRES	29
O) PROCEDURES JUDICIAIRES OU ARBITRAGES EN COURS.....	29
P) CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	29
IX - RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES	30
A) SYNTHÈSE DES ÉVOLUTIONS DU GROUPE EN 2007.....	30
B) ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ.....	30
C) ÉVOLUTION DE L'OFFRE.....	30
D) ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE.....	31
E) ANALYSE DES COMPTES SOCIAUX D'ACTEOS SA.....	32
F) ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES SIGNIFICATIFS DU GROUPE.....	33
G) ENGAGEMENTS COMPLEXES	33
H) ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU GROUPE - PRISE DE PARTICIPATIONS - INFORMATIONS SUR L'ÉVOLUTION DES FILIALES	34
I) COMPARAISON ENTRE LES PROJECTIONS PRÉSENTÉES DANS LE PRÉCÉDENT RAPPORT DE GESTION ET LES RÉALISATIONS.....	34
J) PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE EN COURS.....	35
K) LES ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE	35
L) FACTEURS DE RISQUE	35
M) ASSURANCES	40
N) CONTRÔLE INTERNE	40
O) LES DÉPENSES DE RECHERCHE DÉVELOPPEMENT	40
P) ACTIONNARIAT AU 31.12.2007 (en %).....	41
Q) Q) ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GÉNÉRALE ...	43
R) COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS	50
S) BILAN SOCIAL.....	51
T) CONSÉQUENCES DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ SUR L'ENVIRONNEMENT (ARTICLE 143- 3 DU DÉCRET DU 23 mars 1967).....	55
U) CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE 55	55
V) ÉLÉMENTS POUVANT AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE :	55
W) PROJET DE RÉSOLUTIONS	56
X - RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTRÔLE INTERNE ...	59
A) ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRÉPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL.....	59

B) GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	60
C) CONTRÔLE INTERNE.....	61
D) SYNTHÈSE DES ACTIONS 2007.....	64
o Mise à jour de la cartographie des risques du groupe effectuée en début d'année	64
E) PRIORITÉS D'ACTION 2008.....	64
XI - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTROLE INTERNE	65
XII - ORDRE DU JOUR ET PROJET DE RESOLUTIONS	67
A) ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 JUIN 2008	67
B) PROJET DE RESOLUTIONS POUR L'AGM DU 20 JUIN 2008	68
XIII - TABLEAU DE RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES	76
XIV - RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION	77
A) ETAT AU 31.12.2007 DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION (L225-184 al 1) ATTRIBUEES AUX SALARIES DU GROUPE ACTEOS (sous réserve des options caduques).....	77
B) OPTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'ANNEE 2007 (225- 184 al 2).....	77
C) OPTIONS EXERCEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'ANNEE 2007 (225-184 al 2)	78
D) OPTIONS CONSENTIES DURANT L'EXERCICE 2007 AUX DIX SALARIES DU GROUPE DONT LE NOMBRE D'OPTIONS CONSENTIES EST LE PLUS ELEVE : (225-184 al 3).....	78
E) OPTIONS EXERCEES DURANT L'EXERCICE 2007 PAR LES DIX SALARIES NON MANDATAIRES DE LA SOCIETE DONT LE NOMBRE D' ACTIONS ACHETEES OU SOUSCRITES EST LE PLUS ELEVE : (225-184 al 3).....	78
XV - RAPPORT SPECIAL SUR LES ACTIONS GRATUITES	79
XVI - RAPPORT SPECIAL RELATIF AU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS	80
XVII - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET L'UTILISATION DE CES DELEGATIONS PENDANT L'EXERCICE 2007.	81
XVIII - COMPTES CONSOLIDES ACTEOS	82
A) BILAN CONSOLIDE	83
E) TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	86
F) RESULTAT PAR ACTION	87
G) ANNEXES DES COMPTES CONSOLIDES	87
XIX - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	100
XX - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	102
1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice.....	102
2 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice	102
XXI -COMPTES SOCIAUX ACTEOS SA.....	107
A) BILAN ACTIF ACTEOS	108
B) BILAN PASSIF ACTEOS.....	109
D) ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX.....	111
XXII - RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	130
1 Opinion sur les comptes annuels.....	130
2 Justification des appréciations	130
3 Vérifications et informations spécifiques.....	131
XXIII - TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE	132
XXIV -LISTE DES INFORMATIONS PUBLIEES OU RENDUES PUBLIQUES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS.....	133
XXV - DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	134
XXVI - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	134
A) RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ACTEOS.....	134
B) MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ ACTEOS	138
C) DIVIDENDES.....	141
XXVII - NOTE D'INFORMATION RELATIVE AU DESCRIPTIF DE PROGRAMME DE RACHAT	142
TABEAU DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE.....	145



MESSAGE DU PRESIDENT

Acteos termine l'année 2007 avec une croissance de 3 % par rapport à l'exercice 2006. Une année en deux temps :

- Un premier semestre marqué par la poursuite de la consolidation entamée en 2006
- Une croissance de 19% au second semestre

Le décollage commercial du second semestre s'est opéré aussi en deux temps : pendant qu'Acteos France a pu renouer avec la croissance dès le troisième trimestre, Acteos Allemagne a dû attendre le quatrième trimestre pour afficher 40% de croissance de chiffre d'affaire et un doublement du carnet de commandes.

L'accélération de la globalisation des sites de production et des marchés se traduit par des canaux d'approvisionnements de plus en plus complexes et les distances entre les lieux de production des produits et les lieux de consommation sont devenus de plus en plus longues. Par conséquent, le pilotage de la Supply Chain est devenu de facto le moteur pour fabriquer le Cash des entreprises.

Jamais dans l'histoire de l'homme le poids de la disponibilité des produits : La mise à disposition du bon produit, au bon moment et au bon endroit, n'a été aussi important.

C'est dans ce contexte que les concepts et les produits développés par Acteos, aussi bien dans le SCM que dans la mobilité deviennent la pierre angulaire de la compétitivité des entreprises.

Notre Vision est basée sur un axiome simple : innover avec les forces vives de l'entreprise, donner à nos clients une longueur d'avance et pénétrer les marchés et les développer.

Sur le terrain notre vision s'est traduite par une accélération en 2007 de nos investissements pour le futur :

- Un million d'Euro consacrés au R&D, ce qui représente une croissance de 14 % en Homme/jour travaillé
- Une croissance de 26 % de nos investissements en marketing et commercial

Notre objectif reste clair et lisible :

- Développer notre chiffre d'affaire sur notre marché intérieur qu'est la France et l'Allemagne.
- Tester notre capacité d'expansion à l'international.

Les affaires signées aux Etats-Unis d'Amérique, en Chine, au Japon pour ne citer que ceux-ci témoignent que cette volonté n'est pas seulement du rêve.

Joseph FELFELI
Président Directeur Général

I - RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Joseph FELFELI - Président Directeur Général
Hubert DE CANDE – Directeur général délégué

II - ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 30 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Dans leur rapport spécial sur le rapport du Président sur le contrôle interne, nos commissaires aux comptes ont émis l'observation suivante: " Des progrès sont toujours souhaitables dans le domaine de la formalisation et de l'application exhaustive des procédures de contrôle interne."

III -COMMISSAIRES AUX COMPTES

A)COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

- Cabinet Artésien d'Expertise Comptable représenté par : Monsieur Jean-François POTRIQUET – 5 000, rue Hans Geiger Z.I. Est 62 000 Arras

Date de la première nomination : 5 mars 1999

Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale mixte du 14 Juin 2005 pour une durée de six exercices

Date d'expiration du mandat : exercice clos au 31.12.2010

- DMV représenté par : Monsieur André MORTIER – 340 / 11 Avenue de la Marne 59700 Marcq en Baroeul

Date de la première nomination : 20 décembre 2000

Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale mixte du 14 Juin 2005 pour une durée de six exercices

Date d'expiration du mandat : exercice clos au 31.12.2010

B)COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Monsieur W. KOPILOFF

1, rue Georges Clemenceau 62000 Arras

Date de la première nomination : 5 mars 1999

Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale mixte du 14 Juin 2005 pour six exercices

Date d'expiration du mandat : exercice clos au 31.12.2010

Monsieur M. VERCRUYSSSE 340/11 Avenue de la Marne 59700 Marcq en Baroeul.

Date de la première nomination : 20 décembre 2000

Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale mixte du 14 Juin 2005 pour six exercices

Date d'expiration du mandat : exercice clos au 31.12.2010

IV - POLITIQUE D'INFORMATION

Au cours de l'année 2008, la diffusion des informations concernant le groupe ACTEOS est assurée de la façon suivante :

05 février 2008

Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2007 Parution sur le site AMF et sur le site financier d'ACTEOS SA. et BALO du 9 mars 2007

30 avril 2008

Projet comptes sociaux et consolidés 2007

28 avril 2008 :

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre Parution sur le site AMF et sur le site financier d'ACTEOS SA et BALO du 14 mai 2007

30 avril 2008 :

Document de référence

20 juin 2008 :

Assemblée Générale annuelle

28 juillet 2008 :

Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre Parution sur le site AMF et sur le site financier d'ACTEOS SA et BALO du 15 août 2007

29 août 2008 :

Tableau d'activité et résultat semestriel consolidé Parution sur le site AMF et sur le site financier d'ACTEOS SA

03 novembre 2008 :

Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre Parution sur le site AMF et sur le site financier d'ACTEOS SA

02 février 2009 :

Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre Parution sur le site AMF et sur le site financier d'ACTEOS SA

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

M. Hubert de Candé Directeur Général Délégué

Tél : 03 20 11 44 64

E-mail: h.decande@acteos .com

V - SOCIÉTÉ DE COMMUNICATION FINANCIÈRE

ACTIFIN

20, avenue Franklin Roosevelt

75008 PARIS

Tel : 01.56.88.11.11 – Fax : 01.56.88.11.12

Contact : Stéphane RUIZ.

VI - CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

CHIFFRE D'AFFAIRES

en K€	Consolidé 31.12.2007	Consolidé 31.12.2006	Consolidé 31.12.2005
Total	10 524	10 182	11 715

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

en K€	2007	2006	2005
Résultat net part du Groupe	(454)	(116)	(288)

RÉSULTAT OPERATIONNEL

en K€	2007	2006	2005
Résultat opérationnel	(530)	(348)	(351)

INDICATEURS DE PERFORMANCE

en %	2007	2006	2005
Marge brute/ Chiffre d'affaires	67 %	67 %	57 %
Taux de la valeur ajoutée	42 %	41 %	38%
Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires	- 5 %	- 2 %	0 %
Résultat opérationnel/ Chiffre d'affaires	- 5 %	- 3 %	- 3%

EFFECTIF MOYEN

en Nombre	2007	2006	2005
Effectif moyen	88	85	83

VII - LES FACTEURS DE RISQUE

Cf Chapitre IX paragraphe L du rapport de gestion. La société a procédé à une revue de ses risques et elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés au rapport de gestion page 35

VIII - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE GROUPE ACTEOS

A) RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ACTEOS

- DÉNOMINATION (raison sociale et nom commercial) : ACTEOS
- REGISTRE DU COMMERCE : B 339 703 829 à ROUBAIX – TOURCOING
- CODE ISIN : 6201 Z
- DATE DE CRÉATION: 11 décembre 1986
- DURÉE: 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 25 janvier 2087 sauf prorogation ou dissolution anticipée.
- SIEGE SOCIAL: 2-4 rue Duflot - 59100 Roubaix – France – Tel : 03.20.11.44.64

FORME JURIDIQUE: Société Anonyme à Conseil d'Administration Législation régissant les activités de la société : Française

-
- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE :
Cf Rapport de gestion paragraphe Q et Rapport du Président sur le Contrôle Interne paragraphe A et B.
- ASSEMBLEES GENERALES :
L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre des actions qu'ils possèdent pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.
- OBJET SOCIAL (Article 2 des statuts) :

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- la prestation de services techniques en informatiques, et notamment :
 - . l'intégration de solutions informatiques globales dédiées à la gestion de la chaîne logistique au niveau opérationnel, incluant la prestation de conseil, de formation, de maintenance et de service après-vente,
 - . la conception et la mise au point de tout matériel et logiciel nécessaire à la mise en œuvre des solutions informatiques préconisées,
 - . l'édition de logiciels et de progiciels,
 - . la commercialisation de matériels, de logiciels et de progiciels.

- la participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés brevets concernant ces activités.
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
 - EXERCICE SOCIAL : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année
 - REPARTITIONS STATUTAIRES DES BENEFICES (Art 38 et 39 des statuts)

Art. 38 – Résultats : Les bénéfices sont constitués par les produits nets de l'exercice sous déduction des frais et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions. Sur les bénéfices, diminués, le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé 5% au moins de leur montant pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Le prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la « réserve légale » atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la « réserve légale » est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, du prélèvement prévu à l'alinéa précédent et des sommes à porter en réserves en application de la loi et des statuts et augmenté des reports bénéficiaires.

Art. 39 – Affectation : S'il résulte des comptes de l'exercice tels qu'ils sont approuvés par l'assemblée générale, l'existence d'un bénéfice distribuable suffisant, l'assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer. Elle fixe les modalités de la distribution, tant sur le plan des affectations que sur celui des mises en paiement qui ne peuvent être effectuées qu'en numéraire. Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'assemblée générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les dividendes des actions sont payés aux époques et lieux fixés par l'assemblée ou par le conseil d'administration dans un délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés si les conditions prévues par la loi sont au préalable remplies.

Sauf ce qui est dit ci-dessus, les fonds de réserves sont destinés à faire face aux besoins de trésorerie de la société. Ils sont investis comme le conseil d'administration le juge le plus utile pour la société.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution de réserves ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté de réserves que la loi ne permet pas de distribuer.

- ASSEMBLEES GENERALES :

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre des actions qu'ils possèdent pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Mode de convocation (art. 27 des statuts)

Les convocations sont faites soit par un avis inséré dans l'un des journaux habilités à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires ; les convocations sont également adressées par lettre ordinaire adressée au titulaire d'actions nominatives et par lettre recommandée si les actionnaires qui en ont fait la demande ont adressé à la société les frais de recommandation.

Le délai entre la dernière de ces lettres ou insertions et la date de l'assemblée est de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

Les commissaires aux comptes doivent être convoqués à toute assemblée générale par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard lors de la convocation des actionnaires eux-mêmes.

Conditions d'admission (art. 29 des statuts)

1) Tout actionnaire, et en cas de démembrement des titres, l'usufruitier comme le nu-propriétaire, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles, et à la condition que le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, les titres soient enregistrés comptablement soit dans les comptes de titres nominatifs soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

2) Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire non privé du droit de vote ou par son conjoint ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre un tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

3) Sous réserve des dispositions de l'article 13 des statuts relatives à la reconnaissance d'un droit de vote double, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure visée à l'article 24.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la

réglementation en vigueur, lorsque le conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale.

Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire réglementé. Les formulaires ne donnant aucun sens au vote ou exprimant une abstention sont considérés comme votes négatifs.

Quorum et majorité de l'assemblée générale ordinaire (art. 32 et 34 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale, réunie sur deuxième convocation, délibère valablement quel que soit le nombre d'actions représentées. Dans les deux cas, les délibérations sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le quorum que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée dans les délais fixés par la réglementation en vigueur.

Sous réserve des exceptions prévues par la loi pour certaines augmentations de capital et pour les transformations, l'assemblée générale extraordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, elle ne délibère valablement que si les actionnaires possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Dans les deux cas, les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le quorum que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les délais fixés par la réglementation en vigueur.

Conditions d'exercice du droit de vote

Droits de vote double (article 13 des statuts)

Un droit de vote double bénéficie à toute action détenue nominativement par un même actionnaire depuis 2 ans au moins. (voir aussi rubrique XXVI informations complémentaires 10.

➤ **FRANCHISSEMENT DE SEUILS LÉGAUX ET STATUTAIRES :**

Les statuts ne prévoient aucune disposition particulière.

Les seuils légaux sont seuls applicables

B) HISTORIQUE

De DATATRONIC à ACTEOS...

1986 : Joseph Felfeli, docteur ingénieur et physicien, pionnier dans la conception et la méthodologie qui ont fait naître le concept CIM « Computer Integrated Manufacturing » au début des années 1980, crée Datatronic, le prédécesseur d'Acteos.

Une entreprise, un Objectif : Transposer aux processus de production de la Supply Chain les mêmes Concepts du CIM afin d'augmenter le taux de service client et la disponibilité des produits tout en réduisant les stocks et le capital immobilisé à travers des flux synchronisés et optimisés d'information et de produits

1990 : Première publication du concept de la logistique intégrée "*Le Concept de la logistique intégrée signée DATATRONIC*" ou les fondations de ce qui est devenu le « *Supply Chain Management* ».

1991 : Le premier module d'un ensemble modulaire et intégré de solutions de supply chain inaugure une nouvelle ère de gestion et de pilotage d'entrepôt basée sur la modélisation des opérations de l'entrepôt en processus de production industrielle qui concourent à assurer la disponibilité totale des produits, des installations et des postes de travail. Objectifs : Réduction du capital immobilisé à travers un temps d'accès rapide aux produits et une augmentation sensible de la productivité et de la qualité.

1999 : DATATRONIC intègre à son offre le calcul prévisionnel des ventes et la planification des approvisionnements.

2000 :

- > Prise de participation de Siemens Business Services (S.B.S.) (8.7%)
- > DATATRONIC s'introduit au Nouveau Marché, devenant la première société française informatique de la Supply Chain Planning & Execution cotée en bourse de Paris
- > Acquisition de SYSPAC une entreprise leader dans le TMS : Transportation Management Systems (TMS) fondé en 1980

2001 :

- > Acquisition de la société COHSE GmbH (All.) COHSE un expert Allemand dans la traçabilité et la mobilité et un pionnier dans le Field Service Management.
- > Changement de dénomination sociale : DATATRONIC devient ACTEOS

2002 :

- > Introduction d'un système de planification dynamique des ressources dynamiques permettant d'intégrer les aléas de la chaîne logistique et de fluidifier le trafic entrant et sortant des produits dans une plateforme logistique. Ce système a été récompensé par le "*Prix de l'innovation logistique 2002*" au "*Salon International du Transport et de la Logistique*" à Paris.
- > Achèvement de Logisuite à travers l'intégration de l'ensemble des modules pour offrir une solution intégrée de Supply Chain Planning & Execution.

2003 :

- > Création d'Acteos Liban afin d'augmenter les capacités de développement d'ACTEOS tout en gardant et développant ses capacités de recherches en Europe

2004 :

- > Lancement des technologies vocales intégrées au Système de Gestion et de Pilotage d'entrepôt d'Acteos

2005 :

- > Introduction d'une version Web des solutions ACTEOS

2006 :

- > Unification des dénominations sociales dans le groupe : COHSE GmbH & Co KG prend le nom d' ACTEOS GmbH & Co KG
- > Lancement de 2 programmes majeurs de recherche et développement: LOGIPREV (Warehouse resources planning solution labellisée EUREKA) et COLIVAD (e-business delivery optimization solution labellisée par le pôle de compétitivité Industrie du Commerce)

2007 :

- > Nouvelle version de Logosite incluant l'ordonnancement
- > Lancement de mCheckList; système d'organisation du workflow sur terminaux mobiles

C) POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les investissements matériels nécessaires à l'activité du groupe sont limités: salles informatiques, matériel informatique et mobiliers et aménagements de bureaux.

Les investissements en recherche développement sont beaucoup plus significatifs (proche d'un million d'Euros par an) et ont été passés dans leur totalité en charge de l'exercice.

Des commentaires sur les orientations en la matière figurent dans le rapport de gestion à la rubrique (O) "Les dépenses de recherche développement" page 40

Investissements incorporels et corporels en K €

en K€	2007	2006	2005
Logiciels et Brevets	22	28	12
Autres immobilisations incorporelles	0	6	2
TOTAL immobilisations incorporelles	22	34	14
Constructions	0	0	0
Installations techniques	11	13	17
Autres immobilisations corporelles	176	74	81
Immobilisations corporelles en cours	0	3	0
Avances et acomptes	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	187	90	98
TOTAL	209	124	112

Le renforcement de la sécurité informatique ainsi que le renforcement des accès VPN ont nécessité une hausse des investissements courants.

Ces investissements font pour une partie l'objet de contrats de location évolutive

Investissements financiers de la société mère

en K€	2007	2006	2005
Titres de participations	0	(1330)	0
Autres Participations	0	(1556)	134
Prêts et autres immobilisations financières	909	0	0
TOTAL	909	(2 886)	134

Les investissements en autres participations sont relatifs aux avances et remboursements aux filiales ACTEOS GmbH & Co KG, ACTEOS Beteiligungs GmbH et ACTEOS Liban.

D) ACTIVITE

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE (SYNTHESE)

Le groupe ACTEOS est devenu en quelques années un acteur européen majeur de la Supply Chain et des Mobile Solutions. Avec 92 collaborateurs, il est directement présent sur deux marchés, la France et l'Allemagne, mais réalise également des ventes dans le monde entier (USA, Japon, UK, etc...).

Les solutions qu'il met au point et commercialise ont pour objectifs:

- ✓ d'assurer une fluidité maximale de la logistique en pilotant les flux et les ressources de celle-ci de manière à livrer le bon produit au bon endroit au meilleur coût , en bref de réduire le coût de la disponibilité du produit auprès du client
- ✓ de piloter plus particulièrement les ressources mobiles indissociablement liées à une chaîne logistique performante

Par solution ACTEOS entend un ensemble cohérent de moyens d'acquisition, de transmission et de traitement de données permettant au Client de disposer d'outils de pilotage et de gestion opérationnels. Il a su développer et réunir les compétences multiples nécessaires:

- outils d'identification automatiques (radio, vocal, RFID...)
- technologies de transmission sans fil (WAN, LAN...)
- algorithmes d'optimisation en temps réel

Ces solutions sont mises à la disposition du client au travers des 3 branches d'activité du groupe:

- o ACTEOS Solutions, interface unique entre le Client final et ACTEOS
- o Acteos Software, éditeur des logiciels sur lesquels s'appuie l'offre ACTEOS
- o ATEC (Acteos Technology Center) qui rassemble les compétences d'ACTEOS dans l'acquisition et la transmission des données (Wi-Fi, WLAN, GPRS, vocal, RFID...), détermine et intègre les solutions techniques adaptées dans l'univers opérationnel du Client

Principales sociétés du groupe :

ACTEOS SA basée à Roubaix, a un double rôle:

Maison mère du groupe : tous les services centraux lui sont rattachés

Entité opérationnelle du groupe en France : son activité principale est centrée sur la Supply Chain Execution (Logistique)

ACTEOS GmbH & Co KG basée à Munich :

Entité opérationnelle du groupe en Allemagne : son activité principale est centrée sur les mobile solutions

ACTEOS Liban : basée à Beyrouth :

Elle assure la majeure partie des développements informatiques pour les entités française et allemande

2. PRÉSENTATION DU CONCEPT

Synchronisation et mobilité : l'agilité dans la logistique selon ACTEOS

Avec la disparition des marchés protégés, l'émergence du e-business ainsi que le développement de nouveaux médias (Internet, téléphonie mobile, télévision interactive) des mutations profondes se sont produites au sein de l'économie et sont à l'origine de changements majeurs dans l'organisation, les moyens et les systèmes du Supply Chain Management tant au niveau des services en ligne entre Producteurs/Distributeurs (B-to-B) qu'entre les Producteurs/Distributeurs et les Consommateurs (B-to-C).

Compte tenu de la globalisation et de la volatilité des marchés, des exigences des clients, ainsi que de l'émergence des nouveaux médias, la performance du Supply Chain Management devient le critère prépondérant du dynamisme et de la réactivité d'une entreprise. Une stratégie réussie doit dès lors s'accompagner d'une adaptation des processus et d'une synchronisation totale des flux dans la chaîne logistique.

C'est dans ce contexte qu'ACTEOS a développé dès le début des années 1990 le concept de la logistique intégrée, appelée par la suite Supply Chain Management (S.C.M.). Ce concept repose sur :

- L'intégration verticale de toutes les fonctions de l'entreprise en vue d'optimiser les processus dans leur ensemble,
- L'intégration de l'Offre et de la Demande grâce au calcul prévisionnel des entrées et des sorties (prévisions des besoins et des ventes) tout au long de la chaîne logistique,
- La synchronisation des flux de produits et d'information entre les maillons de la chaîne logistique,
- La création de synergies entre les différents maillons de la chaîne logistique (ou collaboration) : fournisseurs de matières premières, fabricants, prestataires logistiques et distributeurs

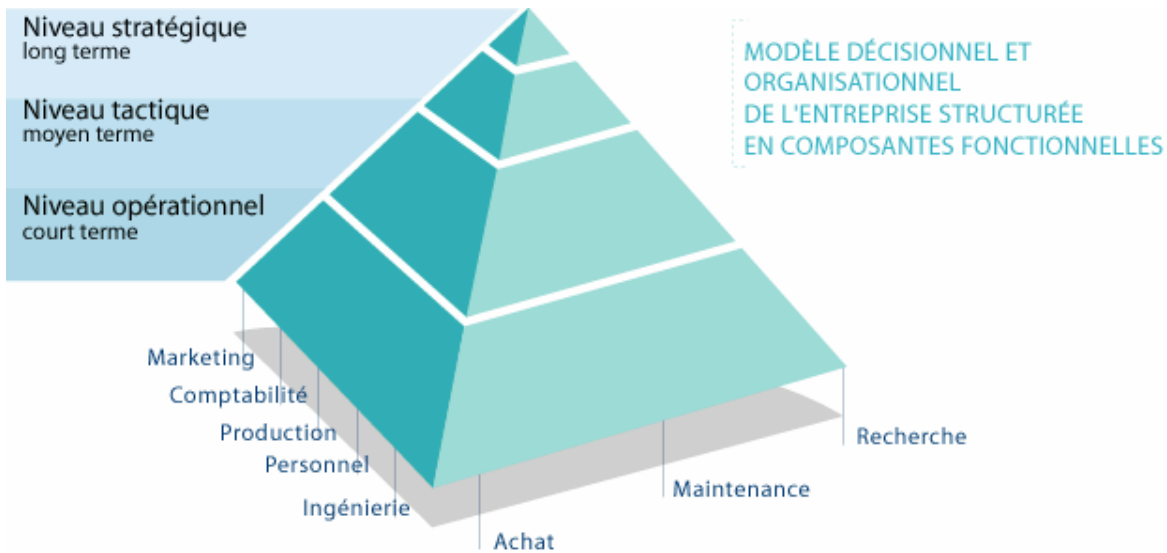
Avec ce concept, les relations bilatérales entre les différents maillons de la chaîne logistique disparaissent au profit d'une intégration totale de ces derniers, augmentant la réactivité des entreprises et réduisant, par conséquent, les coûts.

L'objectif final du Supply Chain Management, grâce à la mise en œuvre de l'ensemble des outils, des moyens et des processus (concepts, systèmes d'information et organisations) qui, y concourent, est d'atteindre le plus haut taux de satisfaction client, c'est-à-dire la mise à disposition :

- ✚ Du produit demandé
- ✚ Au moment exact prévu
- ✚ A l'endroit indiqué
- ✚ A la quantité requise
- ✚ Au meilleur rapport qualité/prix

Ceci implique tous les processus de la chaîne logistique : Approvisionnement, Stockage, Transports, Planification, traçabilité, mais également les processus en amont et en aval de la chaîne logistique : Conception des produits et Service après-vente.

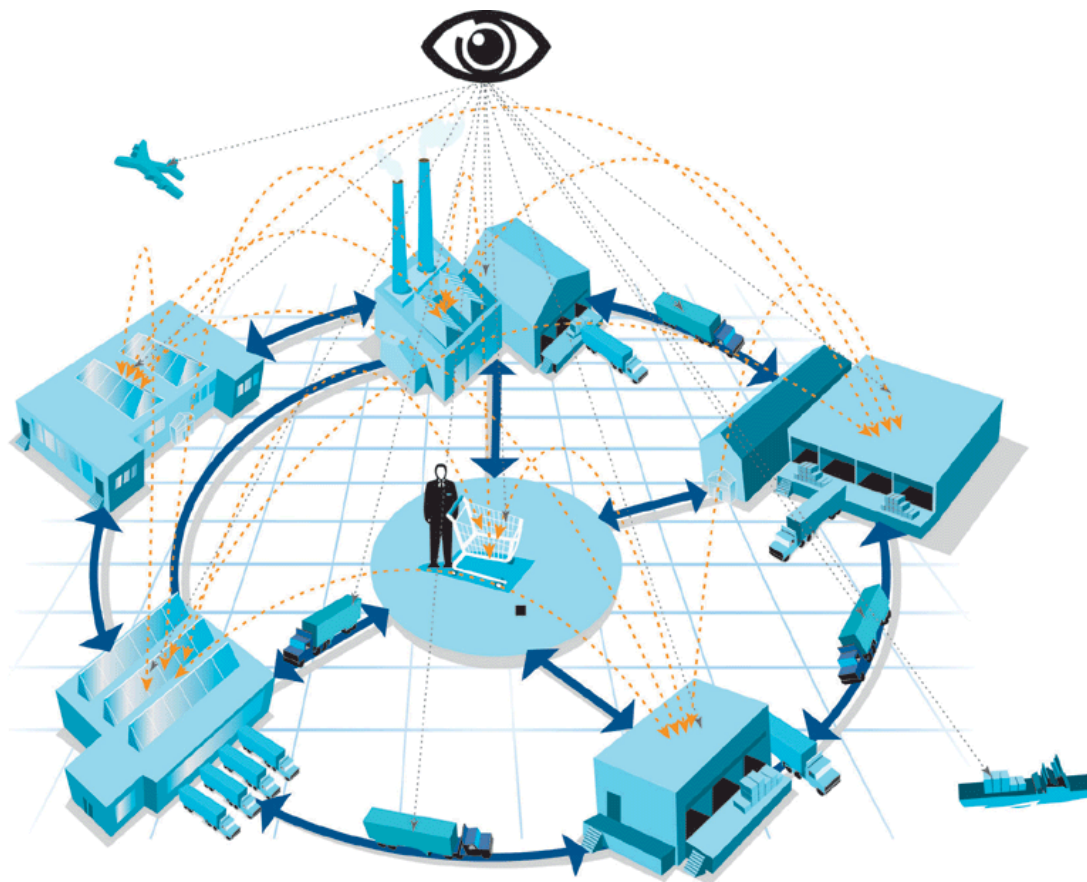
La mise en œuvre du Supply Chain Management implique l'intervention des trois niveaux décisionnels et organisationnels d'une entreprise : stratégique, tactique et opérationnel :



L' intervention d' ACTEOS sur le marché des outils informatiques de mise en œuvre du Supply Chain Management est centrée sur le Supply Chain Planning et Execution, et concerne les niveaux tactique et opérationnel des entreprises.




Le groupe ACTEOS s'est fixé un objectif : produire l'information en temps réel afin de synchroniser totalement les flux tout au long de la chaîne logistique dans des environnements caractérisés par la mobilité de ses acteurs.

Les solutions d'ACTEOS permettent d'évoluer d'un mode opératoire fondé sur la gestion des ruptures et sur les flux poussés, vers un mode opératoire fondé sur les flux tirés et la réactivité en temps réel, en créant ainsi un avantage concurrentiel.










3. LE METIER

ACTEOS se définit comme :

-  Un architecte de la Supply Chain (chaîne logistique) au niveau opérationnel,
-  Un éditeur de logiciels dédiés à la synchronisation, à la régulation, à l'optimisation et au pilotage des flux tout au long de la chaîne logistique,
-  Un intégrateur de systèmes et d'outils nécessaires à la mise en œuvre de solutions intégrées dans des environnements mobiles.

Les compétences d'ACTEOS couvrent les domaines suivants :

-  La synchronisation, l'optimisation et le pilotage des flux internes : entrepôts, usines,...
-  La régulation des flux à travers des systèmes de planification dynamique de la production logistique à ressources finies,

-  La régulation du stock à travers le calcul prévisionnel des entrées/sorties et/ou des besoins/ventes, et la planification optimisée des approvisionnements,
-  La gestion et l'optimisation de la fonction transport,
-  Le tracking et le tracing des véhicules et des produits,
-  Le pilotage et le suivi de la logistique après-vente,
-  l'intégration de l'ensemble des moyens de transmission de données sans fil : Wireless LAN, GSM, GPS, RFID, Vocal

ACTEOS, grâce à sa maîtrise de la totalité des technologies déployées pour mettre en œuvre un système opérationnel, tant au niveau software qu'hardware, garantit un taux élevé de disponibilité opérationnelle, offrant à ses clients un seul responsable et un support unique.

4. L'OFFRE

Progiciels et outils d'acquisition et de transmissions de données

➤ Progiciels

- ✓ LOGISUITE : un système intégré et modulaire de Supply Chain Execution qui garantit une maîtrise et une synchronisation parfaites de la chaîne logistique aux niveaux tactique et opérationnel, de l'ensemble des flux et des processus intervenant dans les maillons de l'approvisionnement, de l'entreposage et du transport. LOGISUITE se compose de 4 sous-systèmes :

- ✓ LOGIDRIVE, Warehouse Management System, système d'Information natif temps réel dédié à l'optimisation du fonctionnement des entrepôts par la synchronisation des flux et l'optimisation de l'utilisation des ressources tant humaines que matérielles, depuis la réception des marchandises jusqu'à leur expédition. Outil complet, LOGIDRIVE excelle tout particulièrement dans le pilotage des flux tendus, les techniques d'éclatement et de préparation des commandes. Il assure le pilotage des automatismes associés tels que les chaînes de convoyages automatiques. Il pilote d'une manière cohérente l'ensemble des ressources de l'entrepôt quelque soient les techniques d'acquisition et de transmission de données retenues, y compris le vocal grâce à son module LOGIVOICE

- ✓ LOGIFLOW, outil d'aide à la décision dans la planification dynamique des ressources (espace, moyens et ressources humaines) et de l'activité en entrepôt. Récompensé par le prix de l'innovation technologique de l'année au SITL 2002 il est le premier outil permettant, en temps réel de re-planifier l'affectation des ressources tant interne qu'externe, en fonction des évènements aléatoires. Dans une chaîne logistique confrontée en permanence aux aléas, en raison de la multiplicité des acteurs intervenants, LOGIFLOW représente une percée technologique de la plus grande importance
- ✓ LOGIROUTES, Transportation Management System, système modulaire et intégré de gestion et d'optimisation des flux et des coûts transport : cet outil orienté vers l'optimisation des coûts de transport des chargeurs est un des plus complets du marché
- ✓ LOGEYE est une plate-forme de communication qui optimise la communication, collecte et traite les informations en provenance des différents intervenants sur la chaîne logistique, afin de les consolider dans une base de données unique, et de les rendre accessibles en temps réel aux destinataires
- ✓ Add*One, Replenishment system, est un système de prévision des ventes et de planification optimisée des approvisionnements, développé par le partenaire d' ACTEOS, la société INFORM qui lui en a concédé la distribution en France et en Belgique.
- ✓ LOGONSITE, Field Service Management System, est un système de pilotage et de suivi de la logistique après-vente, grâce au pilotage en temps réel et à distance des agents mobiles en intervention. Développé par ACTEOS GmbH & Co KG, filiale allemande d'ACTEOS, il est basé sur les technologies maîtrisées par ACTEOS et s'adresse à un marché à forte croissance.
- ✓ LOGINSPECT, directement complémentaire de LOGONSITE met à la disposition des agents mobiles un ensemble totalement paramétrable de formulaires et de workflows nécessaire à l'homogénéité des processus utilisés et à une optimisation de la productivité

➤ **Outils d'acquisition et de transmission de données**

Cette partie, mise en œuvre au sein de son centre d'expertise technologique ATEC, comprend des produits standard du marché configurés et intégrés dans le système global livré par ACTEOS. Précurseur dans le domaine de la transmission de données sans fil, ACTEOS sélectionne, valide techniquement, éventuellement customise, configure, installe, met en service et maintient l'ensemble des outils d'acquisition et de transmission de données.

➤ **Prestations**

Les prestations d' ACTEOS comportent :

1) L'analyse fonctionnelle

Fondée sur les objectifs à atteindre, compte tenu de l'environnement de l'entreprise, elle consiste à valider l'adéquation entre les besoins identifiés chez le client et les fonctionnalités du progiciel.

2) La conception de l'architecture du nouveau système d'information

A partir de l'étude fonctionnelle, l'équipe d'ACTEOS conçoit l'architecture du système d'information qui permettra au client d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé, compte tenu de son environnement.

3) La mise en place du système

Elle consiste à mettre en service chez le client son nouveau système d'information logistique intégré et temps réel (systèmes d'acquisition et de transmission des données, progiciels). Il s'agit essentiellement de l'installation et de la configuration des progiciels et des matériels et réseaux sans fil.

4) Le conseil et la mise en place de la nouvelle organisation logistique

Concomitamment à l'installation du système, l'équipe d'ACTEOS élabore, en collaboration étroite avec le client, le schéma de la nouvelle organisation logistique permettant l'exploitation optimale du nouveau système d'information.

5) La formation aux nouvelles méthodes de travail

L'encadrement est formé sur site à l'utilisation globale et complète du système livré ainsi qu'au paramétrage de celui-ci par l'équipe ACTEOS. Les opérateurs sont formés à leur tour par l'encadrement. ACTEOS fournit également un manuel de l'utilisateur qui sert de point d'appui en cas de difficultés.

6) L'assistance pendant la montée en charge du système global

La conduite de la nouvelle installation est menée par des collaborateurs ACTEOS pendant les deux ou quatre premières semaines d'exploitation. Cela permet d'adapter très rapidement et de manière opérationnelle le système d'information aux contraintes pratiques de l'entreprise.

7) La maintenance



ACTEOS assure la maintenance de l'ensemble de son parc installé avec une possibilité d'intervention 24 heures sur 24.

Répartition du Chiffre d'affaires Prestations

	2007		2006		2005	
	En K€	En %	En K€	En %	En K€	En %
Services	3 260	59 %	2 575	55 %	2.383	58 %
Maintenance	2 094	38 %	1 800	39 %	1.519	37 %
Formation	87	1 %	89	2 %	69	2 %
Autres	115	2 %	175	4 %	156	4 %
Total des prestations	5 556	100%	4 639	100%	4.128	100 %

DESTINATAIRES DE NOS PRODUITS

Toute entreprise confrontée à l'organisation de flux physiques importants et complexes ou ayant à piloter des ressources mobiles (techniciens de maintenance, opérateurs nomades) peut tirer bénéfice de la mise en œuvre de nos solutions. Les utilisateurs directs sont les directeurs logistiques, les responsables d'Entrepôts, les responsables Transport, les responsables d'équipes de maintenance et leurs collaborateurs. Ces destinataires peuvent être classés en trois catégories:

-  Industriels de tous secteurs,
-  Distributeurs, pour qui l'optimisation de leur organisation logistique est un facteur essentiel de performance,

- ✚ Les prestataires de la logistique qui assument le stockage, la préparation des commandes, le transport pour le compte des deux catégories précédentes.

Enfin, les industriels et prestataires de service, confrontés à des exigences d'optimisation de leurs équipes d'intervention technique réparties sur un territoire et d'amélioration du service rendu à leur clientèle sont les destinataires de notre offre "Mobile Solutions" déclinée autour de LOGONSITE.

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Secteurs d'activité	2007	2006	2005
Distribution	32 %	35 %	35 %
Industriels	55 %	55 %	57 %
Prestataires logistiques	12 %	10 %	7 %
Autres	1 %	0 %	1 %
TOTAL	100%	100%	100 %

5. NOTRE CLIENTÈLE

La clientèle du Groupe ACTEOS est composée principalement de Grands Comptes mais comporte également des entreprises moyennes. Le Groupe ACTEOS est présent essentiellement dans :

- ✚ La Grande Distribution et la Distribution à hauteur de 32 % du Chiffre d'Affaires réalisé en 2007,
- ✚ L'industrie à hauteur de 55 % des ventes 2007,
- ✚ Les prestataires de la logistique à hauteur de 12 % du Chiffre d'Affaires 2007
(cf chap IX partie L points 4 et 7)

Le délai de règlement clients sur l'exercice 2007 est de 58 jours.

Le taux de récurrence des contrats de maintenance sur l'exercice 2007 est de 90,4 %.

Quelques exemples de références Client:

<p>> Agroalimentaire Food and Drink Manufacturing</p> <p>Groupe Agapes (Flunch, Pizza Paï) Bonduelle Candia Cohesion Continental Nutrition Coopérative Dauphinoise Diana Ingredients Doux Groupe Euralis Gastronome Groupe Holder (Paul, Ladurée) LDC Léa Nature Loeul et Pirirot LU - Groupe Kraft Foods Martell - Groupe Pernod-Ricard Schenk Yoplait</p>	<p>> Services logistiques Logistic services</p> <p>Baco Logistic Conhexa CEPL DHL Solutions Electrolux Logistics Embalog Exel Logistics Hellmann Logismo Loxxess Orly Gel Sogep - Groupe Redcats Samada - Groupe Monoprix Sofibo</p>
<p>> Parfumerie & Cosmétiques Parfums & Cosmetics</p> <p>Clarins Guinot & Mary Cohr Givenchy - LVMH Group Sothys Yves Rocher</p>	<p>> Distribution & PGC Retail & Consumer goods</p> <p>Bic Camaïeu Conrad Descamps - Groupe Zucchi Disposelec E.Leclerc Fnac Eveil & Jeux - Groupe Fnac Fagor Brandt - Groupe Fagor Leader Price Ligne Roset Monoprix Norauto Groupe Schiever Trafic</p>
<p>> Bricolage, Construction & BTP DIY, Construction & Public works</p> <p>Atlantic Bosch und Siemens Haushaltsgeräte Bricodeal Diager HTI - Rhein Ruhr Collin Isover - Groupe Saint-Gobain Leroy Merlin Otis Placoplatre - Groupe Saint-Gobain Saint-Gobain Sekurit Schneider Electric</p>	<p>> Chimie & Pharmacie Chemicals, Pharmaceuticals & Health care</p> <p>3M AstraZeneca BASF Bergerac NC – SNPE Group Bristol-Myers Squibb's GPN – Total Group Laboratoires Boiron Northwest Dental Recipharm Siemens Medical Wacker Chemie</p>
<p>> Papier & Emballage Paper & Packaging</p> <p>Canson - Groupe Hamelin Georgia Pacific Lamirande - Groupe Saica</p>	<p>> Automobile & Equipement Automotive & Equipment</p> <p>Renault Kuhn Sauer - Danfoss Tecumseh Webasto</p>
<p>> Autres industries Other industries</p> <p>Nortel Networks Wincor Nixdorf</p>	

E) PRINCIPAUX CHOIX TECHNOLOGIQUES

Une ouverture forte aux nouvelles Technologies

Très tôt nous nous sommes tournés vers le potentiel des nouvelles technologies pour en faire bénéficier nos solutions et apporter ainsi une valeur ajoutée forte aux projets de nos clients :

Applications full web (clients léger) / Web services / Architecture Orientée Services / Développements Mobiles / intégration RFID / Modularité / Web2 – AJAX...

Les équipes de R&D Acteos effectuent un travail de labo interne et de veille pour évaluer le potentiel métier de chaque innovation technologique majeure.

Une large gamme de systèmes d'exploitation supportés

Les solutions ACTEOS sont portées principalement sur Windows Server (2003 , 2008), sur LINUX (Red Hat / Suse) mais aussi validées avec nos partenaires constructeurs sur certaines versions d'UNIX propriétaires (IBM-AIX / HP-UX.)

Un haut niveau d'Interopérabilité

ACTEOS privilégie dans ses développements l'usage de normes et de standards : Web services / EDI / échanges XML... et se dirige progressivement vers les architectures totalement orientées service (SOA). Ce choix permet de garantir aux clients la plus grande ouverture et la plus forte intégration à leurs systèmes d'information : Imports / exports / interfaces / connexions temps réel / Services Web : ACTEOS a mis en œuvre des partenariats et de nombreux projets d'interconnexion de ses applicatifs avec les grands produits du marché (SAP / ORACLE / SAGE / GENERIX...)

Haute disponibilité et performance

Associé aux principaux éditeurs Hardware et O.S., ACTEOS conseille et accompagne ses clients dans le déploiement d'architectures robustes (clusters / fermes de serveurs / load balancing / virtualisation / externalisation ASP/ fourniture de ses applications en mode SAAS). Des bancs d'essais sont utilisés en interne pour éprouver les solutions proposées et préparer les déploiements clients.

Base de données

Nos applications supportent Oracle 8i, 9i, et 10g (adaptation en cours vers d'autres moteurs : DB2 / SQL Server / Bases Open Source)

Langages de développement

PL/SQL, JAVA (Acteos Server Framework), .Net (Acteos Mobile Framework), AJAX CSS2 XHTML

Outils de développement

Oracle Developer / Visual Studio / Eclipse / Objecteering (modeleur UML) / SVN (gestion des sources) / ANT / Adobe Creative Suite

F) MARCHÉS

ACTEOS évolue sur le marché des logiciels d'application d'entreprises. A l'intérieur de ce marché global, les 2 marchés auxquels ACTEOS s'adressent sont : le Supply Chain Management et plus particulièrement la partie de celui-ci appelée Supply Chain Execution d'une part, et les Mobiles Solutions et notamment la partie Field Service Management d'autre part.

- ✓ Le marché des applications Supply Chain Management. Celui-ci a, selon l'ARC, atteint une taille de 5,5 Milliards de dollars (2005). Le même cabinet estime la croissance probable du marché d'ici à 2010 à 8,6% l'an.

A l'intérieur du marché des SCM, une classification traditionnelle est effectuée entre le monde de la planification (Supply Chain Planning & Scheduling) et celui de l'opérationnel (Supply Chain Execution). Les frontières de ces deux segments sont remises en cause par la demande des logisticiens : en effet, cette distinction, correspondant à des décideurs de niveau différent (SCP&S : direction générale, SCE : responsables logistiques) a abouti à des choix souvent incohérents et mal intégrés, générateurs de ruptures. LOGIFLOW, le progiciel de planification dynamique des ressources de l'entrepôt d'ACTEOS est une des premières réponses à ce besoin de mettre en cohérence les deux niveaux et s'inscrit dans la démarche de précurseur poursuivie depuis son origine par le groupe.

Plus précisément nos produits sont positionnés sur le marché de la logistique opérationnelle et de la planification (Supply Chain Planning and Execution).

Le marché principal actuel adressé est cependant celui du Supply Chain Execution évalué par l'ARC à 4,6 Milliards de dollars pour 2006. Ce segment est le plus dynamique du SCM avec un rythme de croissance estimé par l'ARC à 10% l'an pour la période 2006-2011. Acteos adresse plus particulièrement deux segments principaux de taille comparable : le transport (TMS : Transport Management Systems) et l'entrepôt (WMS : Warehouse Management Systems). Ces deux segments de taille similaire représentaient au niveau mondial en 2006, selon ARC Group 2,1 Milliards de dollars. Cette segmentation est amenée elle aussi à perdre progressivement de sa signification, sous la pression des opérateurs qui réclament des solutions cohérentes, voir intégrées. Le TMS apparaît comme le segment le plus dynamique avec un taux d'équipement encore relativement faible, l'ARC estimant que son taux de croissance devrait s'établir à 7,3% contre 4,8 % pour le WMS.

- ✓ Le Field Service Management

Sur le marché du Field Service Management auquel s'adresse LOGONSITE, nous ne disposons pas de statistiques fiables, ce segment se trouvant assimilé dans les études disponibles avec le marché plus large des "Mobiles Ressources Management dont le Chiffre d'Affaires serait de l'ordre de 1,2 milliard de dollars (source ARC) au niveau mondial.

Orientations du marché européen:


Le Syntec informatique, lors de sa présentation des résultats 2007 du secteur, note une croissance de l'activité Logiciels et Services en France de 6,5 %.

Pour 2008, le Syntec anticipe une poursuite de cette croissance à un rythme de 5 à 7% pour 2008



G) LA CONCURRENCE ET PARTS DE MARCHÉ

Si le marché américain s'est fortement regroupé ces 2 dernières années, le marché européen reste lui très fragmenté et la concurrence est multiforme mais intense :

Acteurs globaux principalement orientés vers la logistique :

-  Sur le marché du SCE : Manhattan Associates (USA), REDPRAIRIE (USA), SSA (USA), ALDATA (DK)

Acteurs spécialisés par segment de marché :

-  En Europe, chaque marché national a des éditeurs spécialisés par segment, @-sis ou Hardis en France pour la gestion d'entrepôts par exemple. Peu d'acteurs ont une taille européenne. Certains ont récemment étendu leur offre à d'autres segments, rajoutant des fonctionnalités transport à leur offre gestion d'entrepôt par exemple.
-  Concurrence indirecte en provenance des éditeurs de PGI (progiciels de gestion intégrés, ERP) qui ont tous une offre de fonctionnalités logistiques : SAP, ORACLE Applications, Microsoft Dynamics... Ces éditeurs sont en même temps principalement des partenaires, les solutions ACTEOS s'interfaçant avec, et venant compléter les fonctionnalités de base assurées par l' ERP.

Le marché européen est encore donc très fragmenté mais donne des signes de regroupement. Il reste en décalage par rapport aux attentes des opérateurs qui recherchent des solutions opérationnelles couvrant de manière cohérente l'ensemble de la chaîne logistique en leur apportant les outils d'aide à la décision et d'optimisation des coûts dont ils ont besoin. C'est l'ambition d'ACTEOS que de répondre à cette attente.

Les investissements faits par les grands éditeurs d'ERP dont plusieurs annoncent le renforcement de leurs modules SCM ou le rachat d'éditeurs spécialisés, ainsi que l'arrivée récente en Europe de concurrents américains tels que Manhattan renforcent la compétition tout en contribuant à faire passer l'approche globale de la Supply Chain sur laquelle repose l'offre produit d'ACTEOS.

Face à cette situation, ACTEOS pense être en mesure d'offrir une alternative européenne crédible, s'appuyant sur une connaissance métier de haut niveau, une avance technologique reconnue ainsi que sur des références de premier plan.

En ce qui concerne le segment de marché du Field Service Management (PSM) nos concurrents sont de petites structures innovantes telles que MDSI, mobileX ou E-switch.

PART DE MARCHÉ

Si l'on estime à 30 % du marché mondial le poids de l'Europe sur le marché SCE, soit environ 1 Md € environ en 2006, ACTEOS estime que sa part de marché doit s'établir autour de 1 %.

Si l'on retient l'estimation du cabinet Pierre Audouin Consultants pour la taille du marché français (100 M €) ACTEOS détiendrait environ 6% du marché. ACTEOS dispose d'une part de marché plus significative sur la clientèle française de la Grande Distribution et l'estime à environ 15 %.

Les données du Field Service Management étant encore moins fiables, il est difficile de donner une idée de part de marché. En faisant l'hypothèse d'un marché mondial de l'ordre de 1 Milliard d'Euros, ACTEOS détiendrait environ 0,6% de ce marché.

H) FORCES ET FAIBLESSES

ACTEOS peut s'appuyer sur son avance technologique reconnue, son expérience métier de 20 ans et la qualité de ses références clients. Ses produits apportent une véritable aide à la décision en temps réel tout en apportant une profondeur fonctionnelle importante. Elle est une des seules sociétés capable de présenter une offre cohérente couvrant toute la chaîne de la logistique, aussi bien en entrepôt qu'en transport ou gestion des approvisionnements (notion de « global player » du SCM). ACTEOS est un des principaux acteurs sur le marché porteur des entrepôts à préparation de commandes mécanisée. Sa capacité à réaliser et à maintenir des installations clés en main est également un atout important. ACTEOS est par ailleurs le seul acteur ayant une présence quasiment équilibrée entre la France et l'Allemagne.

Dans le domaine porteur des mobiles solutions également, son expertise est reconnue et s'appuie des références de premier plan.

ACTEOS doit progresser en simplifiant son offre et en la rendant plus lisible et cohérente. Elle doit également améliorer sa couverture internationale. Enfin la croissance est un impératif pour atteindre la taille critique dans un marché en cours de structuration.

I) SAISONNALITE

Il n'existe pas de saisonnalité marquée sur ce marché. Une pointe d'activité s'observe cependant fréquemment au quatrième trimestre en raison de la fin de période budgétaire d'investissement chez de nombreux clients.

J) TRESORERIE ET CAPITAUX PROPRES

Cf Rapport de gestion et Chapitre XVIII – Comptes Consolidés ainsi que note 7 des annexes aux comptes consolidés, notes 7.

K) RECHERCHE-DEVELOPPEMENT

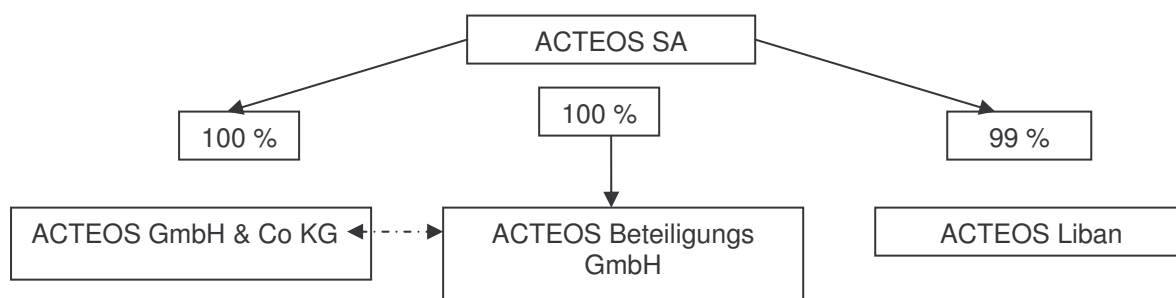
Cf Rapport de gestion paragraphe (O)

J) EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCE LES OPERATIONS ET LES ACTIVITES DE LA SOCIETE ET LES PRINCIPAUX MARCHES

Néant

K) ORGANIGRAMME

Organigramme juridique



L) PRESENTATION SYNTHETIQUE DES FILIALES DU GROUPE

1. ACTEOS GmbH & Co KG

Depuis le 15 avril 2006, COHSE GmbH & Co KG, fondée en 1983 et acquise par le groupe en 2001, a changé de dénomination sociale et est devenue ACTEOS GmbH & Co KG. Cette filiale à 100 % d'ACTEOS est basée à Gilching (banlieue de Munich), Elle vend des solutions opérationnelles (hardware et software) et a démontré une forte expertise dans les "mobile solutions", solutions de mobilité appliquées tant à la logistique qu'au pilotage des équipes techniques sur un territoire (field service management).

Avec un effectif de 29 personnes, son savoir-faire développé dans le pilotage à distance des opérateurs mobiles l'amène à connaître un fort développement sur le monde des "Mobile Solutions" et plus particulièrement en offrant des solutions opérationnelles (LOGONSITE) aux opérateurs techniques tels que les techniciens SAV (Product Service Management) et des portails de communication pour le suivi logistique (LOGEYE). Elle bénéficie en Allemagne d'une clientèle de premier plan (dont Deutsche Post et Siemens).

2. ACTEOS Beteiligungs GmbH

ACTEOS Beteiligungs GmbH n'a pas d'activité opérationnelle.

3. ACTEOS Liban

Constituée en février 2003, sous la forme d'une SARL au capital de 500 000 Livres Libanaises (soit 3 081 €), cette société est détenue à 99% par ACTEOS SA, afin d'y loger notre dispositif d'externalisation des développements progiciels.

Son équipe était composée fin 2007 de 13 personnes travaillant intégralement en sous-traitance pour les entités européennes du groupe.

Au 31 décembre 2007, la société a un résultat équilibré (- 4 K€).

4. RELATIONS ENTRE LA MERE ET SES FILIALES

ACTEOS SA, par ailleurs entité opérationnelle du groupe en France, assure pour ses filiales une supervision administrative globale. On trouvera dans le rapport de gestion un exposé détaillé sur les comptes de la maison mère et en annexe 16 des comptes consolidés une description de la répartition des actifs et des dettes du groupe par entité géographique.

Actifs économiques stratégiques : ACTEOS GmbH & Co KG (anciennement dénommée COHSE) est détenteur d'un savoir-faire dans le domaine du tracing et du tracking et des sources de certains logiciels (LOGONSITE, LOGEYE....) qui font partie des actifs économiques stratégiques du groupe.

ACTEOS SA et ses filiales se sont facturées sur l'exercice 2007 des prestations réciproques détaillées (cf rapport spécial des Commissaires aux comptes)

Monsieur Joseph Felféli, PDG d'ACTEOS exerce également des fonctions de co-gérant dans chacune des filiales du groupe.

M) PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

Néant

N) CONTRATS IMPORTANTS AUTRES QUE CONCLUS DANS LE CADRE NORMAL DES AFFAIRES

Néant

O) PROCEDURES JUDICIAIRES OU ARBITRAGES EN COURS

1. CONCERNANT LES CLIENTS OU FOURNISSEURS

Néant

2. AUTRES PROCEDURES

Voir paragraphe L rubrique 15 du rapport de gestion relatif aux facteurs de risques juridiques

P) CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale n'est intervenu depuis la fin du dernier exercice.

IX - RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES

A) SYNTHESE DES EVOLUTIONS DU GROUPE EN 2007

Avec une hausse de 3% du chiffre d'affaires et de 4% de la marge brute, l'exercice 2007 s'est révélé décevant pour le groupe. Ce constat concerne en fait le premier semestre 2007 et s'explique par le retard dans la montée en puissance de nos équipes commerciales, tout particulièrement en Allemagne qui enregistrait sur la première moitié de l'année une baisse de 14% de son chiffre d'affaires. Les investissements commerciaux importants ont commencé à porter leurs fruits au second semestre qui voit le chiffre d'affaires progresser de 19% mais pèsent par ailleurs sur la rentabilité de l'exercice. Ainsi les objectifs que nous nous étions fixés tant en termes de Chiffre d'affaires que de rentabilité n'ont pas été atteints. On notera en revanche un décollage très net de l'Allemagne au 4^e trimestre (CA en hausse de 40%, doublement du carnet de commandes) qui permet de terminer l'année sur une note positive.

ACTEOS a poursuivi activement son plan de marche: augmentation de sa force marketing et commerciale dont les effectifs ont augmenté de 40% sur la période, renforcement de son équipe de développement au Liban, poursuite des importants programmes de Recherche et Développement démarré en 2006 (Logiprev, Colivad) lancement d'un nouveau projet LOGIPRO, achèvement d'une version enrichie de LOGONSITE qui devient ainsi un produit "stand alone" susceptible d'une commercialisation beaucoup plus large. Au global, le nombre de jours de R&D est passé de 2.370 à 2.702 jours.

A l'issue de plusieurs réunions de travail impliquant les principaux collaborateurs de toutes les entités du groupe, une vision commune a été définie et fédère dorénavant toutes les énergies. Un processus d'amélioration continu basé sur la méthode "Balanced Scorecard" visant à aligner notre action sur cette vision à moyen terme a été entamé, déclinant cette vision selon 4 axes, Clients, processus internes, ressources humaines et performances financières.

Enfin, notre clientèle s'est enrichie de plusieurs nouvelles références importantes telles que BIC, Bristol-Meyers Squibb, Nord West Dental ou OKLE. Notre collaboration avec le groupe Siemens s'est renforcée avec la signature de contrats concernant de nouveaux pays (Belgique, Chine, Japon).

B) ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ

2007 a été une année de croissance sur le marché du SCM. La hausse des coûts de transport liée à celle de l'énergie, la globalisation des marchés, tout comme les préoccupations environnementales de plus en plus présentes concourent à une prise de conscience des enjeux majeurs liés à l'optimisation de la logistique. La concurrence sur notre marché est restée intense et le mouvement longtemps attendu de concentration des acteurs encore très dispersés de ce marché semble s'amorcer, comme l'illustrent plusieurs rachats effectués en France et dans le monde au cours de l'exercice.

C) EVOLUTION DE L'OFFRE

2007 a vu la mise sur le marché de la version stand-alone de Logonsite et de plusieurs modules venant enrichir l'offre existante.

D) ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

Il n'y a pas eu de changement dans le périmètre de consolidation du groupe en 2007.

Les comptes consolidés du groupe intègrent les sociétés suivantes :

- o ACTEOS SA
- o ACTEOS Beteiligungs GmbH
- o ACTEOS GmbH & Co KG
- o ACTEOS Liban

Ces comptes font apparaître un chiffre d'affaires consolidé de 10,5 M€ en hausse de 3,4 %.

Cette évolution recouvre une hausse de 12,5% du chiffre d'affaires France et une diminution de 6 % en Allemagne (après retraitement IFRS).

Evolution du revenu:

- entre nos segments de marché :
 - Supply Chain Execution : +12,5 %
 - Mobile Solutions: - 6 %
- en terme de segment d'activité:
 - Intégration de Technologies avancées 49,2% en 2007 (contre 53% en 2006)
 - Licences et prestations Software : 50,8% en 2007 (contre 47% en 2006)

En valeur absolue, l'activité Software progresse à un rythme de 10,8%, tandis que l'Intégration de Technologies Avancées enregistre un recul de 2,9%;

La marge brute sur achat progresse légèrement plus vite que le chiffre d'affaires (+3,9%). Cependant la progression des dépenses de sous-traitance liées à l'exécution de nos contrats clients conduit à une stabilité de la marge sur achat + sous-traitance.

Les charges d'exploitation sont stables tandis que les frais de personnel sont en hausse de 12%. Ces chiffres sont le reflet:

- d'un investissement commercial et marketing important (l'ensemble des charges dans ce domaine progresse en effet de 26% et s'élèvent à 19% du chiffres d'affaires)
- d'un investissement en recherche-développement toujours très important: à près de un million d'Euros (952 k€ + 3% cf Annexes comptes consolidés et page 40)
- et enfin d'une très bonne maîtrise de l'ensemble des frais généraux

Rappelons qu'à nouveau en 2007, l'intégralité des frais de recherche-développement ont été passés en charge de l'exercice. En nombre de jours/hommes la progression de ces investissements R&D est encore plus nette (+14%)

Il en résulte un EBE consolidé en retrait à - 543 k€.

La reprise de provisions sur litiges, ainsi que des produits exceptionnels liés au règlement d'un conflit permettent de diminuer l'impact de cette baisse sur le résultat opérationnel négatif de 530 k€.

La trésorerie positive du groupe et sa quasi absence d'endettement se reflète dans un résultat financier positif.

Enfin la charge d'impôt sur les sociétés est négative de 39 k€, grâce au Crédit d'Impôt Recherche.

Le résultat net consolidé du groupe s'établit ainsi à - 454 k€ contre -116 k€ en 2006.

En terme de flux, le tableau fait ressortir:

- une capacité d'autofinancement négative de 434 k€
- une hausse de 168 k€ du besoin en fonds de roulement
- des investissements courants de 184 k€

- un solde positif de 260 k€ des opérations de financement grâce, pour l'essentiel, à l'augmentation de capital générée par l'exercice de stock-options par les salariés du groupe (73 k€) et une augmentation nette des aides à l'innovation d' OSEO ANVAR pour 162 k€ .

Au total la trésorerie du groupe diminue de 526 k€, restant largement excédentaire à 1,8 million d'Euros

Au plan bilanciel, il n'y a pas sur cet exercice d'évolution notable des équilibres, la structure financière restant caractérisée par une quasi absence d'endettement et une trésorerie excédentaire.

Nous avons procédé à une actualisation des tests de valeur régulièrement pratiqués concernant les écarts d'acquisition. Conformément aux normes IFRS, nous avons appliqué la méthode des discounted free cash flow sur la base de projections à 5 ans et d'hypothèses de valeur terminale. Le taux d'actualisation choisi est de 12,6%.

Cette actualisation n'a pas mis en évidence de besoin de dotation complémentaire.

Au total nos fonds propres consolidés s'établissent à 2,7 M€ contre 3 M€ au 31 décembre 2006

E) ANALYSE DES COMPTES SOCIAUX D'ACTEOS SA

Rappelons qu'ACTEOS SA exerce la double fonction de principale société opérationnelle du Groupe et de maison mère pour l'ensemble des filiales du groupe.

Le chiffre d'affaires s'établit à 5,9 M€ et enregistre une progression de 12,5%.

Durant cet exercice, l'activité ACTEOS Solutions a poursuivi sa croissance à un rythme soutenu de 13,8% et a représenté 70% de notre Chiffre d'affaires. Notre département ATEC a retrouvé au 2° semestre une tendance positive lui permettant de conclure l'année sur une croissance de 11,5%.

La marge brute sur achat de notre activité ATEC poursuit sa tendance baissière passant de 42 à 40% du CA. Notre marge brute globale progresse de 11%.

Le renforcement des équipes commerciales explique l'essentiel de la hausse des frais de personnel (+12,1%). Les autres achats et charges externes restent bien maîtrisés (+2,7%).

Au global, l'excédent brut d'exploitation s'améliore de 126 k€ à -184 k€.

Le solde positif des dotations et reprises d'exploitation (en particulier une reprise de provisions pour litiges à hauteur de 170 k€) conduit à une hausse de 320 k€ du résultat d'exploitation à - 70 k€

Le résultat financier est positif de 60 k€ reflète pour l'essentiel le produit des placements de notre trésorerie. Les éléments non récurrents comportent des reprises et dotations sur titres de participations et créances rattachées pour un solde net de - 40 k€ après prise en compte des résultats des tests de valeur menés à bien en totale cohérence avec les méthodes appliquées aux comptes consolidés.

Ceci permet de dégager un résultat courant avant impôt voisin de l'équilibre à -11 k€.

Après prise en compte des indemnités complémentaires reçues pour solder le conflit allemand (117 k€) et le crédit d'impôt recherche, le résultat net ressort positif de 146 770 €.

Au plan bilanciel :

- les immobilisations brutes progressent de plus de 950 k€ en raison des apports en compte-courant faits à notre filiale allemande.
- Nos stocks sont en valeur brute à un niveau comparable à 2006 mais sont ramenés de 299 à 258 k€ en raison d'une politique prudente de provisionnement
- Le poste Client est élevé à 3 024 k€ en raison d'une concentration de la facturation sur les derniers mois de l'exercice.
- Les fonds propres se renforcent de 218 k€ sous l'effet conjugué du résultat de l'exercice et d'une augmentation de capital par exercice de bons de souscription par des salariés du groupe.
- La structure financière demeure particulièrement solide, caractérisée par l'absence d'endettement (en dehors des avances de l'OSEO) et une trésorerie excédentaire de 1,5 M€.

Le tableau des flux financiers met en évidence une capacité d'autofinancement positive de 74 k€ et une diminution du besoin en fonds de roulement de 111 K€. Les flux liés aux opérations de financement sont positifs de 235 k€ grâce à l'augmentation de capital due à l'exercice par les salariés de leurs options de souscriptions et à l'aide OSEO dans le cadre de notre programme EUREKA.

L'exercice supporte de lourds investissements (970 k€) dont la plus grande partie sous forme d'avances en compte-courant à nos filiales dont le solde augmente de 909 k€.

Au global, le solde de ces flux est négatif de 549 K€ ramenant notre excédent de trésorerie à 1,5 M€.

La partie des charges non déductibles sur les véhicules de tourisme s'élève à 8 058,29 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

F) ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES SIGNIFICATIFS DU GROUPE

ACTEOS SA a renouvelé en 2007 la lettre de crédit stand by de 350 K€ en faveur de MOTOROLA

Engagement donnés	31/12/2007	
	K USD	K€
Lettre de Crédit Stand By en faveur de Symbol	-	350
Vente de devise USD à terme	-	-
Clause de retour à meilleure fortune	-	201
Contrat de location financière immobilière	26	691
TOTAL	26	1242

Aucun engagement hors bilan significatif n'a été omis de la liste ci-dessus.

G) ENGAGEMENTS COMPLEXES

Il n'existe pas d'engagement complexe en cours de validité

H) EVOLUTION DU PERIMETRE DU GROUPE - PRISE DE PARTICIPATIONS - INFORMATIONS SUR L' EVOLUTION DES FILIALES

Aucune nouvelle prise de participation, ni aucune cession n'est intervenue au cours de l'exercice 2007.

L'évolution des filiales de la société ACTEOS a été la suivante au cours de l'exercice 2007 :

o ACTEOS Beteiligungs GmbH

Cette filiale, détenue à hauteur de 100 % par ACTEOS, a été mise en sommeil en 2003.

Au 31 décembre 2007, la société enregistre une perte de 32 K€, après retraitement IFRS, essentiellement générées par les intérêts sur sa dette vis-à-vis de sa maison mère.

o ACTEOS GmbH & Co KG (anciennement dénommée COHSE & Co KG)

L'exercice 2007 marque un recul du chiffre d'affaires de 6%. Les investissements humains importants décidés en 2006 avec le recrutement de 2 commerciaux supplémentaires ont été poursuivis l'équipe commerciale se renforçant encore d'un commercial au 2° semestre. L'allongement des durées de négociations des nouveaux projets n'ont pas permis de recueillir les fruits de cet investissement dans le courant de l'exercice marqué au 1° semestre par des entrées de commandes insuffisantes. Les résultats n'ont commencé à se faire sentir que sur la 2° moitié de l'année, avec une hausse de 29% des prises de commandes, trop tardivement pour inverser la tendance négative du premier.

Cet investissement humain important conduit à une détérioration marquée de l'Excédent Brut d'Exploitation passant de 99 k€ à – 534 k€.

Cette performance négative doit être mise en perspective avec le décollage enregistré au 2° semestre et qui permet de clôturer l'exercice avec un carnet de commandes en hausse de 104% et une augmentation forte des contrats de maintenance et de SaaS ("Software as a Service"), générateurs de revenus récurrents pour les prochaines années.

L'année 2007 aura été également marquée pour notre filiale par l'achèvement d'une version étendue de Logonsite et la première signature importante de contrat sur ce produit avec Nord West Dental (nouveau client).

Le résultat net s'établit à – 521 k€ après retraitement IFRS.

o ACTEOS Liban

Notre filiale, détenue à hauteur de 99 % est dédiée au développement informatique pour le groupe. Son chiffre d'affaires, uniquement composé de ses refacturations aux entités françaises et allemandes du groupe s'établit à 320 K€ pour un résultat proche de l'équilibre avec un effectif stable.

Au 31 décembre 2007, la société enregistre un résultat à l'équilibre.

I) COMPARAISON ENTRE LES PROJECTIONS PRESENTEES DANS LE PRECEDENT RAPPORT DE GESTION ET LES REALISATIONS

En K€	Projections 2007	Réalisations 2007
Chiffre d'affaires	> +10%	10,5 M€ (+3,4%)
Résultat opérationnel courant	Positif	(530 k€)

Le retard de quelques mois dans le décollage de l'Allemagne n'a pas permis d'atteindre les objectifs annoncés.

Rappelons par ailleurs que les dépenses de recherche-développement intégralement passées en charge se sont montées pour l'exercice 2007 à 952 k€.

J) PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE EN COURS

En 2008 ACTEOS recueillera les fruits des investissements commerciaux effectués et intensifiera encore son investissement en Recherche Développement.

K) LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun changement n'est venu affecter de manière significative la situation financière ou commerciale du groupe.

L) FACTEURS DE RISQUE

La politique menée par le groupe afin d'analyser, maîtriser et dans la mesure du possible réduire les risques auquel il est exposé est décrite dans le rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise

En les classant par ordre décroissant d'importance les principaux risques sont les suivants :

1. TECHNOLOGIE

Les risques d'obsolescence technique sont importants et font l'objet d'un suivi attentif. Des systèmes de veille concurrentielle (par ligne de produit) et une cellule de veille technologique ont été mis en place. Ces risques sont de trois natures :

- ✓ Choix des nouveaux développements fonctionnels qui doivent anticiper les besoins des utilisateurs
- ✓ Choix techniques proprement dits : architecture informatique (nous avons misé très tôt sur l'architecture client léger), systèmes d'exploitation (nos solutions sont opérationnelles en Windows NT, UNIX), outils de développement (ORACLE, ILOG principalement)
- ✓ Choix conceptuels enfin : choix des algorithmes d'optimisation, conception native des progiciels pour un fonctionnement en temps réel, développement des aides à la décision.

La mise sur pied en septembre 2005 d'un Comité d'Orientation Stratégique et l'arrivée de deux directeurs techniques en France et en Allemagne début 2007 ont renforcé le bon pilotage d'un risque inhérent à l'activité d'Acteos.

2. CONCURRENCE

La concurrence est multiforme.

Les deux risques principaux sont l'arrivée de nouveaux concurrents américains choisissant de poursuivre leur croissance sur un marché moins mûr que le leur et la volonté des éditeurs d'ERP de trouver sur le marché de la SCE un relais à la croissance ralentie de leur marché principal. Nous nous appuyons sur notre connaissance approfondie des métiers de la logistique et sur la qualité de nos références pour défendre et développer notre part de marché.

3. LITIGE CLIENTS

Traditionnellement l'industrie informatique est exposée à ce risque. Ce risque est maîtrisé par une conduite rigoureuse et documentée des projets.

Chaque projet se déroule dans le cadre d'un Plan d'Assurance Qualité qui permet de fixer précisément les méthodes de conduite de projet, prévoit la constitution et la réunion régulière de Comités de pilotage prenant acte des difficultés éventuelles et de l'achèvement de chacune des phases du projet et nourrit une documentation précise de chacune des phases. Ces mesures portent leur fruit puisque ACTEOS n'a pas rencontré de tels litiges depuis 2002.

4. DEPENDANCE VIS A VIS DES CLIENTS

En % du CA consolidé

	1° Client	5 premiers clients	10 premiers clients	20 premiers clients
au 31/12/2007	13%	29%	40%	60%
au 31/12/2006	25%	50%	61%	75%
au 31/12/2005	32%	59%	66%	76%

La signature de contrats unitaires d'une taille importante fin 2004 avait rendu le groupe plus exposé au risque unitaire Client. La situation est revenue à la normale en 2007.

5. HUMAINS

Tant en France qu'en Allemagne, la mise en place d'instances de décisions collégiales (Comités de Direction) diminue progressivement l'exposition du groupe au risque humain. Néanmoins, le départ éventuel du fondateur et Président du groupe pourrait avoir un impact négatif sur l'activité et les performances du groupe. Un programme de stock-options a été mis en place dans l'ensemble du groupe afin de fidéliser les hommes-clés.

6. INFORMATIQUES

Une politique stricte de sauvegarde des informations contenues dans nos systèmes d'information est en place. Une stratégie de sécurité informatique est appliquée comprenant notamment des mesures pour protéger le groupe des intrusions, virus etc. Une attention plus particulière est apportée à la protection des codes sources de nos programmes, par ailleurs déposés auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes).

7. DEPENDANCE VIS A VIS DES FOURNISSEURS

En % des achats consolidés

	1er Fournisseur	5 premiers fournisseurs	10 premiers fournisseurs
Au 21/12/2007	25%	51%	60%
au 31/12/2006	31%	57%	67%
au 31/12/2005	40%	83%	98%

ACTEOS est détenteur de quelques contrats de distribution d'autres éditeurs tels qu'Oracle, Ilog, Business Object dont le groupe intègre certains des produits et technologies à son offre. L'interruption de ces contrats serait de nature à perturber l'activité du groupe. La probabilité d'un tel évènement paraît très faible.

ACTEOS est par ailleurs liée à l'éditeur Inform (Allemagne) pour la distribution d'Add*One, part intégrante de l'offre d'ACTEOS mais sur un volume de chiffre d'affaires limité (inférieur à 500 k€ par an).

8. RISQUE DE CREDIT

Il concerne l'en-cours clients, soit 4 094 K € au 31/12/2007 sur lequel, compte tenu de l'excellente qualité de la clientèle, il n'a pas été pris d'assurance crédit.

La qualité de la clientèle d'ACTEOS lui confère une faible exposition au risque d'insolvabilité de ses clients. En 2007 le groupe n'a essuyé aucun impayé. Le dispositif de surveillance du risque comporte une validation du risque client avant signature du contrat par la Direction Administrative et Financière en France et par le manager en Allemagne, et un dispositif de veille sur les clients sensibles.

9. VARIATION DE RENTABILITE

La majeure partie de nos coûts sont des coûts fixes : équipes de recherche-développement, équipes commerciales et administratives, si bien que les fluctuations d'activité ont un impact très important sur notre résultat opérationnel.

En effet, bien qu'il n'y ait pas de saisonnalité marquée de l'activité, celle-ci est dépendante de décisions d'investissement dont la maturation est lente dans le temps et sujette à des reports dans les périodes où les anticipations sont négatives, provoquant des variations importantes d'activité.

Ce risque est inhérent au métier d'ACTEOS. Il est toutefois tempéré par l'existence de contrats de maintenance en augmentation régulière (le CA généré passe de 13% en 2005 à 19,9% du CA en 2007) et de prestations de SAV (2,7 %) venant assurer un minimum de facturation.

10. OPERATIONS DE CROISSANCE EXTERNE EFFECTUEES

Pas d'opération effectuée au cours de l'exercice 2007.

11. VARIATION DE COURS (TAUX, CHANGE, ACTIONS, CREDIT)

- ✓ **Risque de taux** : pas d'exposition. Il n'existe pratiquement aucun endettement financier et la trésorerie du groupe est investie dans des instruments financiers très fortement corrélés au taux du marché monétaire à trois mois. Il existe de ce fait une sensibilité des produits financiers aux fluctuations des taux court terme : ces produits représentent 70 K € en 2007 soit 0,7 % des produits du groupe.
- ✓ **Risque de change** : faible exposition. A l'exception de nos actifs libanais libellés en Livres libanaises mais de très faible montant, l'ensemble des flux, actifs et des dettes sont libellés en Euros. Le coût de l'équipe de développement installée au Liban est directement lié au Dollar US (320 k € en 2007, estimation 2008 : 500 k €). Il n'existe pas de politique de couverture systématique de ce risque.
- ✓ **Risque actions** : (détail des valeurs mobilières de placement voir chapitre XVIII note 7)
Les seules actions détenues en direct par le groupe sont celles qui découlent du programme de rachat mis en œuvre. ACTEOS détient à ce titre des actions ACTEOS pour un coût historique de 208 K€ l'exposant au risque de fluctuation de cours. Par ailleurs ACTEOS a mis à la disposition de la société de bourse Portzamparc une somme de 200 k€ pour permettre à cette dernière de piloter le contrat de liquidité du titre ACTEOS. Le seul risque actions étant limité à l'autocontrôle, il n'existe pas de protection possible contre le risque de fluctuation qui lui est associé. Au 31 décembre 2007, la valeur de marché des actions auto détenues s'élevait à 235 K€ et celle du contrat Portzamparc à 205 k€

Synthèse risque de taux

en K€	< 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
BILAN			
Actifs financiers	1 838	-	-
Passifs financiers	11	-	-
HORS BILAN	-	-	-
Position nette avant gestion	1 827	-	-
POSITIONS CONDITIONNELLES	0	-	-
Position nette après gestion	1 827		

Synthèse risque de change

En K€	Devise 1	Devise 2	Autres
Actifs	Néant	Néant	Néant
Passifs	Néant	Néant	Néant
Position nette avant gestion	Néant	Néant	Néant
Position Hors bilan	Néant	Néant	Néant
Position nette après gestion	Néant	Néant	Néant

Synthèse risque actions

en K€	Portefeuille d'action en 2007	Actions auto détenues en 2007
Position à l'actif	208	208
Hors bilan	-	-
Position nette globale	0	0

12. PLACEMENTS DE TRESORERIE

Les règles de placement de trésorerie font l'objet d'une note établie par la Direction Administrative et Financière, actualisée semestriellement.

La DAF assure la mise en œuvre sous sa propre responsabilité.

La politique de placement définie répond aux critères suivants :

- Partie stable de la trésorerie investie dans des placements ne présentant pas d'exposition significative au risque en capital à un horizon entre 6 mois à un an (montant inférieur ou égal à 25% du total)
 - Partie semi stable investie dans des placements de trésorerie améliorés, sans risque en capital
 - Partie fluctuante ou saisonnière : placement de trésorerie pure

Au 31/12/2007, il n'existait pas de placement présentant un risque en capital

13. CAPACITE D'ACCES AU CREDIT

ACTEOS n'a aucun recours au crédit bancaire.

14. LIQUIDITE

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux fixe ou taux variable	Montant global des lignes	Echéances	Existence ou non de couvertures
Dettes financières diverses	Néant	11	Moins d'un an	Néant
Engagement de crédit bail	Néant	Néant	Néant	Néant
Engagement de crédit bail	Néant	Néant	Néant	Néant
Dettes financières diverses	Néant	Néant	Néant	Néant
Dettes financières diverses	Néant	Néant	Néant	Néant

ACTEOS n'est pas exposée à un risque de liquidité. En effet, la trésorerie de la société et au niveau consolidé demeure excédentaire tout au long de l'année. Elle permet de faire face sans difficultés aux investissements courants et à la variation du besoin en fonds de roulement. Après une pointe saisonnière à chaque 1er trimestre civil liée à l'encaissement des contrats de maintenance, la trésorerie reste excédentaire de plus de 1 million d'Euros.

15. JURIDIQUES - PROCEDURES JUDICIAIRES OU D'ARBITRAGE

Le groupe pratique une politique de prévention par un recours à des consultations juridiques externes. Le principal risque non couvert par assurance est relatif aux litiges du droit du travail.

Tout risque identifié fait l'objet d'une provision adéquate.

Des contestations se sont élevées concernant des licenciements effectués par ACTEOS.

Une provision de 148 K € a été constituée au titre des indemnités et salaires réclamés. Le plus significatif des litiges prud'homaux en cours a fait l'objet d'une décision en première instance et en appel rejetant les prétentions de la partie adverse. Un recours en cassation ayant été introduit, une provision a été néanmoins maintenue.

Il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière de l'émetteur, son activité, son résultat et son groupe.

16. INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT

Néant.

17. DÉPENDANCE A L'EGARD DES BREVETS, LICENCES ET CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT

ACTEOS n'est pas exposée à des risques significatifs en la matière.

Agréments, brevets et certifications

ACTEOS détient les agréments liés à l'utilisation de réseaux radio pour HFCOM et HYPERNET.

La Société détient également les agréments suivants selon la norme E.T.S. (European Telecommunication Standard) 300-440, 300-328, 300-220 et ATAS 17.

ACTEOS détient un brevet de détection de variation discontinue de profil, à usage de comptage ou de détection de non qualité. Ce brevet est déposé aux États-Unis. Il n'a pas d'incidence sur l'activité actuelle du groupe.

Ces agréments et brevets ne sont pas des éléments critiques.

Marques

ACTEOS pratique une politique de dépôt de l'ensemble des marques des produits qu'elle édite et commercialise.

M) ASSURANCES

Le groupe pratique une politique de couverture systématique de ses principaux risques lorsque ceux-ci peuvent faire l'objet d'une assurance. Elle a ainsi contracté des assurances couvrant les risques principaux suivants :

- ✓ **Risque de Responsabilité civile professionnelle :**
Plafond par sinistre 500 K € en France et en Allemagne. Le contrat souscrit en France s'inscrit dans le cadre d'un contrat groupe SYNTEC bénéficiant de couverture très large et de plafonds groupe de 7,5 M€ par année. . La plupart de nos contrats prévoient de plus des clauses limitant notre responsabilité à un % des sommes encaissées
- ✓ **Responsabilité civile des mandataires sociaux :**
Le montant des garanties s'élève à 2,3 M €
- ✓ **Multirisques Industriel et Perte d'exploitation :**
L'assurance multirisques de l'entreprise couvre les risques : perte d'exploitation, incendies et risques annexes (principales garanties à hauteur de 4,9 M € pour les pertes d'exploitation, 1,8 M € pour le bâtiment, de 1 M € pour les matériels, mobilier et marchandises)
- ✓ **Flotte automobile :**
L'assurance flotte automobile couvre les risques : responsabilité civile, garantie de dommages et dommages corporels du conducteur à hauteur de 153 K €

Les primes versées au titre de l'exercice 2007 s'élèvent à un total de 40 K €.

Nous procédons chaque année à un audit de nos contrats et prenons les mesures d'adaptation qui se révéleraient nécessaires.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de risque significatif non assuré.

N) CONTROLE INTERNE

Ce point est détaillé dans le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise et le Contrôle Interne au chapitre X paragraphe B.

O) LES DEPENSES DE RECHERCHE DEVELOPPEMENT

En valeur absolue, elles sont en hausse de 3 % à 0,952 million d'Euros soit 9% du Chiffre d'Affaires (18% du CA software).

Les dépenses ont porté principalement sur les programmes suivants :

- en Allemagne : développement de Checklist et Logonsite basic
- en France :
 - programme LOGIPREV (EUREKA)
 - développement de nouvelles fonctionnalités chez LOGISUITE
 - évolutions du moteur d'optimisation de tournées de LOGIROUTES
 - programme COLIVAD
 - LOGIPRO

Orientations :

Outre l'enrichissement régulier des fonctionnalités :

- l'important travail de réécriture en langage orienté objet de l'ensemble de nos produits se poursuit
- le projet LOGIPREV mis sur pied en coopération avec l'Institut Polytechnique de Lausanne et l'éditeur Pro-Concept se poursuit. Ce projet à 2 ans représente des dépenses de l'ordre de 900 K€ pour la part d'Acteos. Il bénéficie du label Eureka et d'une aide d'OSEO/ANVAR de 450 K€. Il vise à développer un outil de SCRP (planification des ressources de la logistique) et comportera un module d'indicateurs de performances opérationnelles
- un projet LOGIPRO points de vente a été mis sur pied en partenariat avec notre client SCHIEVER. Il vise à optimiser les approvisionnements à partir des statistiques de sortie des points de vente et à optimiser l'utilisation des linéaires
- un projet COLIVAD lancé dans le cadre du pôle de compétitivité Industries du Commerce vise à optimiser la logistique de livraison colis de la Vente à distance et du e-commerce.

P) ACTIONNARIAT AU 31.12.2007 (en %)

Cette liste inclut tous les actionnaires qui détiennent 5% et plus des actions ou droits de vote de la société ACTEOS.

Actionnaires	Nombres d'actions	% du Capital	% de droit de vote
Joseph FELFELI	1 584 275	55,71%	69,98%
ETVB	203 832	7,17%	9,00%
<i>sous-total</i>	<i>1 788 107</i>	<i>62,88%</i>	<i>78,98%</i>
Actions auto-détenus	110 563	3,89%	0,00%
Autres actionnaires	945 042	33,23%	21,02%
TOTAL	2 843 712	100%	100%

1. Pacte d'actionnaires

Néant

2. Action de concert

Néant

3. Clauses susceptibles d'avoir un impact significatif sur le cours du titre

Néant

4. Rappel des opérations afférentes aux actions de la société et intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Actions auto détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (L 225-211 al 2)

Dans le cadre des programmes de rachat d'actions tels qu'autorisés par les Assemblées Générales précédentes (la dernière en date étant l'assemblée générale du 15 juin 2007), sont détenues au 31 décembre 2007, 110 563 actions (dont 38 456 actions au titre du contrat de liquidité) représentant 3,89 % du capital social de la société.

Ces actions (72.107), hors contrat de liquidité, ont été acquises au prix moyen de 2,89 € soit **208 518 €** représentant 2,54 % du capital social.

Aucune action (sauf au titre du contrat de liquidité) n'a été vendue ou annulée au cours de l'exercice 2007.

Le Conseil d'Administration de la société ACTEOS en date du 8 avril 2005 a décidé d'affecter l'intégralité des 72 107 actions ACTEOS auto détenues acquises avant le 13 octobre 2004 à la couverture de plan d'options d'achat réservés aux salariés ou d'autres allocations d'actions réservées aux salariés.

Le montant total des rachats, compris les frais d'acquisition, s'est élevé à **208 518 €**.

Ces actions ont une valeur nominale de 0.5 €.

Au 31 décembre 2007, au titre du contrat de liquidité, notre solde s'élève à 38 456 actions (actions dont la finalité est la régularisation des cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme aux normes AFEI représentant 1,35 % du capital social).

Au titre de l'année 2007, 157 699 actions ont été achetées au cours moyen de 4,44 € et 161 252 actions ont été vendues au cours moyen de 4,52 € ne supportant pas de frais de négociation, l'intégralité des ventes et des achats étant intervenue dans le cadre de l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l' AFEI.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2008 de renouveler l'autorisation qui avait été accordée au conseil d'administration, pour une durée de 18 mois à compter du 15 juin 2007 et ce en vue de procéder à l'achat en une ou plusieurs fois d'actions de la société dans la limite de 2% du capital soit 56.874 actions, en vue exclusivement d'assurer l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI et au prix maximum d'achat de 15 € par action.

5. Actionnariat salarié

La société n'a pas émis d'actions gratuites en faveur du personnel au cours de l'exercice 2007.

La société a émis au cours de l'exercice 2007 , 20 000 nouvelles options de souscription d'actions dont seules 10 0000 restent valides au 31/12/2007.

Le tableau récapitulatif des options de souscription d'actions figure au rapport spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions.

Le tableau récapitulatif des actions gratuites émises figure au rapport spécial sur les actions gratuites.

6. Total du capital potentiel émis :

L'ensemble des options de souscription et des bons de souscription de créateur d'entreprise émis et en cours de validité au 31/12/2007 est de 150 620 qui donnerait droit en cas d'exercice à 5, % du capital (5,3% après dilution) sous réserve des options caduques.

7. Participation des salariés

A la clôture de l'exercice, la participation des salariés telle que définie à l'article L225-102 du code de commerce représentait 0% du capital social de la société.

En 2006 la société a mis en place un Plan d'Epargne d'Entreprise, adopté par le CE en date du 30/06/2006.

Dans le cadre de ce Plan d'Epargne d'Entreprise, la participation des salariés représente 0 % du capital social de la société.

L'assemblée générale mixte du 16 juin 2006 lors du vote de la treizième résolution a rejeté un projet qui lui était soumis visant à autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires en numéraire et le cas échéant par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés de la société et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du code de commerce adhérents d'un plan d'épargne entreprise.

8. Il n'y a pas d'éléments tels que mentionnés à l'article L 225-100-3 du Code de Commerce qui seraient susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Q) Q) ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE

1. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président Conseil d'Administration – administrateur

Joseph FELFELI (Président Directeur Général) 2-4 rue Duflot à Roubaix nommé ADMINISTRATEUR par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mars 1999 pour 6 années (soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2005) et dont le mandat a été renouvelé lors de l'assemblée générale du 14 juin 2005 pour une durée de 6 années soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 31 décembre 2010 et tenue dans l'année 2011.

Monsieur FELFELI a été renouvelé dans son poste de Président du Conseil d'Administration assumant la Direction générale, lors du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenu le 14 juin 2005.

Administrateurs :

- Hubert BRILLET DE CANDE (Administrateur – Directeur Général Délégué) 2-4 rue Duflot à Roubaix nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2001, pour 6 années au plus (soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2007) et dont le mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007 pour une durée de 4 ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 31/12/2010 et tenue dans l'année 2011.

- ETV Beteiligungs GmbH Swiss Branch, Rue Mercerie 12 1003 Lausanne Switzerland représenté par Thomas FREUDENBERG. Le renouvellement du mandat d'ETV a été voté lors de l'Assemblée Générale Mixte du 16 Juin 2006, pour une durée de 4 ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 31 décembre 2009 et tenue dans l'année 2010. ETV a présenté sa démission au Conseil d'Administration du 27 mars 2008. Sous réserve de la ratification par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2008, le Conseil d'Administration a coopté le 27 mars 2008, en remplacement de ETV Beteiligungs GmbH Swiss Branch, Monsieur Daniel DUPONCHELLE, 2 bis avenue des Sports 62590 Oignies pour la durée du mandat d' ETV restant à courir.
- Guy THOMAS, 40 rue du Maréchal Foch à Roubaix nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007 pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur V. NARASIMHA jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2008 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2007. Le renouvellement de son mandat sera soumis à l'Assemblée générale Mixte du 20 juin 2008.
- Olivier MULLIEZ 2 rue de Celles Mourcourt (Belgique) nommé par l'Assemblée Générale mixte du 16 juin 2006 pour une durée de 4 ans (soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 31 décembre 2009 et tenue durant l'année 2010).
- Dieter NEUMANN, Talhofstraße 30a 82205 Gilching (Allemagne) nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 31 décembre 2010 et tenue dans l'année 2011.

2. LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Au sein du Conseil d'Administration, sont mises en application les règles françaises relatives au gouvernement d'entreprise issues :

- de la loi de Sécurité Financière modifiée par loi du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie ;
- du règlement général de l'AMF et des recommandations de l'AMF.

Le Conseil d'Administration a adopté un règlement intérieur qui prévoit notamment :

- ✓ La constitution de deux comités décrits ci-après
- ✓ Une limitation des pouvoirs du Président en matière d'investissements, de mise en place de financements et de prises de participation. Ainsi :
 - toute opération significative se situant hors de la stratégie approuvée par le CA,
 - tout engagement de dépenses supérieur à 200 k€ quel qu'en soit la nature, au delà du budget approuvé par le conseil pour l'année concernée,
 - tout emprunt supérieur à 20% des fonds propres consolidés du dernier exercice connu,
 - toute facilité de crédit supérieur à 40% des fonds propres consolidés du dernier exercice connu,
 - tout investissement ou toute cession d'actif immobilisé d'un montant supérieur à 20% des fonds propres consolidés du dernier exercice connu,
 - toute prise de participation supérieure à 1,5 M € ou à 20% des fonds propres consolidés du dernier exercice connu,
 - toute décision de préparer ou mettre en œuvre une procédure collective auprès du Tribunal de Commerce.
 est soumise à l'approbation préalable du conseil.
- ✓ Des règles de déontologie.

Il n'existe pas de limitation particulière aux interventions des administrateurs ni de minimum de détention de titres. En application des règles statutaires, chaque administrateur doit toutefois être propriétaire d'au moins une action.

Est considéré comme indépendant un administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Au regard de ce critère sont indépendants : Monsieur Olivier MULLIEZ, Monsieur Guy THOMAS et Monsieur Daniel DUPONCHELLE.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice 2007.

Durant l'exercice 2007, le taux de présence des administrateurs a été de 78 %.


Outre ses travaux habituels, le Conseil d'Administration a eu à se pencher sur une note d'orientation fonctionnelle et technique des produits du Groupe;


Il n'y a pas eu d'attribution de jetons de présence.

Le fonctionnement du Conseil est décrit de manière détaillée dans le rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.

3. COMITE STRATEGIQUE, D'AUDIT, DE REMUNERATION

Eu égard à la taille encore restreinte du Groupe et de son Conseil d'Administration, il a été décidé par le Conseil du 25 Avril 2003 de mettre en place deux comités:

 Un Comité des comptes et de l'audit, chargé de l'examen des comptes, de l'analyse de l'audit interne, du choix des Commissaires aux Comptes et du contrôle des risques. Sont actuellement membres : Olivier MULLIEZ et Guy THOMAS; Thomas FREUDENBERG représentant d'ETV BETEILIGUNGS GMBH en a été membre jusqu'au Conseil d'administration du 27 mars 2008, date à laquelle ETV Beteiligungs GmbH a remis sa démission.

 Un Comité des nominations et des rémunérations chargé d'émettre des recommandations et des avis sur la nomination des administrateurs et mandataires sociaux, la politique des rémunérations des dirigeants, y compris des mandataires sociaux et la politique d'attribution d'options d'achat et d'options de souscription d'actions, et d'actions gratuites. Sont actuellement membres : Olivier MULLIEZ et Guy THOMAS; Thomas FREUDENBERG représentant d'ETV BETEILIGUNGS GMBH en a été membre jusqu'au Conseil d'administration du 27 mars 2008, date à laquelle ETV Beteiligungs GmbH a remis sa démission.

Une fois par an, le Conseil procède à l'évaluation de ses modalités de fonctionnement et de la contribution effective de chacun de ses membres. Il réexamine également, à cette occasion, la qualification d'administrateur indépendant et le fonctionnement des Comités.

4. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2007

Nom des mandataires sociaux	Mandat de la société	date de nomination	date de renouvellement du mandat	date de fin de mandat	Autres fonctions dans la société
Joseph FELFELI	Administrateur	30.04.1999	14.06.2005	AGO 2011	Président Directeur Général
Hubert BRILLET de CANDE	Administrateur	07.06.2001	15.06.2007	AGO 2011	Directeur Général Délégué Directeur Administratif et Financier
ETV Beteiligungs GmbH Swiss branch	Administrateur (représenté par T. FREUDENBERG)	17.09.2001	16.06.2006	AGO 2010 démission remise au CA du 27.03.08	
Olivier MULLIEZ	Administrateur	16.06.2006		AGO 2010	
Guy THOMAS	Administrateur	15.06.2007 (cooptation)		AGO 2008	
Dieter NEUMANN	Administrateur	15.06.2007		AGO 2011	Geschäftsführer

Les mandataires sociaux, y compris Monsieur Daniel Duponchelle, coopté par le conseil d'administration du 27 mars 2008 ont déclaré ne pas avoir fait l'objet de condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq derniers exercices. Ils ont déclaré ne pas avoir été associés à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation.

Ils ont déclaré ne pas avoir fait l'objet d'incrimination et ou de sanction publique officielle au cours des cinq derniers exercices.

Ils ont déclaré ne pas avoir été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des 5 dernières années.

Ils ont déclaré ne pas être potentiellement en position de conflit d'intérêt avec la société ACTEOS au cours des cinq derniers exercices.

Il n'existe aucun lien familial entre les différents mandataires.

5. AUTRES MANDATS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nom	Fonction	Société	adresse	Capital	Mandats en cours	Procédures collectives / Liquidations
Joseph FELFELI	Co-Gérant	SCI ELISSAR	Roubaix - France	2 000 €	oui	non
Joseph FELFELI	Gérant	SCI DUFLOT	Roubaix - France	1 524,46 €	oui	non
Joseph FELFELI	Gérant	ACTEOS GmbH&Co KG	Gilching - Allemagne	25 000 €	oui	non
Joseph FELFELI	Gérant	ACTEOS Beteiligungs	Gilching - Allemagne	50 000 €	oui	non
Joseph FELFELI	Gérant	ACTEOS Liban SARL	Beyrouth - Liban	95 000 000 LL	oui	non
Joseph FELFELI	Membre du CA	BEAM EXPRESS SA	Ecublens (VD) - Suisse	100 000 CHF	non	non
Hubert de Candé	Pas d'autre mandat	néant	néant	néant	néant	néant
Dieter NEUMANN	Pas d'autre mandat	néant	néant	néant	néant	néant
Olivier MULLIEZ	Pas d'autre mandat	néant	néant	néant	néant	néant
Guy THOMAS	Membre du Conseil de Surveillance	Tapis Saint Maclou	Wattreloo - France	1 376 786 €	oui	non
Guy THOMAS	Administrateur	ALTYA	Saint-Amand les Eaux	838 300 €	oui	non
Guy THOMAS	Directeur Financier	Groupe KIBE	Bruxelles - Belgique		non	non
Daniel DUPONCHELLE	Président	La Nordiste de l'Environnement	Harnes - France	1 479 376 €	oui	non
Daniel DUPONCHELLE	Président	APINOR	Harnes - France	200 000 €	oui	non
Daniel DUPONCHELLE	Président	ENVINORD	Erquinghem - France	200 000 €	oui	non
Daniel DUPONCHELLE	Gérant	SARL Les Beillières	Erquinghem - France	7 622 €	oui	non
Daniel DUPONCHELLE	Gérant	SARL Compost du Maze	Verlinghem	76 000 €	oui	non
Daniel DUPONCHELLE	Gérant	SARL La Rivière	Violaines - France	68 000 €	oui	non
Daniel DUPONCHELLE	Gérant	SARL Verdure	Le Parcq -France	490 581 €	oui	non
Daniel DUPONCHELLE	Gérant	SARL VIP	Harnes - France	1 000 €	oui	non
Daniel DUPONCHELLE	Gérant	SARL Nord Verre Recyclage	Carvin - France		oui	non
Daniel DUPONCHELLE	Gérant	SARL Gest Cim	Harnes - France	7 500 €	oui	non
Daniel DUPONCHELLE	Directeur Général	CARBIOLANE	Sequedin - France	100 000 €	oui	non
Thomas FREUDENBERG	Administrateur	Ray Sono AG Munich	Munich-Allemagne		oui	non

6. LES NOMINATIONS ET RENOUELEMENTS PROPOSES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 juin 2008

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Guy THOMAS pour une durée de 4 années.
- Ratification d'un nouvel administrateur, Monsieur Daniel DUPONCHELLE: Monsieur DUPONCHELLE a une expérience de plusieurs années dans le secteur de la distribution où il a exercé des fonctions de direction générale. Il a également exercé à plusieurs reprises des fonctions d'administrateur. Monsieur Daniel DUPONCHELLE a été coopté par le Conseil d'Administration du 27 mars 2008 en remplacement de ETV Beteiligungs GmbH, représenté par Monsieur Thomas FREUDENBERG,

démisionnaire, et ce pour la durée du mandat de ETV Beteiligungs GmbH restant à courir soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2009.

7. EXPERTISES ET EXPERIENCES EN MATIERE DE GESTION DES ADMINISTRATEURS

Parmi les critères retenus pour la sélection des membres du conseil d'administration figurent leur expertise et expérience en matière de gestion. Le tableau ci-dessus présentant l'activité professionnelle de chacun des administrateurs donne une indication sur l'expertise et l'expérience de ces derniers, tous ayant occupé ou occupant à ce jour des fonctions dirigeantes au sein de sociétés.

8. REMUNERATION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Nom des mandataires sociaux	Mandat de la société	Montant des rémunérations (€)		Valeur brute des avantages en nature (€)		Options de souscription	
		2007	2006	2007	2006	2007	cumul
J. FELFELI	Président du CA	150 000	150 000	13 480		Néant	Néant
H. BRILLET DE CANDE	Directeur Général Délégué	98 228	97 985	4 040	4 068	0	28506
D. NEUMANN	Administrateur	133 750		9 746		10 000	10.000
O. MULLIEZ	Administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
G. THOMAS	Administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
ETV Beteiligungs GmbH	Administrateur, représenté par T. FREUDENBERG	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

9. DIRECTION

Composée de Joseph FELFELI, PDG
 Hubert de CANDE, Directeur Général Délégué
 François LECRON, Directeur commercial
 Jean Michel LEFEBVRE, Directeur des Opérations
 Alexandre MOREL, Directeur Etudes & Editions

Direction Allemagne: Dieter NEUMANN

Direction Liban: Elie GHARIOS

10. POLITIQUE DE REMUNERATION DES DIRIGEANTS – ENGAGEMENTS DE TOUTE NATURE CORRESPONDANT A DES ELEMENTS DE REMUNERATION, DES INDEMNITES OU DES AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ETRE DUS A RAISON DE LA PRISE, DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS DU MANDATAIRE OU POSTERIEUREMENT A CELLE-CI

La rémunération des dirigeants est restée inchangée en 2007 (voir tableau ci-dessus).

Elle se situe dans la norme du marché.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs.

11. INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL

M. Joseph FELFELI détient directement et indirectement 55,71 % du capital au 31 décembre 2007.

12. CONVENTION AVEC LA SCI DU NUMERO 6 RUE DUFLOT

ACTEOS exerce son activité dans des locaux à Roubaix loués à la SCI du numéro 6 rue Duflot contrôlée par Monsieur Joseph FELFELI. Le bail fait l'objet d'une attestation d'équité établie par un professionnel de l'immobilier d'entreprise indépendant le 1^{er} avril 2005.

En outre, nous signalons qu'en date du 24 juillet 2002, le loyer trimestriel a été réduit à 29 000 €.

Cet avenant prévoit une clause de retour à meilleure fortune.

Sur l'exercice 2006, le loyer versé s'est élevé à 147 026 € H.T.

Sur l'exercice 2007, le loyer versé s'est élevé à 148 034 € HT.

Depuis la clôture de l'exercice, il n'y a pas eu de nouvelle convention.

13. CONVENTION AVEC MONSIEUR FELFELI

Monsieur FELFELI loue à ACTEOS SA à un prix de marché un appartement afin d'y loger les salariés et les stagiaires du groupe.

Le montant total des loyers et des charges locatives s'élève à 10 071 € pour l'exercice 2007.

14. ACTIFS APPARTENANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A DES DIRIGEANTS OU A DES MEMBRES DE LEUR FAMILLE

Immeuble du 2-4 rue Duflot mentionné ci-dessus.

Appartement situé rue du coq Français à Roubaix mentionné ci-dessus.

15. PRÊTS ET GARANTIES

Néant

16. OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 621 – 18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

A la connaissance de l'émetteur, les opérations sur titres réalisées en 2007 par les personnes mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier pour un montant total supérieur à 5.000 € sont les suivantes:

- Monsieur Hubert BRILLET de CANDE : souscription de 21657 actions pour un montant total de 42 231,15 € par exercice de ses options de souscription

Etat récapitulatif des opérations sur titres de la société ACTEOS réalisées au cours de l'exercice 2007 par les membres du conseil d'administration mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier:

personne concernée relevant de l'article L621-18-2 du CMF	Acquisitions	Cessions	Souscriptions ou échanges	Transactions opérées sur titres au moyen d'instruments financiers à terme
Joseph FELFELI	Néant	Néant	Néant	Néant
Hubert BRILLET de CANDE	Néant	Néant	21657	Néant
ETV Beteiligungs GmbH	Néant	Néant	Néant	Néant
Dieter NEUMANN	1000	Néant	Néant	Néant
Olivier MULLIEZ	Néant	Néant	Néant	Néant
Guy THOMAS	400	Néant	Néant	Néant

17. SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Au 31 décembre 2007, les sommes provisionnées aux fins de retraite (indemnités de départ à la retraite) aux salariés du groupe s'élèvent à 137 K€.

R) COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants de la société ACTEOS sont les suivants :

NOM	FONCTION	DUREE DU MANDAT
Cabinet Artésien d'expertise Comptable CAEC	Commissaire aux comptes titulaire	Six exercices : soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2011 et appelée à statuer sur les comptes clos au 31/12/2010
Monsieur Kopiloff	Commissaire aux comptes suppléant	Six exercices : soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2011 et appelée à statuer sur les comptes clos au 31/12/2010
DMV	Commissaire aux comptes titulaire	Six exercices : soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2011 et appelée à statuer sur les comptes clos au 31/12/2010
Monsieur VERCRUYSSSE	Commissaire aux comptes suppléant	Six exercices : soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2011 et appelée à statuer sur les comptes clos au 31/12/2010

S) BILAN SOCIAL

1. Evolution des effectifs :

Evolution des effectifs groupe

	Effectif au 31.12.2006	Licenciements	Licenciements économiques	Autres Départs	Mouvements groupe : sorties	Mouvements groupe : entrées	Arrivées	Effectif au 31.12.2007
France	48	1		5			8	50
Allemagne	26			6			9	29
Liban	11			1			3	13
Consolidé	85	1		12			20	92

	TOTAL 31/12/2006	ACTEOS SA	ACTEOS Beteiligungs GmbH	ACTEOS GmbH & Co KG	ACTEOS Liban	TOTAL 31/12/2007
Direction Générale	5	3	0	1	1	5
Administratif	9	8	0	4	1	13
Commerciaux/Marketing	12	5	0	9	0	14
R & D	13	5	0	10	4	19
Production	46	29	0	5	7	41
TOTAL	85	50	0	29	13	92

	TOTAL 31/12/2006	ACTEOS SA	ACTEOS Beteiligungs GmbH	ACTEOS GmbH & Co KG	ACTEOS Liban	TOTAL 31/12/2007
Cadres	57	30	0	18	13	61
Agents de maîtrise		0	0	0		
Techniciens	17	12	0	7		19
Contrats de qualification			0			
Employés	11	8	0	4		12
TOTAL	85	50	0	29	13	92

Les données suivantes concernent ACTEOS SA

2. Organisation du temps de travail

L'organisation est restée inchangée sur la période avec l'application de l'accord de branche sur la durée du travail.

Les effectifs à temps partiel sont de 2 personnes.

Les contrats de maintenance signés avec nos clients engendrent des périodes d'astreinte pour 6 de nos ingénieurs et un technicien.

Enfin signalons que notre activité engendre un fort volume de déplacement chez nos clients, ces déplacements concernant une majorité des salariés d'ACTEOS SA.

3. Absentéisme

En 2007, la société ACTEOS a dénombré 307 jours d'absentéisme dont 65,59 % sont des absences maladie, 25,62 % des jours d'absentéisme sont liés à des congés maternité et 8,79 % concernent des congés paternité.

4. Evolution des rémunérations et charges sociales

Acteos en €	2007	2006	% évolution
Salaires et traitements	2 052 221	1 916 723	-+ 7 %
Charges Sociales	895 692	791 054	+ 13 %%
TOTAL	2 947 913	2 707 777	+ 9 %

5. Heures supplémentaires

La société pratiquant une politique de modulation des horaires de travail, les heures supplémentaires effectuées par les employés sont pour partie, récupérées.

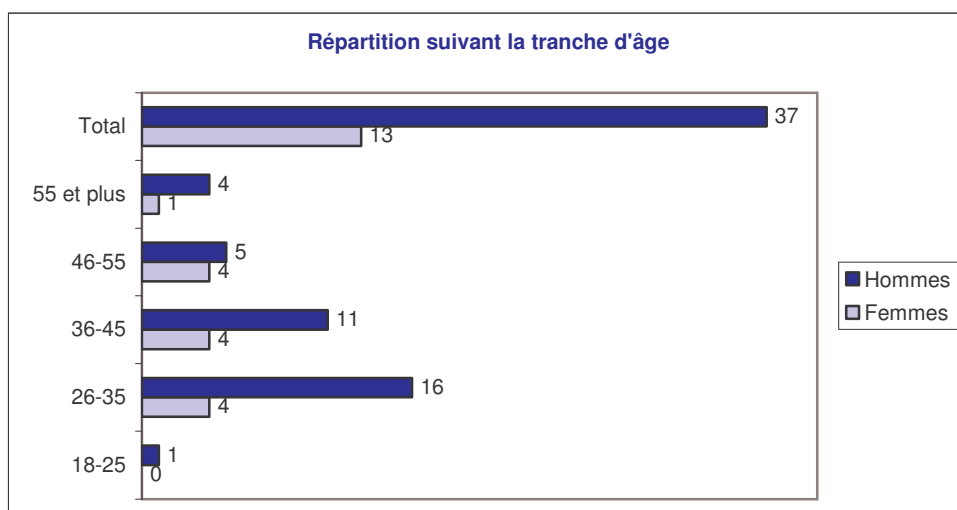
6. Répartition hommes/femmes

Effectifs au 31/12/2007

Par CSP		Employés	Techniciens et AM	Cadres	TOTAL
Femmes	CDD	1	0	0	1
	CDI	6	2	4	12
	Sous-total I	7	2	4	13
Hommes	CDD	0	1	0	1
	CDI	1	9	26	36
	Sous-total II	1	10	26	37
TOTAL		8	12	30	50

7. Pyramide des âges

	18-25	26-35	36-45	46-55	55 et plus	Total	Moyenne
Femmes	0	4	4	4	1	13	44,16
Hommes	1	16	11	5	4	37	40,48
Total	1	20	15	9	5	50	41,28



8. Durée et organisation du travail

Selon la durée du travail		Employés	Techniciens	Cadres	TOTAL
Femmes	Temps complet	5	2	4	11
	Temps partiel 50 %	0	0	0	0
	Autres temps part.	2	0	0	2
Sous-total I		7	2	4	13
Hommes	Temps complet	1	10	26	37
	Temps partiel 50 %	0	0	0	0
	Autres temps part.	0	0	0	0
Sous-total II		1	10	26	37
TOTAL		8	12	30	50

9. Données sur les embauches et les départs

Embauches et types de contrats		Employés	Techniciens et AM	Cadres	TOTAL
Femmes	Contrat Qualification	0	0	0	0
	CDD	3	0	0	3
	CDI	0	0	1	1
Sous-total I		3	0	1	4
Hommes	Contrat Qualification	0	0	0	0
	CDD	0	1	0	1
	CDI	0	1	5	6
Sous-total II		0	2	5	7
TOTAL		3	2	6	11

Départs et motifs		Employés	Techniciens et AM	Cadres	TOTAL
Femmes	Retraite	0	0	0	0
	Démission	1	0	1	2
	Fin de CDD	2	0	0	2
	Fin période d'essai	0	0	0	0

	Licenciement	0	0	1	1
	Autres		0	0	
	Sous-total I	3	0	2	5
Hommes	Retraite	0	0	0	0
	Démission	0	0	3	3
	Fin de CDD	0	1	0	1
	Fin de période d'essai	0	0	0	0
	Licenciement	0	0	0	0
	Sous-total II	0	1	3	4
TOTAL		3	1	5	9

10. Formation

Le montant des dépenses de formation professionnelle continue d'augmenter en 2007 pour atteindre la somme de 43 664 €.

Il se décompose comme suit :

Dépenses engagées en 2007	Montant en €
Dépenses de formation externe	22 862
Rémunération des stagiaires	20 802
Autres dépenses	0
TOTAL	43 664

Le montant des versements aux OPCA est de 33 083.10 €.

En 2006, le montant des formations s'élevait à 31 628 €.

En 2007, la formation a porté exclusivement sur la formation technique.

De 2006 à 2007, le montant des formations a progressé de 38,05 %

11. Conditions de travail

a) Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs :

ACTEOS n'a pas signé d'accord collectif.

b) Les conditions d'hygiène et de sécurité :

Un Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail a été créé en 2001 suite à la mise en place d'un Comité d'Entreprise et tient une réunion trimestrielle.

c) L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

ACTEOS comptabilise à ce jour l'emploi de trois travailleurs handicapés (catégorie A et B).

d) Les oeuvres sociales :

En 2007, ACTEOS n'a versé aucune contribution, à l'exception de la subvention au Comité d'entreprise.

e) Participation

Un accord de participation a été établi en 2006 et a été adopté par le CE en date du 30 juin 2006.

f) Intéressement

Un accord d'intéressement a été établi en 2006 et a été adopté par le CE en date du 30 juin 2006.

g) Plan d'épargne entreprise

Un plan d'épargne entreprise a été établi en 2006 et a été adopté par le CE en date du 30 juin 2006.

h) La sous-traitance - Importance de la sous-traitance

Le volume de la sous-traitance a atteint 528 K€ en 2007 pour ACTEOS SA (hors intragroupe) en progression de 11 % comparé à l'exercice 2006.

Celle-ci concerne principalement la sous-traitance de développements informatiques.

Le total de la sous-traitance intra groupe en progression de 20 % s'élève à 312 K€ en 2007.

T) CONSEQUENCES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE SUR L'ENVIRONNEMENT (ARTICLE 143-3 DU DECRET DU 23 mars 1967)

La nature de l'activité de la société n'entraîne pas de conséquences significatives sur l'environnement au sens de l'article précité.

U) CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 20 juin 2008. Les commissaires aux comptes ont été régulièrement informés de ces conventions. L'ensemble des conventions réglementées sont reprises dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

V) ELEMENTS POUVANT AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE :

Le capital de la société était détenu majoritairement par Monsieur Joseph FELFELI, cette actuelle détention empêcherait tout dépôt d'une offre publique visant à obtenir un contrôle majoritaire de la société ACTEOS.

W) PROJET DE RESOLUTIONS

Nous proposons à votre vote les projets de résolutions suivants

▪ **A CARACTERE ORDINAIRE :**

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 incluant le rapport de gestion du groupe consolidé à la même date ; rapport du président du conseil d'administration en application de l'article L 225-37 du Code de Commerce ;
- Rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Approbation des comptes sociaux annuels au 31 décembre 2007 ;
- Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2007 ;
- Approbation des conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Affectation du résultat ;
- Renouvellement d'un administrateur ;
- Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
- Autorisation et pouvoirs à donner au conseil d'administration à l'effet d'acquérir les propres actions de la société en application de l'article L 225-209 du Code de Commerce.

▪ **A CARACTERE EXTRAORDINAIRE :**

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital soit par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription soit par incorporation de réserves, primes et bénéfices,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec suppression de droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,
- Autorisation donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et / ou certains mandataires sociaux,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et / ou certains mandataires sociaux,
- Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L 443-1 et suivants du Code du Travail,
- Pouvoirs pour les formalités.

Votre conseil vous demande au titre de ces résolutions :

- d'approuver les comptes sociaux au 31 décembre 2007 se soldant par un bénéfice de 146 769,36 euros et d'affecter le résultat de la manière suivante :

Le bénéfice de l'exercice soit 146.769,36 €
 serait affecté :
 - à hauteur de 5 % à la réserve légale soit 7.338,50 €
 qui de 130.163 € passerait à 137.501,50 €
 - le solde soit 139.430,86 €
 au poste « Autres réserves » qui de 998.386,19 € passerait à 1.137.817,05 €.

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

- d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2007, se soldant par une perte de 453.909 € ;
- d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration. Le rapport spécial des commissaires aux comptes les présente et donne toutes les informations requises ;
- de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Guy THOMAS pour une durée de 4 ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 31 décembre 2011 et tenue dans l'année 2012 ;
- d'approuver la ratification d'une cooptation d'un administrateur, Monsieur Daniel DUPONCHELLE, faite par le conseil d'administration du 27 mars 2008 ;
- d'autoriser et donner pouvoir au conseil d'administration à l'effet d'acquérir les propres actions de la société en application de l'article L 225-209 du Code de Commerce et ce exclusivement en vue d'assurer l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologique de l'AFEI. Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 15 juin 2007 :
 - Titres concernés : actions
 - % de rachat maximum demandé : 2% soit 56.874 actions
 - prix unitaire d'achat maximum 15 €
- de déléguer la compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes. Cette délégation aurait une durée de 26 mois à compter du vote de l'assemblée générale et le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 3.000.000 € et ne pourrait par conséquent porter le capital à un montant supérieure à 4.421.856 € ;
- de déléguer la compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Cette délégation aurait aussi une durée de 26 mois à compter du vote de l'assemblée générale et le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de cette délégation avec suppression du droit préférentiel de souscription ne pourrait être supérieur à 3.000.000 € en ce inclus les augmentations de capital qui interviendraient en application de la délégation consentie sans suppression du droit préférentiel de souscription.

- d'autoriser le conseil d'administration pour chacune des émissions décidées par le conseil d'administration en vertu des délégations qui lui auraient été consenties (délégation sans suppression du droit préférentiel de souscription ; délégation avec suppression du droit préférentiel de souscription) à émettre des titres complémentaires dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de Commerce ;
- d'autoriser le conseil d'administration pour une durée de 26 mois à compter du vote de l'assemblée générale mixte d'augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature ;
- de conférer au conseil d'administration une autorisation en vue de consentir au bénéfice des salariés de la société ou de certains d'entre eux (et ou certains mandataires sociaux) des options de souscription et ou d'achat d'actions. Cette autorisation serait donnée pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée générale. Le nombre total des options ne pourrait donner droit à la souscription ou à l'achat d'un nombre d'actions supérieur au tiers du capital social, et ce, compte tenu des options déjà accordées par le conseil d'administration au titre d'autorisations antérieurement données par l'assemblée générale des actionnaires ;
- de conférer pour une durée de 38 mois au conseil d'administration une autorisation en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux). Le nombre total d'action ainsi attribuées ne pourrait dépasser 10 % du capital de la société existant au jour de la première attribution.
L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans et les bénéficiaires devraient conserver les actions ainsi attribuées pendant une durée minimale de deux années, le conseil d'administration disposant de la faculté d'augmenter la durée de chacune de ces deux périodes ;
- d'autoriser le conseil d'administration à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un PEE et effectuée dans les conditions de l'article L 443-5 du Code du Travail.
Le montant nominal maximal pouvant être réalisé au titre de cette augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un PEE serait de 142.000 € au maximum ;
- de donner pouvoirs en vue de l'accomplissement de toutes formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Votre conseil vous invite à adopter par votre vote les résolutions qu'il vous soumet tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire à l'exception de l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un PEE qu'il vous invite à rejeter.

X - RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Conformément à l'article L.225-37 du Code du Commerce, dernier alinéa, inséré par la loi du 1^{er} août 2003, dite loi sur la sécurité financière, je rends compte aux actionnaires de la société Acteos, lors de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice 2007, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par notre société.

Ce rapport a été préparé avec l'appui de la Direction Administrative et Financière et sur la base des comptes-rendus des travaux du Comité de Contrôle Interne. Son élaboration a été également appuyée par une réunion avec les membres du Comité d'Audit du Conseil d'administration et par une réunion sur le sujet avec les Commissaires aux Comptes.

Bien que ce rapport doive légalement émaner du Président du Conseil d'administration, le contenu de celui-ci a été validé par le conseil d'administration, lors d'une réunion de celui-ci en date du 27 mars 2008.

A) ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PREPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

La composition de votre Conseil d'Administration a connu plusieurs modifications significatives dans le courant de l'exercice 2007: démission de M. Prashant Narashima et cooptation de M. Guy Thomas en remplacement de celui-ci, nomination pour l'assemblée générale du 15 juin dernier de Monsieur Dieter Neumann pour arriver à la composition au 31/12/2007 que nous vous rappelons ci-après:

- Joseph FELFELI, qui exerce aussi les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général; le Conseil d'Administration ayant décidé de confier à la même personne ces deux fonctions
- Hubert DE CANDE qui est aussi Directeur Général Délégué et qui exerce les fonctions salariées suivantes au sein de la société ACTEOS : Directeur Administratif et Financier
- Olivier MULLIEZ
- La société ETVB représentée par Monsieur Thomas FREUDENBERG
- Guy THOMAS
- Dieter NEUMANN

Comme il en est fait mention dans le rapport de gestion, le Conseil d'Administration du 27 mars 2008 a pris acte de la démission de la société ETV BETEILIGUNGS et a coopté en remplacement Monsieur Daniel DUPONCHELLE dont la nomination est soumise à la ratification de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2008.

Votre Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2007 toujours au siège social de la société ACTEOS.

Un calendrier de principe des réunions du Conseil est établi en début de chaque année civile. De plus les convocations sont adressées à tous les membres du conseil d'administration avec assez d'avance pour leur permettre de planifier et d'assister à chaque réunion du conseil d'administration.

Les délégués du comité d'entreprise de la société sont aussi convoqués à toutes les séances du conseil d'administration. Seul un des délégués du comité d'entreprise a assisté à une des 5 réunions du conseil d'administration.

Les commissaires aux comptes sont aussi convoqués à toutes les réunions du conseil d'administration. Ils participent le plus souvent à celles-ci.

Par ailleurs, selon les sujets à l'ordre du jour, des salariés de la société ACTEOS peuvent être invités à participer aux travaux du conseil afin d'apporter leur expérience et leur compétence.

L'assiduité des administrateurs est resté constanté sur l'exercice avec un taux moyen de 78 %.

Dans la mesure du possible, les éléments préparatoires nécessaires à la qualité des travaux ont été mis à leur disposition.

Par ailleurs chaque fois qu'un membre du conseil l'estime nécessaire et le demande, le président du conseil d'administration lui communique les informations et documents complémentaires qu'il désire recevoir.

Tout document adressé à sa demande à un administrateur est aussi communiqué en même temps à tous les autres membres du conseil d'administration.

Outre ses travaux habituels, le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2007 a eu à se pencher sur une note d'orientation fonctionnelle et technique des produits du groupe.

B) GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le conseil d'administration a mis en place en son sein deux comités :

- Un comité des comptes et de l'audit : chargé de préparer les décisions du conseil en matière d'arrêté des comptes, du choix des commissaires aux comptes et de veiller à la qualité de l'audit interne et du contrôle des risques. Participent à ce comité, Messieurs THOMAS et MULLIEZ, tous deux administrateurs indépendants. Monsieur FREUDENBERG a été membre de ce comité jusqu'à la démission de la société ETV actée par le conseil d'administration du 27 mars 2008
- Un comité des nominations et des rémunérations chargé de préparer les décisions du conseil concernant la proposition de nouveaux administrateurs, la nomination des mandataires sociaux et la politique des rémunérations et stock-options. Participent à ce comité, Messieurs THOMAS et MULLIEZ, tous deux administrateurs indépendants. Monsieur FREUDENBERG a été membre de ce comité jusqu'à la démission de la société ETV actée par le conseil d'administration du 27 mars 2008..

Lors du conseil d'administration du 28 mars 2007 :

- Monsieur Guy THOMAS a été nommé membre de chacun des comités en remplacement de Monsieur Prashanth NARASHIMA, démissionnaire, et a accepté d'assurer la présidence du comité des comptes et de l'audit ;
- Monsieur Olivier MULLIEZ a accepté d'assurer la présidence du comité des nominations et des rémunérations.

Chacun de ces deux comités a donc été composé de trois administrateurs indépendants jusqu'au 27 mars 2008, date de la démission de la société ETV BETEILIGUNGS comme administrateur de la société et, en conséquence date de la fin du mandat de représentant permanent de Monsieur Thomas FREUDENBERG.

Il sera proposé à un prochain conseil d'administration de la société de nommer Monsieur Daniel DUPONCHELLE, administrateur indépendant, coopté par le conseil d'administration du 27 mars 2008, membre du comité des comptes et de l'audit, et membre du comité des nominations et des rémunérations.

En mars 2008, le comité des comptes et de l'audit a mené divers travaux d'examen des comptes 2007, travaux dont il a rendu compte lors du conseil d'administration du 27 mars 2008.

En mars 2008 également le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni afin d'examiner la politique de rémunération du groupe. Il en a rendu compte lors du Conseil d'Administration du 27 mars 2008.

Le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni à 2 reprises, celui des comptes et de l'audit à 4 reprises au cours de l'exercice 2007.

Une fois par an, le conseil d'administration procède à une évaluation de son fonctionnement en vue de l'améliorer. Cette évaluation a été effectuée pour la dernière fois lors du Conseil d'Administration du 27 mars 2008.

Le conseil d'administration d'ACTEOS comprend 3 administrateurs indépendants soit 50% de ses membres. Ces administrateurs indépendants sont : ETV, représenté par M. Freudenberg (remplacé par Monsieur Daniel DUPONCHELLE lors du conseil d'administration du 27 mars 2008), Monsieur Guy THOMAS et Monsieur Olivier MULLIEZ.

Est considéré comme administrateur indépendant, l'administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

- Le conseil d'administration d'ACTEOS est doté d'un règlement intérieur du conseil d'administration qui prévoit :
 - Une limitation des pouvoirs du directeur général en matière d'investissements, de mise en place de financements et de prises de participation. Ainsi sont soumises à l'approbation préalable du conseil :
 - toute opération significative se situant hors de la stratégie approuvée par le CA
 - tout engagement de dépenses supérieur à 200 K€ quel qu'en soit la nature, au-delà du budget approuvé par le conseil pour l'année concernée
 - tout emprunt supérieur à 20 % des fonds propres consolidés du dernier exercice connu
 - toute facilité de crédit supérieure à 40 % des fonds propres consolidés du dernier exercice connu
 - tout investissement ou toute cession d'actif immobilisé d'un montant supérieur à 20 % des fonds propres consolidés du dernier exercice connu
 - toute prise de participation supérieure à 1,5 m€ ou à 20 % des fonds propres consolidés du dernier exercice connu
 - toute décision de préparer ou mettre en œuvre une procédure auprès du tribunal de commerce
 - Des règles de déontologie à respecter par les administrateurs :
 - règle de confidentialité pour les informations non publiques acquises dans le cadre des réunions du conseil d'administration
 - obligation de loyauté vis-à-vis de la société, chaque administrateur ne devant pas agir pour son intérêt propre contre la société
- En application des dispositions statutaires, chaque administrateur de la société doit au moins posséder une action de la société et cette action doit faire l'objet d'une mise au nominatif.

C) CONTRÔLE INTERNE

Les travaux au sein de la société ACTEOS, menés conformément à la Loi de Sécurité Financière du 1er août 2003, se sont appuyés sur le rapport de l'AFEP et du MEDEF dont nous avons appliqué l'ensemble des recommandations.

La méthodologie mise en œuvre s'est appuyée sur les travaux du COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). Nous nous sommes par ailleurs appuyés sur le guide de mise en œuvre publié par l'AMF pour les valeurs moyennes et petites publié le 9 janvier 2008 pour la rédaction du présent rapport.

1 Objectifs du Contrôle Interne

Les objectifs du contrôle interne sont :

- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion élaborées par ACTEOS reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et du groupe dont elle est la tête

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisations des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre des lois et règlements applicables ainsi que dans celui des valeurs et règles internes du groupe
- de s'assurer que ces actes s'inscrivent également dans le cadre des orientations données à notre activité par le Conseil d'Administration qui doit aussi veiller à leur mise en oeuvre
- enfin d'identifier, prévenir et maîtriser les risques résultant de notre activité ainsi que les risques d'erreurs et de fraude

Ces objectifs sont, à des degrés divers, parties intégrantes de la mission des principaux collaborateurs du groupe. La taille limitée de celui-ci ne justifie pas la création d'un service Contrôle Interne, toutefois une approche systématique et documentée du contrôle interne a été mise en place.

Comme tout système de contrôle, le contrôle interne ne peut prétendre fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés mais seulement fournir une raisonnable assurance qu'ils sont correctement identifiés, suivis et que leur ampleur est réduite par la mise en œuvre de politiques pertinentes.

2 Organisation

Le Comité de travail a été mis en place depuis 2003 afin de proposer à la Direction Générale du groupe les modalités et outils permettant d'atteindre les objectifs décrits ci-dessus. Y participent 2 membres de la Direction Générale ainsi que 2 responsables de service. Dans le cadre de la nouvelle organisation mise en place en mars 2008, 3 des 4 membres du Comité de Direction sont impliqués dans le comité. Son pilotage est assuré par le contrôleur de gestion du groupe.

Plusieurs éléments sont venus perturber le bon fonctionnement de ce comité en 2007, essentiellement en raison de la surcharge de travail générée par le remplacement fin 2006 de notre contrôleur de gestion et par le fait qu'Hubert de Candé a dû assurer en direct la direction commerciale à partir du mois de septembre. L'arrivée de François Lecron au poste de Directeur Commercial, la nouvelle organisation en comité de direction doit permettre de revenir à un fonctionnement satisfaisant du comité à compter du 2^o trimestre 2008.

C'est ainsi que Le comité ne s'est réuni qu'une seule fois le 14 mai 2007. Une réunion s'est également tenue concernant les aspects relevant de l'organisation comptable et financière en présence de nos commissaires aux comptes le 30 novembre 2007.

- **Périmètre du Contrôle Interne :**

Il inclut l'ensemble des sociétés du groupe et l'ensemble des processus clés.

- **Processus clés et risques associés à ces processus**

Ces processus sont :

- Comptabilité
- Trésorerie
- Achats
- Investissements
- Projets Clients
- Production Software
- Sécurité informatique

- Cycle des Ventes
- Propriété Intellectuelle
- Clientèle
- Gestion des Ressources Humaines
- Recherche & Développement, choix technologiques

- **Cartographie des risques :**

Sur la base :

- des risques identifiés et les contrôles qui leur sont associés
- de la quantification des conséquences et de la probabilité de chacun de ceux-ci

Une cartographie des risques est établie et actualisée annuellement afin de déterminer les priorités d'action.

Organisation générale des procédures de contrôle interne

- Le Comité de contrôle interne est composé comme indiqué ci-dessus : il est piloté par le contrôleur de gestion supervisé par le secrétaire général, il rapporte directement au Président Directeur Général. Le compte rendu de ces travaux est adressé également au comité des comptes et de l'audit constitué au sein du conseil d'administration, ainsi qu'aux commissaires aux comptes. Il convient toutefois de ne pas limiter le contrôle interne aux membres du comité qui doit seulement avoir un rôle de pilote et de moteur. Chaque salarié du groupe contribue à l'efficacité du contrôle interne et est sensibilisé aux objectifs de l'entreprise et aux risques qu'il contribue à gérer. Un manuel des procédures internes est tenu à jour par le contrôleur de gestion.
- Contrôle interne sur les comptes : assuré par le contrôleur de gestion. Un plan annuel de contrôle a été fixé. Les tests effectués sont documentés. Ce plan annuel de contrôle n'a pu être intégralement respecté en 2007 en raison des circonstances relatives ci-dessus.

Pour les filiales, les comptes sont élaborés soit par un professionnel externe garant du respect des normes comptables en vigueur. Ces comptes font ensuite, comme ceux de la maison mère, l'objet d'un audit externe et d'une certification.

Des procédures permettant de s'assurer de l'exhaustivité de l'enregistrement des opérations sont en place; notamment pour ACTEOS SA :

- procédure de réception des commandes clients : elle assure qu'aucune commande ne peut échapper à l'enregistrement comptable
- émission des ordres fournisseurs : aucune commande ne peut être émise sans visa préalable du Directeur Administratif et Financier ou du responsable (pour les achats d'exploitation). La commande est automatiquement enregistrée lors de son émission
- aucun paiement à un tiers ne peut être effectué sans enregistrement préalable d'une commande. La procédure interne de bon à payer permet par ailleurs une vérification avant paiement de la conformité de la livraison.
- Engagements / Contrats : tous les contrats autres que commerciaux sont soumis au visa du secrétaire général. Celui-ci veille le cas échéant à l'enregistrement en hors bilan des contrats comportant un engagement de la société vis-à-vis d'un tiers ou réciproquement. L'ensemble des contrats est rassemblé dans des registres sous la responsabilité du secrétaire général. Les contrats commerciaux obéissent à des contrats-type définis par le secrétaire général après consultation des opérationnels concernés. Toute dérogation aux contrats-type doit être expressément approuvée par le secrétaire général ou par moi-même.

- Pour les filiales, il a été décidé de procéder par check-list reflétant les priorités de contrôle de la maison mère. Pour l'Allemagne, un auditeur externe est chargé de coacher les équipes opérationnelles et de rendre compte au DAF du groupe des éventuelles anomalies ou faiblesses qu'il détecterait. Cette procédure permet une relative décentralisation du contrôle interne et une responsabilisation des équipes locales.
- Contrôle interne sur les Etats financiers : la tenue de la comptabilité et l'émission des états financiers tant au niveau des comptes sociaux que les comptes consolidés reposent sur des logiciels reconnus comme des standards du marché. Ces logiciels font l'objet de contrats de maintenance permettant grâce aux mises à jour de s'assurer de leur conformité constante aux règles comptables en vigueur. L'établissement des feuilles de paie est assuré dans les mêmes conditions. Les comptables des filiales sont placés sous le double contrôle du responsable de l'entité géographique concernée et du DAF du groupe.
- Le contrôle interne s'appuie sur un certain nombre de procédures de reporting en vigueur :
 - analyses de rentabilité des offres commerciales émises établies systématiquement pour chaque offre
 - déclaration mensuelle des temps affectés par nature d'activité pour l'ensemble des équipes projets software
 - revue mensuelle de la rentabilité de chacun des projets en cours supérieurs à un seuil
- La sécurité informatique tant interne qu'externe est placée sous la responsabilité du responsable de la DSI supervisé par le Directeur Technique. Les points de fragilité identifiés ont fait l'objet d'un plan d'action aboutissant à la mise en place fin 2006 d'un nouvel ensemble de protections présentant un niveau élevé de sécurité. Des procédures de sauvegardes sont en place.
- La documentation des processus métier et la formalisation des délégations de pouvoir sont progressivement mis en place.

D) SYNTHESE DES ACTIONS 2007

- Mise à jour de la cartographie des risques du groupe effectuée en début d'année
- Actualisation et approbation d'une note de Stratégie d'évolution Produit, choix fonctionnels et technologiques bases de notre plan d'évolution produits (roadmap)
- Refonte de plusieurs procédures (trésorerie, achat, vente) avec mise en place de seuils de délégation
- Mise en place d'une politique de version plus rigoureuse
- Mise en place de normes de développement informatique et de documentation partagées par toutes les entités du groupe
- Sécurité informatique : son renforcement s'est poursuivi par le renouvellement d'une bonne partie de notre parc serveur, la modernisation de notre salle blanche qui obéit dorénavant aux standards de la profession.

E) PRIORITES D'ACTION 2008

- Poursuite de la refonte des procédures
- Revue du contrôle interne dans les filiales allemandes et libanaises

Le Président du Conseil d'Administration,

Joseph FELFELI

XI - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTROLE INTERNE

Etabli en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société ACTEOS SA pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société ACTEOS S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante

• Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Des progrès demeurent souhaitables en matière de formalisation et d'application exhaustive des procédures de contrôle interne.

Le 28 avril 2008

Pour la SA CAEC
Monsieur Jean-François POTRIQUET

Pour la SA DMV
Monsieur André MORITIER



Monsieur Christian de BRIANSON

Commissaires aux comptes, Membres de la
Compagnie Régionale de Douai

XII - ORDRE DU JOUR ET PROJET DE RESOLUTIONS

A) ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 JUIN 2008

1. A Caractère Ordinaire :

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 incluant le rapport de gestion du groupe consolidé à la même date ; rapport du président du conseil d'administration en application de l'article L 225-37 du Code de Commerce ;
- Rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Approbation des comptes sociaux annuels au 31 décembre 2007 ;
- Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2007 ;
- Approbation des conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Affectation du résultat ;
- Renouvellement d'un administrateur ;
- Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
- Autorisation et pouvoirs à donner au conseil d'administration à l'effet d'acquérir les propres actions de la société en application de l'article L 225-209 du Code de Commerce.

2. A Caractère Extraordinaire :

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital soit par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription soit par incorporation de réserves, primes et bénéfices,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec suppression de droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,
- Autorisation donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et / ou certains mandataires sociaux,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et / ou certains mandataires sociaux,
- Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L 443-1 et suivants du Code du Travail,
- Pouvoirs pour les formalités.

B) PROJET DE RESOLUTIONS POUR L'AGM DU 20 JUIN 2008

Nous proposons à votre vote les projets de résolutions suivants

1. PROJET DE RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

Première Résolution – Approbation des Comptes Sociaux

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du rapport du conseil d'administration, du rapport du président du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 Décembre 2007, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 146 769,36 euros.

L'assemblée générale approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale approuve également les dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés qui s'élèvent à un montant global de 8 058,29 euros et qui ont donné lieu à une imposition correspondante.

En conséquence, elle donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième Résolution – Approbation des Comptes Consolidés

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du rapport du conseil d'administration, du rapport du président du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve tels qu'ils lui ont été présentés ces comptes consolidés arrêtés à cette date ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième Résolution – Conventions des Articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve les termes de ces rapports et expressément chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième Résolution – Affectation du Résultat

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de procéder à l'affectation de résultat suivante :

Le bénéfice de l'exercice soit.....	146 769,36 €
Est affecté :	
- à hauteur de 5 % à la réserve légale soit	7 338,50 €
qui de 130 163 € passe à 137 501,50 €	
- le solde, soit	139 430,86 €
au poste « autres réserves » qi de 998 386,19 € passe à 1 137 817,05 €	

L'assemblée générale reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cinquième Résolution – Renouvellement d'un Administrateur

L'assemblée générale, prenant acte de la fin du mandat d'administrateur de Monsieur Guy THOMAS à l'issue de la présente assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de le renouveler comme administrateur de la société pour une durée de 4 années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 31 décembre 2011 et tenue dans l'année 2012.

Sixième Résolution – Ratification de la Cooptation d'un Administrateur

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du rapport du conseil d'administration, ratifie la cooptation de Monsieur Daniel DUPONCHELLE comme administrateur, en remplacement de la société ETV BETEILIGUNGS Gmbh démissionnaire, faite par le conseil d'administration de la société ACTEOS le 27 mars 2008, pour la durée du mandat de la société ETV BETEILIGUNGS Gmbh restant à courir soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2009.

Septième Résolution – Achat par la Société de ses propres actions dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de Commerce

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration autorise ce dernier pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L 225-209 et suivants du code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 2 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel 56.874 actions.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2007.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue exclusivement d'assurer l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

Prix maximum d'achat par action : 15 euros

Ou la contre-valeur de ce montant en toute monnaie. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital social avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme sera de 853.110 euros ou la contre-valeur de ce montant en toute monnaie.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

La société ne pourra à aucun moment détenir, directement ou par personne interposée, plus de 10 % du total de ses propres actions composant le capital social.

La société devra disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède, directement ou par personne interposée.

Le conseil d'administration informera les actionnaires, dans son rapport de gestion, des acquisitions et cessions réalisées en application de la présente autorisation.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

2. PROJET DE RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

Huitième Résolution – Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et, notamment, de son article L 225-129-2 :

- 1) Délégué au conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par le Code de Commerce, sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera :

a/ par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L 228-93 du Code de Commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;

b/ et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;

- 2) Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
- 3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 3.000.000 € et ne pourra par conséquent porter le capital à un montant supérieur à 4.421.856 €.

Le plafond ainsi arrêté inclut la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

En outre, sur ce plafond s'imputera le montant nominal global des actions émises, directement ou non, en vertu de la résolution neuf qui suit.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 3.000.000 €.

- 4) En cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1/a/ ci-dessus :

a/ décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,

b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions à la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée ;
- répartir librement tout ou partie des actions, ou dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital lesdites valeurs mobilières dont l'émission a été décidée mais n'ayant pas été souscrites ;
- offrir au public tout ou partie des actions, ou dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, lesdites valeurs mobilières non souscrites.

c/ décide du fait que la présente délégation de compétence emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit immédiatement ou à terme,

d/ en ce qui concerne toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, décide que, le cas échéant, les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai fixé par les dispositions légales,

- 5) Décide que le conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
- 6) Prend acte que la présente délégation prive d'effet la délégation antérieure ayant le même objet et qui avait été confiée par l'assemblée générale mixte du 16 juin 2006 à laquelle elle se substitue.

Neuvième Résolution - délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-129-2 :

1. Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par le Code de Commerce, sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L 225-148 du Code de Commerce.

Conformément à l'article L 228-93 du Code de Commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de pouvoirs :

Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 3.000.000 € et ne pourra par conséquent porter le capital à un montant supérieur à 4.421.856 €.

En outre, sur ce plafond, s'imputera le montant nominal global des actions émises en vertu de la huitième résolution ci-avant.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 3.000.000 €.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la

présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires, un droit de priorité conformément à la loi.

5. Décide du fait que la présente délégation de compétence emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit immédiatement ou à terme.
6. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en oeuvre la délégation.
7. Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.
8. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
9. Prend acte que la présente délégation prive d'effet la délégation antérieure ayant le même objet et qui avait été conférée par l'assemblée générale mixte du 16 juin 2006 et à laquelle elle se substitue.

Dixième Résolution - Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Pour chacune des émissions décidées en application des résolutions huit et neuf, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.

Onzième Résolution - Autorisation donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et conformément à l'article L 225-147 du Code de commerce :

1. Autorise le conseil d'administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L 225-148 du code de commerce ne sont pas applicables.
2. Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée,
3. Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieure à 10% du capital social.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente assemblée générale. La présente délégation met fin à celle qui avait été conférée par l'assemblée générale mixte du 16 juin 2006.

4. Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et de procéder à la modification corrélative des statuts, et faire le nécessaire en pareille matière

Douzième Résolution – Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'octroyer des options de souscriptions et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux

L'assemblée générale à compétence extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à consentir, au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et des salariés de la société (et des sociétés qui lui sont liées) ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société à émettre ou à l'achat d'actions existantes.

Cette autorisation, dont il pourra être fait usage en une ou plusieurs fois, est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée et se substitue à celle donnée par l'assemblée générale mixte du 14 juin 2005.

Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à la souscription ou à l'achat d'un nombre d'actions supérieur aux limites fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et ce compte tenu des options déjà accordées par le conseil d'administration au titre des autorisations données par les assemblées générales du 25 mai 2000, 28 décembre 2001, 25 juin 2002 et 14 juin 2005.

L'assemblée décide :

- Qu'en cas d'octroi d'options de souscription, le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration. Ce prix ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription d'actions seront consenties ;
- Qu'en cas d'octroi d'options d'achat d'actions, le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé par le conseil d'administration au jour où les options seront consenties. Ce prix ne pourra être ni inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotées aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options d'achat seront consenties ni inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société en application des articles L 225-208 et L 225-209 du Code de Commerce ;
- Que ce prix ne pourra ensuite être modifié, sauf si, pendant la période durant laquelle les options pourront être exercées ou levées, la société vient à réaliser une des opérations financières sur titres prévues par la loi ; dans ce cas, le conseil d'administration procédera, dans les conditions réglementaires à un ajustement du prix et du nombre des actions comprises dans les options consenties pour tenir compte de l'incidence de l'opération prévue ;
- Qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ni dans un délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics, ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique ;
- Que le conseil d'administration fixera la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée de ces options ne pourra excéder une période de 6 ans à compter de leur date d'attribution ;
- Que le conseil d'administration pourra prévoir l'interdiction de revente immédiate des actions souscrites ou acquises, sans toutefois que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option.

L'assemblée générale prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour fixer dans les limites légales et réglementaires, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, et notamment pour :

- Arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires,
- Fixer la ou les périodes d'exercice des options

Suivant ce qu'il jugera le plus approprié pour assurer la motivation et la fidélisation des bénéficiaires auxquels s'adressent ces options.

L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option accompagnée du paiement correspondant en numéraire ou par compensation avec des créances sur la société.

Lors de sa première réunion suivant la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration constatera, s'il y a lieu, le nombre et le montant des actions émises pendant la durée de l'exercice, apportera les modifications nécessaires aux statuts et effectuera les formalités de publicité.

Treizième Résolution – Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et / ou certains mandataires sociaux

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre au profit :

- Des membres du personnel de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du Code de Commerce ou de certaines catégories d'entre eux,
- Et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L 225-197-1 du Code de Commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10 % du capital social existant au jour de la première attribution décidée par le conseil d'administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans. En outre, les bénéficiaires devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années.

Le conseil d'administration a la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.

En outre, tous pouvoirs lui seront confiés à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées ou réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,
- Le cas échéant :
 - Constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
 - Décider le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélatives à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
 - Prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
 - Et généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte renonciation expresse des actionnaires à leurs droits à la fraction des réserves, primes et bénéfices à incorporer au capital pour permettre la libération des actions attribuées.

Elle est donnée pour une durée de trente huit mois à compter du jour de la présente assemblée et se substitue à celle donnée par l'assemblée générale mixte du 14 juin 2005.

Quatorzième Résolution - Autorisation de procéder a une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail :

- 1/ Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire, réservées aux salariés de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise,
 - 2/ Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation,
 - 3/ Fixe à vingt six mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation,
 - 4/ *Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 142.000 euros,*
 - 5/ Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 443-6 est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.
- 6/Confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Quinzième Résolution – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de dépôt et de publicités requises par la loi.

XIII - TABLEAU DE RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

en K€	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 422	1 403	1 386	1 386	1 386
Nombre d'actions	2 843 712	2 806 790	2 772 000	2 772 000	2 772 000
Nombre d'actions prioritaires					
Nombre d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligation					
Par souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires H.T.	5 926	5 268	5 788	4 980	4 376
Résultat avant impôt part.amort.prov.	30	931	(172)	57	(392)
Impôts sur les bénéfices	(43)	(51)	(27)	(21)	4
Participations des salariés					
Résultat après impôt part.dot.prov.	72	965	268	(518)	(2 573)
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôt avant amort prov	0	0	0	0	0
Dividende distribué par action					
Personnel					
Effectif moyen	50	48	55	54	53
Masse salariale	2 122	1 915	2 200	1 987	1 957
Versement au titre du social	880	761	782	688	636

XIV - RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION

A) ETAT AU 31.12.2007 DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION (L225-184 al 1) ATTRIBUEES AUX SALARIES DU GROUPE ACTEOS (sous réserve des options caduques)

	Plan n° 2 01-févr	Plan n° 3 01-mars	Plan n° 5 02-févr	Plan n° 7 02-avr	Plan n° 8 02-mai	Plan n° 9 02-juin	Plan n° 10 3-1(1)
Date de l'Assemblée Générale	25/05/2000	25/05/2000	25/06/2002	25/06/2002	25/06/2002	25/06/2002	14/06/2002
Date du Conseil d'Administration	21/03/2001	14/01/2002	23/10/2002	11/02/2003	14/11/2003	14/02/2005	10/05/2007
Options émises							
Nature	BSA	BSA	BSA	BSA	BSA	BSA	BSA
Nombre	22760	106515	29000	29092	100000	18500	10000
dt membres du Comité de Direction		21657		25620	100000	15000	0
Nombre de membres concernés	0	1	0	2	1	1	1
Salarié n°1					100 000		
Salarié n°2			6500	3272			
Salarié n°3		3 894					
Salarié n°4		2690					
Salarié n°5		2458					
Salarié n°6		2109					
Salarié n°7		2088					
Salarié n°8		2000					
Salarié n°9		1474					
Salarié n°10			1000				
Salarié n°11							10000
Date de départ d'exercice	01/04/2005	31/01/2006	24/10/2006	12/02/2003	14/11/2007	14/02/2009	11/05/2011
Date d'expiration d'exercice	31/03/2007	31/01/2008	24/10/2008	12/02/2008	13/11/2010	13/11/2011	11/05/2012
Prix d'exercice	14,6	1,95	1,67	2,75	1,38	3,05	4,9
Modalités							
Nombre d'options levées	0	28 290	6500	0	0	0	0
Nombre d'options annulées	21720	33 088	15 000			3 500	
Nombres d'options restantes	1040	45137	7500	29092	100000	15000	10000
				82769	182769	197769	150620

BSCE : Bons de souscription de Créateurs d'Entreprise
BSA : Options de souscription d'Actions

B) OPTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'ANNEE 2007 (225-184 al 2)

Néant

C)OPTIONS EXERCEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'ANNEE 2007 (225-184 al 2)

21657 options ont été exercées au prix unitaire de 1,95 €.
Mandataire concerné: Hubert de Candé

D)OPTIONS CONSENTIES DURANT L'EXERCICE 2007 AUX DIX SALARIES DU GROUPE DONT LE NOMBRE D'OPTIONS CONSENTIES EST LE PLUS ELEVE : (225-184 al 3)

20 000 options ont été attribuées à l'un des 10 principaux salariés bénéficiaires d'options.
Date de départ d'exercice: 11/05/2011
Prix d'exercice: 4,09 par action souscrite
Seules 10 000 d'entre elles sont en cours de validité au 31/12/2007

E)OPTIONS EXERCEES DURANT L'EXERCICE 2007 PAR LES DIX SALARIES NON MANDATAIRES DE LA SOCIETE DONT LE NOMBRE D' ACTIONS ACHETEES OU SOUSCRITES EST LE PLUS ELEVE : (225-184 al 3)

Les dix salariés, détenant au 31/12/2007 le plus grand nombre d'options,n'ont pas effectué de levées d'options durant l'exercice 2007:

XV - RAPPORT SPECIAL SUR LES ACTIONS GRATUITES

L'AGM du 14 juin 2005 a autorisé le conseil d'administration à procéder à l'attribution gratuite d'actions de la société aux membres du personnel (et/ou certains mandataires sociaux) et ce dans la limite de 10 % du capital social existant au jour de la première attribution décidée par le conseil d'administration et pour une durée maximale de 38 mois. . En 2006, le conseil d'administration a attribué 5.000 actions gratuites à un salarié, non mandataire social, du groupe ACTEOS..

TREIZIEME RESOLUTION (adoptée par l'assemblée générale mixte du 14 juin 2005) – AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS AUX MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE (ET/OU CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre au profit :

Des membres du personnel de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du Code de Commerce ou de certaines catégories d'entre eux,

Et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L 225-197-1 du Code de Commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10 % du capital social existant au jour de la première attribution décidée par le conseil d'administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans. En outre, les bénéficiaires devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années.

Le conseil d'administration a la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.

En outre, tous pouvoirs lui seront confiés à l'effet de :

Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,

Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,

Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées ou réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,

Le cas échéant :

Constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,

Décider le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélatives à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,

Prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,

Et généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte renonciation expresse des actionnaires à leurs droits à la fraction des réserves, primes et bénéfices à incorporer au capital pour permettre la libération des actions attribuées.

Elle est donnée pour une durée de trente huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Voix pour : 3.171.070

Voix contre: 0

Abstention: 0

Au titre de l'exercice 2006, cette délégation a fait l'objet d'une mise en œuvre par le conseil d'administration et 5000 actions gratuites ont été distribuées.

XVI - RAPPORT SPECIAL RELATIF AU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Au titre de l'année 2007

- Au 31 décembre 2007, au titre du contrat de liquidité, notre solde s'élève à 38 456 actions (actions ayant pour finalité la régularisation des cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme aux normes AFEI représentant 1,35 % du capital social).
- 157 699 actions ont été achetées au cours moyen d'achat de 4,44 Euros ne comportant pas de frais de négociation. Aucune action (sauf au titre du contrat de liquidité) n'a été vendue ou annulée au cours de l'exercice 2006.

Le conseil d'administration de la société ACTEOS en date du 8 avril 2005 a décidé d'affecter l'intégralité des 72 107 actions ACTEOS auto-détenues acquises avant le 13 octobre 2004 à la couverture de plan d'options d'achat réservés aux salariés ou d'autres allocations d'actions réservées aux salariés. Une première allocation sous forme d'attribution d'actions gratuites de 5 000 actions a été faite en 2006.

XVII - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET L'UTILISATION DE CES DELEGATIONS PENDANT L'EXERCICE 2007.

Date de la délégation ou de l'autorisation	Terme de la délégation	Objet de la délégation	Modalités	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice 2007
AGM 14 juin 2005	14 août 2008	Options de souscription et/ou d'achat d'actions	Limitée au tiers du capital social	20 000
AGM 14 juin 2005	14 août 2008	Attribution gratuite d'actions	Montant maximum : 10 % du capital social	5 000
AGM 15 juin 2004	15 juin 2008	Autorisation d'émission d'obligations	Montant maximum : 3.000.000 €	NEANT
AGM 16 juin 2006	14 août 2008	Emission de valeurs mobilières avec maintien du droit de préférentiel souscription	Montant maximum : 3.000.000 €	NEANT
AGM 16 juin 2006	14 août 2008	Emission de valeurs mobilières avec suppression du droit de préférentiel souscription	Montant maximum : 3.000.000 €	NEANT
AGM 16 juin 2006	14 août 2008	Autorisation d'augmenter le montant par des demandes excédentaires	L 225-135-1 : 15% de l'émission initiale	NEANT
AGM 16 juin 2006	14 août 2008	Autorisation d'augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature	Montant maximum : 10%	NEANT

XVIII - COMPTES CONSOLIDES ACTEOS

A) BILAN CONSOLIDE

BILAN €		31/12/2007	31/12/2006
		MONTANS NETS	MONTANTS NETS
Écarts d'acquisition	(Note 1)	594 491	594 491
Autres immobilisations incorporelles	(Notes 2&3)	30 880	42 184
Immobilisations corporelles	(Notes 2&3)	292 978	268 983
Titres de participation	(Notes 2&3)	1 898	1 845
Autres actifs financiers non courants	(Notes 2&3)	50 774	46 251
TOTAL ACTIF NON COURANT		971 021	953 754
Stocks	(Note 4)	563 669	685 507
Créances clients	(Note 5)	4 094 189	3 801 066
Actifs d'impôts exigibles	(Note 6)	145 751	272 925
Autres actifs courants	(Note 6)	970 209	1 023 209
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(Note 7)	1 837 765	2 354 718
TOTAL ACTIF COURANT		7 611 583	8 137 425
TOTAL ACTIF		8 582 604	9 091 179
Capitaux propres - Part revenant au groupe		2 682 741	3 050 642
Capitaux propres - Part revenant au minoritaires		-50	-68
CAPITAUX PROPRES		2 682 691	3 050 574
AUTRES FONDS PROPRES	(Note 8)	462 693	300 257
Emprunts et dette financière à long terme		74 544	49 709
Provisions pour retraites et autres avantages similaires	(Note 9)	407 042	409 811
Autres provisions	(Note 9)	148 048	318 000
Autres passifs non courants			
TOTAL PASSIF NON COURANT		629 634	777 520
Emprunts à court terme et partie courante des emprunts		10 857	1 383
Dettes fournisseurs	(Note 11)	1 218 474	946 254
Provisions	(Note 9)	34 723	23 851
Passif d'impôt exigible			
Autres passifs courants	(Note 11)	3 543 532	3 991 340
TOTAL PASSIF COURANT		4 807 586	4 962 828
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		8 582 604	9 091 179

C) COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE €	31/12/2007	31/12/2006
Chiffre d'Affaires (note 18)	10 524 205	10 181 673
Autres produits de l'activité	60 000	
Achats consommés	3 510 914	3 330 440
Variation des stocks de produits en cours & produits finis	(9 443)	33 350
Production immobilisée	(9 126)	(5 020)
Marge brute	7 091 860	6 822 903
% CA	67%	67%
Charges de personnel (note 13)	4 823 823	4 301 972
Autres charges d'exploitation	2 703 175	2 700 684
Impôts et taxes	107 888	73 038
Dotations aux amortissements (notes 3 et 17)	155 119	133 876
Reprises pour excédent (note 9)		(15 796)
Autres produits d'exploitation	(48 866)	(44 192)
Charges et produits exceptionnels	(119 209)	21 093
Résultat opérationnel	(530 070)	(347 772)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	78 403	31 966
Coût de l'endettement financier brut	7 266	3 134
Coût de l'endettement financier net	(71 137)	(28 832)
Autres charges financières	49 603	38 154
Autres produits financiers	15 340	174 633
Reprises pour excédent		14 075
Charge d'impôt	(39 287)	(51 950)
Résultat	(453 909)	(116 436)
Dont attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	(453 924)	(116 088)
Dont attribuable aux intérêts minoritaires	15	(348)
Nombre d'actions	2 843 712	2 806 790
Résultat de base par action	(0)	(0)

D) VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

€	Nombre d'actions	Capital	Prime	Réserve légale	Autres réserves	Réserves consolidées	Report à Nouveau	Résultat de l'exercice	Autres variations	Total des capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Situation au 31 décembre 2005	2 772 000	1 386 000	895 575	79 731	294 388	-262 256	-467 664	-288 185		1 637 589	-224	1 637 365
Affectation du résultat de l'exercice N-1				13 379		-288 185		288 185		13 379		13 379
Résultat de l'exercice								-116 088		-116 088	-348	-116 436
Retraitements consolidation			51 355			1 144 186	254 201			1 449 742	504	1 450 246
Autres variations	34 790	17 395	48 625							66 020		66 020
Situation au 31 décembre 2006	2 806 790	1 403 395	995 555	93 110	294 388	593 745	-213 463	-116 088		3 050 642	-68	3 050 574
Affectation du résultat de l'exercice N-1				37 053	703 999	-116 088	213 463	116 088		954 515		954 515
Résultat de l'exercice								-453 924		-453 924	15	-453 909
Retraitements consolidation			26 747			-967 913				-941 166		-941 166
Autres variations	36 922	18 461	54 215							72 676		72 676
Situation au 31 décembre 2007	2 843 712	1 421 856	1 076 517	130 163	998 387	-490 256		-453 924		2 682 741	-50	2 682 691

Le capital social de la société au 31 Décembre 2007 est de 1 421 856 €, divisé en 2 843 712 actions d'un nominal de 0,5 € chacune.

Au titre des levées d'options de souscription des plans d'options en cours, 36 922 actions d'une valeur nominale de 0,5 euros ont été créées au cours de l'année 2007. Cette augmentation de capital s'est accompagnée de la comptabilisation d'une prime d'émission d'un montant de 54 215 euros.

E) TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE €	Consolidé 31/12/2007	Consolidé 31/12/2006	
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
RESULTAT NET	(453 924)	(116 088)	
Part des minoritaires dans le résultat stés intégrées	15	(348)	
<i>Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation</i>			
Dérive de résultat+Elements non générateur de trésorerie	(1 823)		
+/- Dotations nettes aux amortissements & provisions	(6 729)	130 865	
+/-charges & produits calculés liés aux stock options & assimilés	26 747	51 355	
+/- values de cession	1 646	(688)	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	(434 068)	65 096	
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(167 831)	(1 147 710)	
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(601 899)	(1 082 614)	
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Décais / acquisition immos incorporelles	(21 795)	(34 162)	
Décais / acquisition immos corporelles	(182 565)	(164 074)	
Encais / cession d'immos corp et incorp	20 327	37 654	
Décais / acquisition immos financières	(400)	(40)	
Encais / cession immos financières		1 380 488	
Décaissements nets / acquisitions de filiales	(40)		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(184 473)	1 219 866	
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital ou apports	72 676	97 245	
Encaissements provenant d'avances conditionnées	230 000	135 000	
Remboursement d'avances conditionnées	(67 564)		
Encaissements provenant d'emprunts	71 165	74 858	
Remboursement d'emprunts	(46 330)	(34 430)	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	259 947	272 673	
VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	(526 425)	409 925	
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	2 353 335	1 943 410	
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	1 826 908	2 353 335	
Ecart	(2)	0	
	VMP	1 200 903	1 935 170
	DISPONIBILITES	636 862	419 548
	ACTIONS PROPRES		
	CONCOURS BANCAIRES	-10 857	-1 383
		<u>1 826 908</u>	<u>2 353 335</u>

F) RESULTAT PAR ACTION

	2007	2006	2005
Nombre d'action	2 843 412	2 806 294	2 772 000
Résultat par actions (en €)	(0)	(0)	(0)

G) ANNEXES DES COMPTES CONSOLIDES

La SA ACTEOS a été introduite au Nouveau Marché de la Bourse de Paris le 05 Juillet 2000. Elle est cotée sur le marché Euronext Paris (N° ISIN : FR0000076861).

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, la conception, l'édition, l'intégration et la mise au point de tout système informatique dédié au domaine de la logistique.

Le 27 mars 2008 le Conseil d'administration a arrêté les comptes et autorisé la publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Les états financiers consolidés d'Acteos SA au 31 décembre 2007 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards).

I. Informations relatives aux méthodes comptables appliquées.

a) Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Toutes les participations significatives pour lesquelles ACTEOS S.A. assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées.

b) Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation et qui représente la différence entre le prix d'achat des titres des sociétés et la part des capitaux propres correspondants lors de l'achat est, le cas échéant, affecté aux postes appropriés du bilan consolidé, la partie résiduelle non affectée étant portée à la rubrique « Ecarts d'acquisition » si elle est positive et en « Provision pour risque et charges » si elle est négative.

Les écarts d'acquisition actif sont soumis à des tests de dépréciations annuels ou plus fréquemment si des indicateurs de perte de valeurs apparaissent.

Dans le cas où le test de valeur révèle une juste valeur inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'écart d'acquisition à sa juste valeur.

c) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements & des pertes éventuelles de valeur (IAS 38).

L'amortissement est calculé sur leur durée d'utilité estimée selon le mode linéaire suivant :

- Logiciels (codes sources)----- 4 à 5 ans
- Autres logiciels----- 1 à 3 ans

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements & des pertes éventuelles de valeur (IAS 16).

L'amortissement est calculé sur leur durée d'utilité estimée selon le mode linéaire suivant :

- Agencement et aménagement des constructions ----- 5/10 ans
- Matériel et outillage ----- 4/5 ans
- Matériel de bureau et informatique ----- 3/5 ans
- Mobilier de bureau ----- 8 ans

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat de location ou de crédit-bail présentant les caractéristiques d'une acquisition, la valeur vénale à la date de signature du contrat du bien est immobilisée et amortie selon la méthode ci-dessus ; la dette correspondante figure au passif.

e) Frais de recherche et Développement

Les coûts de développement doivent être comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque des conditions précises sont remplies. Du fait que toutes les conditions permettant la comptabilisation d'un actif incorporel ne sont pas remplies, les frais de développement ne peuvent pas être immobilisés. En conséquence, les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont exposés.

Le montant des charges pour le groupe s'élève à 952 K€ pour l'exercice 2007 (évaluation fiscale).

f) Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient réel ou de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable (suivant détail annexé en note 4).

Le coût d'achat des stocks est évalué selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré pour la France et selon la méthode du premier entré – premier sorti pour l'Allemagne.

g) Risques financiers

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels son activité l'amène à faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer ces risques et de veiller au respect des limites définies.

➤ Le risque de crédit

Le risque de crédit est principalement lié aux créances clients. Cette exposition est influencée par les caractéristiques individuelles des clients. Il est à noter qu'aucun client ne représente à lui seul un risque majeur (encours > 10% de l'encours total).

De plus le Groupe ne se trouve pas exposé à un risque géographique particulier.

La politique de crédit est définie, mise en œuvre et contrôlée par la Direction Financière. Les procédures du Groupe prévoient une étude systématique de la solvabilité des prospects. Une information financière est fournie par la COFACE sur le risque de défaillance client, France ou export.

Sur la base d'une balance âgée la Direction Financière contrôle tous les mois la situation et la qualité de son portefeuille de créance.

Une provision pour dépréciation d'un montant de 23 k€ a été constituée pour couvrir les risques de non recouvrement total ou partiel de la créance (suivant détail annexé en note 5).

➤ Le risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arrivent à échéance. En l'absence d'emprunt ce risque est limité aux dettes fournisseurs et aux dettes sociales et fiscales (suivant détail annexé en note 11).

Les avances conditionnées qui peuvent être actuellement considérées comme des dettes pour le groupe n'ont pas fait l'objet d'une actualisation compte tenu de l'impact peu significatif et de la proximité de leur échéance.

- **Le risque de marché**
Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché affectent le résultat du Groupe. En l'absence d'endettement ce risque est limité aux variations du taux de change € / USD. La part des activités réalisées hors de la zone euro est non significative, rendant le risque de change faible.

h) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités bancaires et les valeurs mobilières de placement. Les valeurs mobilières de placement considérées comme des actifs détenus à des fins de transaction sont réévaluées à leur juste valeur (IAS 39) suivant détail annexé en note 7.

i) Les actions auto détenues

Les actions auto détenues sont comptabilisées en déduction des capitaux propres.

j) Autres instruments financiers

Les avances conditionnées qui peuvent être actuellement considérées comme des dettes pour le groupe n'ont pas fait l'objet d'une actualisation compte tenu de l'impact peu significatif et de la proximité de leur échéance.

k) Avantages au personnel

Les avantages à court terme sont reconnus en charges de personnel de la période.

Les avantages à long terme concernent :

- les régimes à cotisations définies : les obligations du groupe se limitent au paiement des cotisations périodiques à des organismes extérieurs. La charge est comptabilisée au cours de la période sous la rubrique " charges de personnel ".

- les régimes à prestations définies : il s'agit des indemnités de départ en retraite, provisionnées en France et au Liban selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière conformément à la norme IAS 19.

Les calculs intègrent pour la France une hypothèse de présence à l'âge du départ en retraite (fixé à 65 ans), une hypothèse d'évolution des rémunérations (2%) et un taux d'actualisation de 4.5%. Les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en résultat dans l'exercice au cours duquel ils surviennent.

Concernant notre filiale allemande, la provision pour engagement de retraite est un engagement unique vis-à-vis de l'ancien dirigeant, notre filiale allemande n'ayant par ailleurs aucune autre obligation législative vis-à-vis des salariés. Cette provision est fondée sur un calcul actuariel.

Pour le groupe, la provision ainsi calculée au titre des régimes à prestations définies a donné lieu à une reprise de 3k€ au titre de l'exercice 2007.

l) Paiements sous forme d'actions.

En application de la norme IFRS2, la juste valeur des services reçus est évaluée de manière définitive, par référence à la juste valeur des options à la date de leur attribution et au nombre d'options supposées exerçables à la fin de la période d'acquisition des droits.

La méthode d'évaluation retenue est la méthode binomiale. La charge, étalée sur la durée d'acquisition des droits, est enregistrée en charges de personnel (suivant détail en note 13).

m) Provisions pour risques et charges

Les provisions font l'objet d'une comptabilisation lorsque, à la clôture de l'exercice, le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'événements passés et dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de manière fiable. Les provisions pour risques et charges sont détaillées en note 9.

n) Impôts différés

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte :

- . Des différences temporaires apparaissant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs ;
- . Des retraitements de consolidation
- . Des reports déficitaires susceptibles de générer des économies d'impôts

Ils sont évalués aux taux d'impôt en vigueur à la date de clôture. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés ne sont pas activés en raison du caractère estimé incertain de leur imputation future.

o) Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires est reconnu :

- Pour les ventes de marchandises et de services lors de la livraison ou lors de la réalisation.
- Pour les ventes liées aux projets, les ventes de licences et de prestations de services sont considérées comme liées. La société applique la méthode à l'avancement sur l'ensemble du projet, à savoir sur les ventes de licences et sur les ventes de prestations associées. Les contrats déficitaires font l'objet d'une provision pour perte à terminaison, inscrite en provision courante.
- Pour les ventes liées aux contrats de maintenance, les produits sont constatés *prorata temporis* sur la durée du contrat, et donnent lieu à la constatation de produits constatés d'avance à chaque clôture.

p) Informations sectorielles

En raison de l'organisation interne du groupe, les axes de présentation retenus pour les informations sectorielles sont les zones géographiques (sur la base de l'implantation des actifs) pour l'axe primaire et les secteurs d'activité pour l'axe secondaire (notes 17 et 18)

II. Informations relatives au périmètre de consolidation**a) Evolution du périmètre de consolidation**

- **ACTEOS GMBH & CO KG (ex Cohse)**

Aucune évolution de notre participation auprès de notre filiale Acteos GmbH&Co KG n'est à signaler au 31 décembre 2007.

- **ACTEOS Beteiligungs**

Aucune évolution de notre participation auprès de notre filiale Acteos Beteiligungs n'est à signaler au 31 décembre 2007.

- **ACTEOS Liban**

Aucune évolution de notre participation auprès de notre filiale Acteos Liban n'est à signaler au 31 décembre 2007.

b) Liste des Sociétés consolidées au 31 décembre 2007.

Sociétés	Siège Social	Pays	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode Retenue
ACTEOS S. A.	2-4 rue Duflot 59100 ROUBAIX	FRANCE		Société consolidante	
ACTEOS GmbH & Co.	GILCHING	ALLEMAGNE	100,00 %	100,00 %	IG

ACTEOS BETEILIGUNGS GmbH	GILCHING	ALLEMAGNE	100,00 %	100,00 %	IG
ACTEOS LIBAN	BEYROUTH	LIBAN	99,00%	99,00%	IG

III. Informations complémentaires

- Au titre des levées d'options de souscription des plans d'options en cours, 36 922 actions d'une valeur nominale de 0,50 euros ont été créées au cours de l'exercice 2007. Le capital social passe donc de 1 403 395 euros divisé en 2 806 790 actions au 31/12/2006 à 1 421 856 euros divisé en 2 843 712 actions au 31/12/2007. Cette augmentation de capital s'accompagne de la comptabilisation d'une prime d'émission d'un montant de 54 215 euros comme indiqué dans le tableau de variation des capitaux propres.
- Il est rappelé que la société mère Acteos SA bénéficie des dispositions relatives à son implantation en zone franche urbaine. Les économies réalisées sur l'exercice 2007 se décomposent ainsi :
 - 41k€ au titre de la taxe professionnelle
 - 29k€ au titre des charges sociales.

Note 1 - Survaleurs : Ecart d'acquisition

Survaleurs - en €	Valeurs brutes au 31/12/2006	Augmentation	Diminution	Mouvements de périmètre	Valeurs brutes au 31/12/2007
Acteos GmbH & Co KG	952 261				952 261
Acteos Beteiligungs	4 000				4 000
TOTAL	956 261				956 261

Amortissements des survaleurs- en €	Montant au 31/12/2006	Dotation	Reprise	Montant au 31/12/2007
Acteos GmbH & Co KG	357 770			357 770
Acteos Beteiligungs	4 000			4 000
TOTAL	361 770			361 770

- ACTEOS GmbH & Co KG

Conformément aux normes IFRS, l'écart d'acquisition n'est plus amorti. Un test de valeur a été effectué afin de valider la juste valeur de notre filiale Acteos GmbH & Co KG. La détermination de la juste valeur est basée tant sur l'actualisation des cash flows libres à 5 ans que sur la valeur terminale de la société. La juste valeur ainsi obtenue ne nécessite pas de dépréciation sur l'exercice. Le taux d'actualisation retenu est de 12,58%.

Note 2 - Immobilisations en valeur brute

€	Solde 31/12/2006	Augmentation	Diminution	Autres variations	Mouv.de périmètre	Solde 31/12/2007
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets, licences	1 080 980	21 795	4 522	2		1 098 255
Autres immobilisations incorporelles	42 136			-22 625		19 511
TOTAL	1 123 116	21 795	4 522	-22 623		1 117 766
Immobilisations corporelles						
Constructions	185 432	201		33 081		218 714
Installations tech, mat et outillages ind.	79 915	11 099	9 812	-8 637		72 565
Autres immobilisations corporelles	478 037	175 558	52 046	-6 350		595 199
Immobilisations corporelles en cours	2 980		2 980			
Avances et acomptes s/ immo corp.				4 530		4 530
TOTAL	746 364	186 858	64 838	22 624		891 008
Immobilisations financières						
Titres de participations	1 845	40		13		1 898
Autres immobilisations financières	46 251	400		4 123		50 774
TOTAL	48 096	440		4 136		52 672
TOTAL IMMOBILISATIONS	1 917 576	209 093	69 360	4 137		2 061 446

Commentaires sur variations et soldes significatifs :

1/ Immobilisations incorporelles

Le solde au 31/12/07 des concessions, Brevets & Licences se détaille comme suit :

	en €
Logiciel (provenance Syspac)	819 802
Autres logiciels	278 453
TOTAL	1 098 255

2/ Immobilisations financières

Le solde au 31/12/07 des autres immobilisations financières d'un montant total de 50 774€ est constitué essentiellement du dépôt de garantie versé à la SCI Duflot pour un montant de 44 718 €.

Note 3 - Flux d'amortissement

€	Solde 31/12/2006	Augmentation	Diminution	Cession	Autres variations	Mouv. de périmètre	Solde 31/12/2007
Amort / Immobilisations incorporelles							
Amort / Concessions, brevets, licences	1 051 139	20 914	4 521		1		1 067 533
Amort / Autres immobilisations incorporelles	29 794	53			-10 493		19 353
TOTAL	1 080 933	20 967	4 521		-10 492		1 086 886
Amort / Immobilisations corporelles							
Amort / Constructions	135 459	17 093			11 885		164 437
Amort / Inst. tech, mat et outillages ind.	51 064	7 835	8 337				50 562
Amort / Autres immobilisations corporelles	290 858	109 223	10 397	5 258	-1 395		383 031
TOTAL	477 381	134 151	18 734	5 258	10 490		598 030
TOTAL AMORTISSEMENTS	1 558 314	155 118	23 255	5 258	-2		1 684 916

Commentaires sur les variations et soldes significatifs :

Immobilisations incorporelles

Le solde au 31/12/2007 des amortissements relatifs aux concessions, brevets & licences se détaille comme suit :

	en €
Logiciel (provenance Syspac)	819 802
Autres logiciels	247 731
TOTAL	1 067 533

Note 4 - Stocks

€	Valeurs brutes - Solde 31/12/2006	Augmentation	Diminution	Autres variations	Mouv. de périmètre	Valeurs brutes - Solde 31/12/2007
Stocks matières premières	240 224	222 931	240 224			222 931
Stocks d'encours						
Stocks de pdts interm. & finis	73 618	83 061	73 618			83 061
Stocks de marchandises	522 565	436 498	522 565			436 498
TOTAL	836 407	742 490	836 407			742 490

€	Provision - Solde 31/12/2006	Dotation	Reprise	Autres variations	Mouv. de Périmètre	Provision - Solde 31/12/2007
Prov. / stocks de matières premières	150 900	178 821	150 900			178 821
TOTAL	150 900	178 821	150 900			178 821

Note 5 - Créances clients

€	Solde 31/12/2006	Augmentation	Diminution	Autres Variations	Mouv. de Périmètre	Solde 31/12/2007
Créances clients	3 815 521	4 117 027	3 815 521			4 117 027
TOTAL	3 815 521	4 117 027	3 815 521			4 117 027

€	Solde 31/12/2006	Dotation	Reprise	Autres variations	Mouv. de Périmètre	Solde 31/12/2007
Provisions clients	14 455	22 838	14 455			22 838
TOTAL	14 455	22 838	14 455			22 838

Note 5 bis - Détail des créances clients suivant échéance

€	Montants bruts	1 an au plus	Plus d'1 an	Plus de 5 ans
Échéances clients	4 117 027	4 102 789	14 238	
TOTAL	4 117 027	4 102 789	14 238	

Note 6 - Autres créances

€	Valeurs brutes - Solde 31/12/2006	Augmentation	Diminution	Autres variations	Mouv. de périmètre	Valeurs brutes - Solde 31/12/2007
Autres créances (1)	926 184	763 408	926 184			763 408
Charges constatés d'avance	428 611	411 213	428 611			411 213
TOTAL	1 354 795	1 174 621	1 354 795			1 174 621

€	Solde 31/12/2006	Dotation	Reprise	Autres variations	Mouv. de Périmètre	Solde 31/12/2007
Provisions autres créances	58 661					58 661
TOTAL	58 661					58 661

(1) Détail des autres créances (en €) :

	Valeurs brutes - Solde 31/12/2006	Valeurs brutes - Solde 31/12/2007
Créances sociales & fiscales	52 306	121 719
Créances fiscales IS	272 925	145 751
Autres débiteurs	600 953	495 938

NOTE 7 : Valeurs mobilières de placement

en €	Valeurs au 31/12/2006	Variation	Valeurs au 31/12/2007	Dont Plus Value
SICAV Banque Populaire du Nord	1 700 181	(1 042 596)	657 585	31 503
SICAV Crédit Agricole	13 231	515	13 746	41
SICAV Banque San Paolo	221 759	7 812	229 571	900
Dépôt à terme San Paolo		150 000	150 000	
Dépôt à terme Crédit Agricole		150 000	150 000	
TOTAL	1 935 171	(734 268)	1 200 903	32 444

NOTE 8 : Avances conditionnées

€	Solde 31/12/2006	Augmentation	Diminution	Solde 31/12/2007
Avances OSEO ANVAR	300 257	230 000	67 564	462 693
TOTAL	300 257	230 000	67 564	462 693

OSEO ANVAR : Agence nationale de valorisation de la recherche

Les avances conditionnées se détaillent comme suit :	<u>En €</u>
Programme "ATOOUT PUCE"	112 693
Programme "EURINNOV"	350 000

L'augmentation correspond à un versement sur l'aide accordée dans le cadre du programme EURINNOV (montant total de l'aide = 450 000€)

La diminution correspond à deux remboursements de 37 564€ (ATOOUT PUCE) et 30 000€ (EURINNOV)

Note 9 - Provisions pour risques et charges

€	Solde 31/12/2006	Dotations	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Mouv. de Périmètre	Autres variations	Solde 31/12/2007
Prov. pour garanties données	23 851	14 723	3 851				34 723
Prov. autres risques (1)	318 000		28 452	141 500			148 048
Total Prov. pour risques	341 851	14 723	32 303	141 500			182 771
Prov. pour pensions	409 811	-2 768				-1	407 042
Total Prov. pour charges	409 811	-2 768				-1	407 042
Total prov. risques et charges	751 662	11 955	32 303	141 500		-1	589 813

(1) Les provisions pour autres risques sont des provisions pour litiges sociaux.

Note 10 - Échéance des provisions pour risques et charges

€	Échéance < 1 an	Échéance > 5 ans	TOTAL
Prov. pour garanties données	34 723		34 723
Prov. autres risques	148 048		148 048
Total Prov. pour risques	182 771		182 771
Prov. pour pensions		407 042	407 042
Total Prov. pour charges		407 042	407 042
Total prov. risques et charges	182 771	407 042	589 813

Détail des provisions pour risques et charges :

	Solde 31/12/2006	Dotation	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Mouv. de Périmètre	Autres variations	Solde 31/12/2007
Prov. pour garanties données :							
Acteos SA	3 851	5 353	3 851				5 353
Acteos GmbH&Co KG	20 000	9 370					29 370
	23 851	14 723	3 851				34 723
Prov. pour autres risques :							
Acteos SA	318 000		28 452	141 500			148 048
Prov. pour pensions :							
Acteos SA	156 702	-19 838					136 864
Acteos GmbH&Co KG	240 412	17 070					257 482
Acteos Liban	12 697						12 697
	409 811	-2 768					407 042

Note 11 - Les dettes fournisseurs et autres dettes

€	Solde 31/12/2006	Augmentation	Diminution	Mouv. de périmètre	Autres variations	Solde 31/12/2007
Avances & Acomptes reçus sur commande	396 080	19 653	396 080			19 653
Fournisseurs & comptes rattachés	946 254	1 218 474	946 254			1 218 474
Dettes fiscales & sociales	1 126 072	1 216 958	1 126 072			1 216 958
Compte courant créditeur	2 745	2 708	2 745			2 708
Autres dettes	46 470	106 649	46 470			106 649
Dettes sur immobilisations	888	2 201	888			2 201
Produits constatés d'avance	2 417 685	2 195 363	2 417 685			2 195 363
TOTAL	4 936 194	4 762 006	4 936 194			4 762 006

Note 12- Engagements hors Bilan

Engagements donnés	31/12/2007		31/12/2006	
	USD	€	USD	€
Lettre de crédit Stand By en faveur de Symbol		350 000		350 000
Clause de retour à meilleure fortune (1)		200 814		107 940
Contrat de location financière et immobilière (2)	25 955	691 071	38 670	633 746
TOTAL	25 955	1 241 885	38 670	1 091 686

(1) Avenant au bail nous liant à la SCI 6 rue Duflot prévoyant une baisse provisoire du loyer avec une clause de retour à meilleure fortune.

(2) Il s'agit entre autres de contrats de location immobilière (281 k€) et de location mobilière (410 k€)

Note 13 - Les charges de personnel

en €	Consolidé 31/12/2007	Consolidé 31/12/2006
Rémunération du personnel	3 786 597	3 207 112
Charges sociales	1 173 195	1 059 503
Paieement sous forme d'actions (1)	26 747	51 355
Taxes	55 864	52 183
Transfert de charges	(48 628)	(61 181)
Dotation litige social		35 000
Reprise sur litiges sociaux	(169 952)	(42 000)
TOTAL	4 823 823	4 301 972

(1) Le groupe a émis plusieurs plans (postérieurement au 7 novembre 2002) :

1/ Plan d'option de souscription d'actions :

Date d'attribution	11/02/2003	14/11/2003	14/02/2005	10/05/2007
Nombre	29 092	100 000	15 000	10 000
Date d'exercice	12/02/2007	14/11/2007	14/02/2009	11/05/2011
Prix d'exercice (en €)	2,75	1,38	3,05	4,9
juste valeur des options (en €)	1,76	0,88	1,85	3,17

Les hypothèses retenues pour la valorisation et la comptabilisation de ces options sont les suivantes :

- Volatilité attendue : 90%
- Taux d'intérêts : 4%
- Taux de départ : 12%

Sur la base de ces hypothèses, la charge au 31/12/2007 s'élève à 26 747€

2/ Plan d'attribution d'actions gratuites soumis à diverses conditions :

Date d'attribution	05/05/2006
Nombre	5 000
Date d'attribution définitive	05/05/2010
Date de libre disponibilité	05/05/2012
juste valeur de l'avantage attribué (en €)	1,67

Notes 14 & 15 : Impôts différés et Réconciliation de l'impôt

Eu égard au caractère aléatoire de leur récupération, les impôts différés actifs (liés aux déficits ordinaires reportables) ne font pas l'objet d'une comptabilisation, les impôts différés passifs ne présentant par ailleurs aucun caractère significatif.

En conséquence, il n'a pas été jugé nécessaire de présenter le tableau des dits impôts différés et du tableau de réconciliation de l'impôt au 31 Décembre 2007

NOTE 16 : Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

31/12/2007	en €
Organes de direction	397 592
TOTAL	397 592

dont 9 383€ d'avantages en nature

Note 17 - Informations sectorielles : Premier niveau

en € - au 31/12/2007	France	Allemagne	Autres secteurs	Eliminations	TOTAL
<i>Produits des activités ordinaires</i>					
Produits externes	5 883 622	4 640 583			10 524 205
Produits inter secteurs	41 907	(4 028)	318 788	(356 667)	
Total Produits des activités ordinaires	5 925 529	4 636 555	318 788	(356 667)	10 524 205
<i>Résultat</i>					
Résultat net	146 387	(641 087)	1 454	39 337	(453 909)
<i>Bilan Consolidé</i>					
Actif total consolidé	7 456 926	2 260 525	112 460	(1 247 307)	8 582 604
Passif total consolidé	7 456 926	2 260 525	112 460	(1 247 307)	8 582 604
<i>Autres informations</i>					
Investissements	155 522	42 085	11 486		209 093
Charges d' amortissements	91 198	45 840	18 080		155 118
Charges sans contrepartie en trésorerie autre que les charges d'amortissement et de dépréciation	6 909	17 070			23 979

en € - au 31/12/2006	France	Allemagne	Autres secteurs	Eliminations	TOTAL
<i>Produits des activités ordinaires</i>					
Produits externes	5 239 064	4 942 609			10 181 673
Produits inter secteurs	28 585	12 910	253 985	(295 480)	
Total Produits des activités ordinaires	5 267 649	4 955 519	253 985	(295 480)	10 181 673
<i>Résultat</i>					
Résultat net	917 742	1 849 728	(34 756)	(2 849 150)	(116 436)
<i>Bilan Consolidé</i>					
Actif total consolidé	7 486 782	2 009 444	98 054	(503 101)	9 091 179
Passif total consolidé	7 486 782	2 009 444	98 054	(503 101)	9 091 179
<i>Autres informations</i>					
Investissements	106 246	68 360	23 671		198 277
Charges d' amortissements	68 080	46 383	19 413		133 876
Charges sans contrepartie en trésorerie autre que les charges d'amortissement et de dépréciation	60 249	15 742	9 585		85 576

Note 18 - Informations sectorielles : Deuxième niveau

en € - au 31/12/2007	Mobile Solutions	SCE	Eliminations	TOTAL
Produits sectoriels externes	4 640 583	5 883 622		10 524 205
Actifs sectoriels	2 260 525	7 569 386	(1 247 307)	8 582 604
Investissements	42 085	167 008		209 093

en € - au 31/12/2006	Mobile Solution	Logisuite	Eliminations	TOTAL
Produits sectoriels externes	4 942 609	5 239 064		10 181 673
Actifs sectoriels	2 009 444	7 584 836	(503 101)	9 091 179
Investissements	68 360	129 917		198 277

Note 19 - Effectif

	Consolidé 31/12/2007	Consolidé 31/12/2006
Effectif moyen	88	85
Effectif par société		
Acteos SA	50	48
Acteos GmbH&Co KG	29	26
Acteos Beteiligungs		
Acteos Liban	13	11
Total effectif	92	85
Effectif par catégorie (1)		
Cadres et professions supérieurs	61	57
Techniciens et agents de maîtrise	19	17
Employés	12	11
Ouvriers		
Total effectif	92	85

(1) Une assimilation socio-professionnelle a été faite concernant les filiales

XIX - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 14 juin 2005, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la **SA ACTEOS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes

I – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

Les notes « Informations relatives aux méthodes comptables appliquées » (I-b) et 1 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation de l'écart d'acquisition concernant la société ACTEOS GmbH & Co KG. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les notes « Informations relatives aux méthodes comptables appliquées » (I-g et o) ainsi que 5 et 11 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des encours clients et des produits constatés d'avance relatifs à la comptabilisation du chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges sociaux en cours, tel que décrit en notes « Principes et méthodes utilisés » (I-m) et 9 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses retenues par la Direction sur

lesquelles se fondent ces estimations.

Contrôle interne

-L'observation formulée dans notre rapport concernant les procédures de contrôle interne, nous a amenés à effectuer des contrôles substantifs étendus lorsque nécessaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé conformément aux normes professionnelles applicables en France à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le 28 avril 2008

Pour la SA CAEC
Monsieur Jean-François POTRIQUET

Pour la SA DMV
Monsieur André MORITIER

Monsieur Christian de BRIANSON

Commissaires aux comptes, Membres de la
Compagnie Régionale de Douai

XX - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés :

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés.

1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions ou engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

2 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention d'autorisation de l'utilisation du nom Acteos par Acteos Liban

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 28 mars 2006 l'utilisation du nom Acteos à ses filiales. Ces conventions ont pour objectif principal de protéger la marque dans le cas où une filiale serait amenée à être cédée.

- Modalités :

Aucune rémunération n'est prévue par la convention.

Convention d'autorisation de l'utilisation du nom Acteos par Acteos GmbH and Co KG

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 28 mars 2006 l'utilisation du nom Acteos à ses filiales. Ces conventions ont pour objectif principal de protéger la marque dans le cas où une filiale serait amenée à être cédée.

- Modalités :

Aucune rémunération n'est prévue par la convention.

Convention d'autorisation de l'utilisation du nom Acteos par Acteos Beteiligungs GmbH

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 28 mars 2006 l'utilisation du nom Acteos à ses filiales. Ces conventions ont pour objectif principal de protéger la marque dans le cas où une filiale serait amenée à être cédée.

- Modalités :

Aucune rémunération n'est prévue par la convention.

Convention de prestation de services par Acteos Liban

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 19 septembre 2005 la fourniture et la facturation de prestations intellectuelles par Acteos Liban à Acteos S.A.

- Modalités :

Ces prestations intellectuelles fournies par Acteos Liban dans le cadre d'exécution de projets clients et de projets de développement internes sont facturées à Acteos S.A. au coût de revient complet plus 5 %.

Le montant facturé par Acteos Liban à Acteos S.A. au titre de l'exercice 2007, s'élève à €. 308 933.

Convention de lettre de crédit

- Nature et objet :

Votre Conseil d'administration a autorisé la prorogation de la lettre de crédit de type « Stand By » émise par Acteos S.A. au profit de Acteos GmbH and Co KG dont le bénéficiaire est son fournisseur Symbol.

- Modalités :

La société Acteos S.A. a émis une lettre de crédit de type « Stand By » en faveur de la société Symbol, fournisseur de Acteos GmbH and Co KG, pour un montant de €. 350 000. Cette convention fait l'objet d'une facturation auprès de Acteos GmbH and Co KG sur la base de 1 % par an du montant garanti.

Le montant facturé à Acteos GmbH and Co au titre de l'exercice 2007 s'élève à €.3 500.

Location de logement

- Nature et objet :

Votre Conseil d'administration a autorisé en date du 3 décembre 2004 la location auprès de M. Felfeli d'un logement destiné à l'hébergement de salariés et stagiaires du groupe.

- Modalités :

Le montant des loyers et charges locatives versés par Acteos S.A. au titre de l'exercice 2007 s'élève à €.10 071.

Convention de location immobilière avec la SCI Rue Duflot

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 14 mai 1999 la facturation de loyers et charges suivant le bail conclu le 29 mars 1999 par la SCI Rue Duflot concernant la jouissance d'un immeuble à usage de bureau sis 2 à 4 rue Duflot à Roubaix à compter du 1er avril 1999.

- Modalités :

Un avenant, autorisé par le conseil d'administration en date du 24 juillet 2002, prévoit une baisse provisoire du loyer, assortie d'une clause de retour à meilleure fortune. Les montants facturés par la SCI Duflot pour l'exercice 2007 s'élèvent à €.116 000 au titre des loyers, et €.32 034 au titre des impôts fonciers pris en charge par Acteos S.A..

Convention de prestation avec la SCI Rue Duflot

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 25 avril 2003 la facturation de prestations administratives et comptables à la SCI Duflot.

- Modalités :

Au titre de l'exercice 2007, Acteos S.A. a facturé des prestations administratives et comptables à la SCI Duflot pour un montant total de €.610.

Compte courant d'associé

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 14 mai 1999 l'octroi d'intérêts sur compte courant d'associés, au nom de M. Felfeli, selon les limites fiscalement admises.

- Modalités :

Le compte courant d'associé est rémunéré au taux maximum fiscalement admis. Le montant d'intérêts versés au titre de l'exercice 2007 s'élève à €.132.

Convention d'avance en compte courant à la société Acteos Gmbh and Co

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 27 mars 2002 et du 18 mars 2003 l'avance de fonds en compte courant à la société Acteos Gmbh and Co KG.

- Modalités :

Au 31 décembre 2007, le montant des avances consenties à Acteos Gmbh and Co KG s'élevait à €.883 682, en ce inclus la rémunération d'intérêts au taux Euribor trois mois +1%, correspondant pour l'exercice à un montant de €.19 247.

Il est précisé que cette avance faisait l'objet d'un engagement de subordination.

Convention de prêt à la société Acteos Gmbh and Co

- Nature et objet :
Votre conseil d'administration a autorisé en date du 27 mars 2002 un prêt accordé à la société Acteos Gmbh and Co KG.
- Modalités :
Ce prêt a fait l'objet d'un abandon de créance en date du 30 juin 2006.
Aucun nouveau prêt n'a été consenti par Acteos S.A. à Acteos Gmbh and Co au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Conventions de prestations avec la société Acteos Gmbh and Co

- Nature et objet :
Votre conseil d'administration a autorisé en date du 17 octobre 2002 la fourniture de prestations administratives, commerciales par Acteos S.A. à Acteos Gmbh and Co KG et intellectuelles par Acteos Gmbh and Co KG à Acteos S.A.
- Modalités :
Au titre de l'exercice 2007, la société Acteos S.A. a facturé à sa filiale Acteos Gmbh and Co KG un montant de €41 908 au titre des prestations administratives et commerciales.
Aucune prestation n'a été réalisée au titre de l'exercice 2007 par la société Acteos Gmbh and Co KG auprès de Acteos S.A..

Convention d'avance en compte courant à la société Acteos Beteiligungs Gmbh

- Nature et objet :
Votre conseil d'administration a autorisé en date du 27 mars 2002 une avance en compte courant à la société Acteos Beteiligungs Gmbh.
- Modalités :
Au 31 décembre 2007, le montant des avances consenties à Acteos Beteiligungs Gmbh s'élève à €702 847, en ce inclus la rémunération de ces avances sur l'exercice 2007 au taux Euribor à trois mois + 1 %, correspondant à un montant de €34 487.

Convention d'avance en compte courant à la société Acteos Liban

- Nature et objet :
Votre conseil d'administration a autorisé en date du 19 avril 2005 la concession d'une avance en compte courant à la société Acteos Liban.
- Modalités :
Au 31 décembre 2007, le montant des avances consenties à Acteos Liban s'élève à €49 765, en ce inclus la rémunération de ces avances sur l'exercice 2007 au taux Euribor à trois mois + 1 %, correspondant à un montant de €3 281.

Prise en charge des frais d'Acteos Liban

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 14 novembre 2003 la prise en charge par Acteos S.A. des frais d'hébergement de salariés d' Acteos Liban en France.

- Modalités :

Les frais d'hébergement pris en charge par la société Acteos S.A. au titre de l'exercice 2007 s'élèvent à € 8 858.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Arras et Marcq en Baroeul, le 28 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes,

S.A. CAEC,

S.A. DMV,

Jean-François Potriquet

Christian de Brianson

André Mortier

XXI -COMPTES SOCIAUX ACTEOS SA

A) BILAN ACTIF ACTEOS

BILAN ACTIF en €	MONTANTS BRUTS	AMORT. & PROVISIONS	MONTANT NET 31/12/07	MONTANT NET 31/12/06
CAPITAL SOUSCRIT N.A.				
Concess., brevets <i>(Note 3)</i>	874 412	858 489	15 923	15 326
Autres immobilisations incorporelles	18 789	18 789		
IMMO. INCORPORELLES <i>(Notes 1 & 2 & 3)</i>	893 201	877 278	15 923	15 326
Constructions	185 432	149 865	35 567	49 973
Installations techniques	72 565	53 648	18 917	17 976
Autres immobilisations corporelles	160 224	109 805	50 419	31 070
Immobilisation en cours				2 980
IMMO. CORPORELLES <i>(Notes 1 & 2)</i>	418 221	313 318	104 903	101 999
Titres de participations <i>(Notes 4 & 5)</i>	1 311 031	29 000	1 282 031	839 565
Créances rattachées à participations <i>(Notes 4 & 6)</i>	1 636 294	1 150 123	486 171	59 084
Autres immobilisations financières <i>(Note 1)</i>	46 501		46 501	46 101
IMMO. FINANCIERES	2 993 826	1 179 123	1 814 703	944 750
ACTIF IMMOBILISE	4 305 248	2 369 719	1 935 529	1 062 075
Stocks Matières Premières	222 931	178 821	44 110	89 324
Stocks de pds interm. & finis	83 061		83 061	73 618
Stocks de marchandises	130 424		130 424	135 663
STOCKS <i>(Note 7)</i>	436 416	178 821	257 595	298 605
Clients et comptes rattachés <i>(Note 8)</i>	3 038 857	14 238	3 024 619	3 145 103
Autres créances <i>(Note 9)</i>	471 673	58 661	413 012	602 627
CREANCES D'EXPLOITATION	3 510 530	72 899	3 437 631	3 747 730
Valeurs mobilières <i>(Note 10)</i>	1 376 977		1 376 977	2 118 583
Disponibilités	348 992		348 992	155 862
Charges constatées d'avance <i>(Note 9)</i>	176 796		176 796	208 425
DISPONIBILITES ET DIVERS	1 902 765		1 902 765	2 482 870
ACTIF CIRCULANT	5 849 711	251 720	5 597 991	6 529 205
TOTAL ACTIF	10 154 959	2 621 439	7 533 520	7 591 280

B) BILAN PASSIF ACTEOS

BILAN PASSIF en €	31/12/2007	31/12/2006
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel	1 421 856	1 403 395
Primes d'émission, de fusion, d'apport	919 870	865 655
Réserve légale	130 162	93 110
Autres réserves	998 386	294 388
Report à nouveau		(213 463)
Résultat de l'exercice	146 770	954 514
CAPITAUX PROPRES (Note 12)	3 617 044	3 397 599
Avances conditionnées	462 693	300 257
AUTRES FONDS PROPRES (Note 13)	462 693	300 257
Provisions pour risques	153 401	321 851
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES (Note 11)	153 401	321 851
Emprunts auprès établi. de crédit	1 343	1 383
Emprunts & dettes financières diverses	2 708	176 038
DETTES FINANCIERES	4 051	177 422
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	505 198	556 486
Dettes fiscales & sociales	1 108 918	982 555
Autres dettes	26 588	2 725
DETTES DIVERSES	1 640 704	1 541 767
Produits constatés d'avance	1 655 627	1 852 385
TOTAL DETTES (Note 14)	3 300 382	3 571 573
TOTAL PASSIF	7 533 520	7 591 280

C) COMPTE DE RÉSULTAT ACTEOS

COMPTE DE RESULTAT en €		31/12/2007	31/12/2006
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	(Note 15)	5 925 529	5 267 649
Production stockée		9 443	-33 350
Production immobilisée		9 126	5 020
Subventions d'exploitation	(Note 16)	60 000	
Reprises amort. et prov. & transfert	(Note 16)	363 139	257 534
Autres produits d'exploitation	(Note 16)	40 527	44 072
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		6 407 764	5 540 924
CHARGES EXTERNES			
Achats de marchandises		1 009 640	722 450
Variation de stock de marchandises		5 239	117 230
Achats de matières premières & autres approv.		910	2 558
Variation de stock de matières premières		17 293	3 380
Autres achats & charges externes		2 032 565	1 979 987
		3 065 647	2 825 605
IMPOTS TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES		161 454	124 208
CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires & traitements		2 121 684	1 914 996
Charges sociales		879 702	761 391
		3 001 386	2 676 387
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Dotations aux amort. sur immobilisations	(Note 2)	56 491	50 443
Dotations aux provisions sur actif circulant	(Notes 7 & 11)	187 571	215 048
Dotations aux provisions pour risques & charges	(Note 11)	5 353	38 851
		249 415	304 342
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		217	973
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		6 478 119	5 931 515
RESULTAT D'EXPLOITATION		-70 355	-390 591
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation		60 579	99
Produits des autres valeurs mobilières de placement		9 945	247 326
Autres produits financiers			44 274
Reprises sur provisions & transferts de charges		442 426	3 256 685
Différences positives de change		695	3 274
Produits nets sur ces. de valeurs mob. de placement		63 688	16 857
PRODUITS FINANCIERS		577 333	3 568 514
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amortissements & provisions		481 763	407 535
Autres charges financières		34 250	
Intérêts & Charges assimilées		571	1 912 307
Différence négative de change		914	2 006
CHARGES FINANCIERES		517 498	2 321 848
RESULTAT FINANCIER	(Note 17)	59 835	1 246 667
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		-10 520	856 076
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur exercice antérieur		116 548	45 534
Produits exceptionnels sur opération en capital		20 327	35 660
PRODUITS EXCEPTIONNELS		136 875	81 194
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur exercice antérieur		1 345	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		20 943	33 761
CHARGES EXCEPTIONNELLES		22 288	33 761
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(Note 19)	114 587	47 433
Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
Impôts sur les bénéfices		-42 703	-51 006
TOTAL DES PRODUITS		7 121 972	9 190 632
TOTAL DES CHARGES		6 975 202	8 236 117
BENEFICE OU PERTE		146 770	954 515

D) ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Principes & Méthodes utilisés.

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement n°99-03 du CRC).

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une dépréciation linéaire sur une période de 12 à 36 mois.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat ou frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Agencement et aménagement des constructions	5 à 10 ans - Linéaire
Matériel et outillage industriel	3/5 ans – Linéaire ou dégressif
Matériel de bureau et informatique	3/5 ans – Linéaire ou dégressif
Mobilier de bureaux	8 ans – Linéaire
Agencements divers	10 ans - Linéaire

Au regard de la nature des immobilisations, aucune décomposition de leur valeur n'a paru nécessaire.

3. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la juste valeur est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de participation concernant notre filiale Acteos Beteiligungs (ex Acteos Gmbh & Co KG) ont été provisionnés en totalité. Les titres de participation concernant notre filiale Acteos GmbH&Co KG (ex Cohse GmbH) n'ont eux pas fait l'objet de provisions, conformément à la méthode utilisée à savoir la vérification de la juste valeur par des impairment tests (détail annexé en note 5).

L'intégralité des avances effectuées en faveur de notre filiale Acteos Beteiligungs (ex Acteos Gmbh & Co KG) a été provisionnée au 31 décembre 2007 pour un montant de 703 k€ .

Les avances effectuées en faveur de notre filiale Acteos GmbH&Co KG (ex Cohse GmbH) ont été provisionnées au 31 décembre 2007 pour un montant de 447k€, provision correspondant approximativement au montant des capitaux propres négatifs de notre filiale (détail annexé en note 6).

4. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Les produits finis ou semi finis sont valorisés selon le coût moyen unitaire pondéré des composants, auquel est ajouté une valorisation du temps de main d'œuvre nécessaire à la fabrication du produit. Une provision est constituée si la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production des produits. Une provision a été constituée pour un montant total de 179 k€ suivant détail au tableau annexé en note 7.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée dès qu'apparaît une perte probable.

Une provision pour dépréciation d'un montant de 9 k€ a été comptabilisée suivant détail au tableau annexé en note 8.

6. Provisions pour risques et charges

les provisions font l'objet d'une comptabilisation lorsque, à la clôture de l'exercice, la société a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'événements passés et dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de manière fiable. Les provisions pour risques et charges sont détaillées en note 11.

7. Informations complémentaires

- Au titre des levées d'options de souscription des plans d'options en cours, 36 922 actions d'une valeur nominale de 0,50 euros ont été créées au cours de l'exercice 2007. Le capital social passe donc de 1 403 395 euros, divisé en 2 806 790 actions au 31/12/2006 à 1 421 856 euros, divisé en 2 843 712 actions au 31/12/2007. Cette augmentation de capital s'accompagne de la comptabilisation d'une prime d'émission d'un montant de 54 215 euros comme indiqué dans le tableau de variation des capitaux propres en note 12.
- Le loyer versé à la SCI Duflot a été ramené, à compter du 1^{er} Avril 2002, de 35 k€ à 29 K€ par trimestre, soit une baisse au bénéfice d'Acteos SA de 51 k€ sur l'exercice 2007 (en tenant compte des révisions de loyer liées à l'indice de construction depuis 2002). Cette baisse est conditionnée à une clause de retour à meilleure fortune.
- Aucune provision concernant les indemnités de départ à la retraite n'a été comptabilisée dans nos comptes sociaux au 31 décembre 2007.

Toutefois cet engagement peut être évalué à 137 k€ (charges sociales comprises).

Le montant des indemnités de départ à la retraite a été évalué en utilisant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière.

Les calculs intègrent principalement :

- Une hypothèse de présence à l'âge de la retraite (entre 20% et 100% suivant l'âge)
- Une hypothèse d'évolution des salaires (2%)
- Un taux d'actualisation (4,5%)

- Au 31 décembre, le nombre d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis par les salariés au titre du D.I.F. (droit individuel à la formation) s'élève à 2197 heures. Aucune heure n'a été consommée sur l'exercice 2007.
- Au 31 décembre, le montant des dépenses de recherche & développement sur 2007 s'élève à 495 k€, totalement enregistrées en charges sur l'exercice.
- Il est rappelé que la société bénéficie des dispositions relatives à son implantation en zone franche urbaine. Cette implantation permet ainsi à la société de bénéficier d'exonération partielle portant sur les impôts & charges sociales. Il faut toutefois préciser que la société est entrée dans sa huitième année d'implantation en zone franche : les taux d'exonération diminuent donc de façon dégressive. L'économie réalisée en 2007 sur les charges sociales s'élève à 29 k€.
- Acteos SA entre dans le champ d'application de la loi de finances qui prévoit un crédit de taxe professionnelle (dispositif temporaire). Ce crédit est égal à 1 000 euros par salarié présent, depuis au moins un an au premier janvier de l'année concernée. Ainsi, les économies de taxe professionnelle obtenues en 2007 se décomposent de la façon suivante :
 - 41 k€ au titre de l'année 2007
- Le chiffre d'affaires est reconnu :
 - Pour les ventes de marchandises et de services lors de la livraison ou lors de la réalisation.
 - Pour les ventes liées aux projets, les ventes de licences et de prestations de services sont considérées comme liées. La société applique la méthode à l'avancement sur l'ensemble du projet, à savoir sur les ventes de licences et sur les ventes de prestations associées.
 - Pour les ventes liées aux contrats de maintenance, les produits sont constatés *pro rata temporis* sur la durée du contrat, et donnent lieu à la constatation de produits constatés d'avance à chaque clôture.

NOTE 1: Immobilisations en valeur brute

<i>En €</i>	Début d'exercice	Acquis.	Dimin.	Autres variation	Fin d'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT, RECHERCHE					
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	882 026	11 175			893 201
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions, installations générales	185 432				185 432
Installations techniques, outils industriels	71 277	11 099	9 812		72 565
Installations générales, agencements, divers	8 637				8 637
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier (2)	116 517	61 643	26 572		151 588
Emballages récupérables, divers					
Immobilisations corporelles en cours	2 980		2 980		
Avances et acompte					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	384 844	72 742	39 364		418 221
Participations mises en équivalence					
Autres participations	1 310 990	40		1	1 311 031
Créances rattachées à participations, Autres titres immobilisés	727 444	1 102 583	193 733		1 636 294
Prêts, autres immobilisations financières (3)	46 101	400			46 501
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 084 535	1 103 023	193 733	1	2 993 826
TOTAL GENERAL	3 351 404	1 186 940	233 097	1	4 305 248

(1) Les immobilisations incorporelles sont détaillées en note 3.

(2) Acteos SA a décidé de céder son parc informatique au 1er janvier 2006 et de le prendre en location auprès d'un prestataire externe.

(3) Les autres immobilisations financières sont essentiellement constituées du dépôt de garantie versé à la SCI Duflot d'un montant total de 44 718 euros.

NOTE 2 : Flux d'amortissements

<i>en €</i>	Début d'exercice	Dotations	Reprises/ cessions	Fin d'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT, RECHERCHE				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	866 701	10 577		877 278
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales	135 460	14 406		149 865
Installations techniques, outils industriels	53 302	8 683	8 337	53 648
Installations générales, agencements, divers	1 239	934		2 172
Matériel transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	92 845	21 891	7 103	107 633
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	282 844	45 914	15 439	313 318
TOTAL GENERAL	1 149 545	56 491	15 439	1 190 596

<i>en €</i>	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations dérogatoires	Reprises dérogatoires
FRAIS D'ETABLISSEMENT, RECHERCHE					
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 577				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions, installations générales	14 406				
Installations techniques, outils industriels	2 978	5 705			
Install. générales, agencements, divers	934				
Matériel transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	11 845	10 046			
Emballages récupérables, divers					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 162	15 751			
TOTAL GENERAL	40 739	15 751			

(1) Les autres immobilisations incorporelles sont détaillées en note 3

NOTE 3 : Détail des Immobilisations incorporelles

<i>en €</i>	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute fin d'exercice
Logiciel réévalué (1)	649 103			649 103
Autres immobilisations	232 923	11 175		244 098
TOTAL	882 025	11 175	0	893 201

<i>en €</i>	Durée d'amortissement	Amortissements Début d'exercice	Dotations	Reprises	Amortissements fin d'exercice
Logiciel réévalué (1)	4 ans	649 103			649 103
Autres immobilisations		217 598	10 577		228 175
TOTAL		866 701	10 577	0	877 278

(1) Il s'agit du logiciel réévalué suite à la fusion absorption de la société Syspac réalisée en 2002.

NOTE 4 : Filiales & Participations

Informations financières (€)	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		prêts & avances consentis par la société & non encore remboursés	montant des cautions & avals données par la société	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observ.
				Brute	Nette						
Filiales & participations											
détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à l a											
1 - Filiales (détenues à + de 50%)											
KG (ex COHSE GmbH)	25 000	73 401	100%	1 227 100	1 227 100	883 682	-	4 867 819	(616 745)	-	-
BETEILIGUNGS (ex ACTEOS GMBH)	50 000	(688 667)	100%	29 000	0	702 847	-	0	(32 360)	-	-
ACTEOS Liban	53 568	(32 819)	99%	53 045	53 045	49 765	-	319 618	48	-	-
2 - participations (détenues entre 10% et 50%)											
globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de											
Filiales françaises (ensemble)											
Filiales étrangères (ensemble)											
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)											
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											
C : Renseignements globaux sur les titres											
Filiales françaises (ensemble)											
Filiales étrangères (ensemble)	128 568	(648 085)	99,58%	1 309 145	1 280 145	1 636 294	-	5 187 437	(649 057)	-	-
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)											
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											

NOTE 5 : Titres de participation : note complémentaire sur sociétés filiales

en €	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	Cessions	Valeur brute fin d'exercice
ACTEOS Gmbh & Co KG (ex COHSE Gmbh) Prix d'acquisition	1 227 100			1 227 100
ACTEOS Beteiligungs (ex ACTEOS Gmbh) Prix d'acquisition	29 000			29 000
ACTEOS Liban Prix d'acquisition	53 032			53 032
TOTAL	1 309 132			1 309 132

en €	Provision Début d'exercice	dotations	Reprise	Provision fin d'exercice
ACTEOS Gmbh & Co KG (ex COHSE Gmbh)	442 426		442 426	0
ACTEOS Beteiligungs (ex ACTEOS Gmbh)	29 000			29 000
ACTEOS Liban				
TOTAL	471 426		442 426	29 000

NOTE 6 : Autres immobilisations financières : note complémentaire sur avances & prêts aux filiales

en €	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin d'exercice
ACTEOS Gmbh & Co KG (ex COHSE Gmbh)		1 057 415	173 733	883 682
ACTEOS Beteiligungs (ex ACTEOS Gmbh)	668 360	34 487		702 847
ACTEOS Liban	59 084	10 681	20 000	49 765
TOTAL	727 444	1 102 583	193 733	1 636 294

en €	Provision Début d'exercice	dotations	Reprise	Provision fin d'exercice
ACTEOS Gmbh & Co KG (ex COHSE Gmbh)		447 276		447 276
ACTEOS Beteiligungs (ex ACTEOS Gmbh)	668 360	34 487		702 847
ACTEOS Liban				
TOTAL	668 360	481 763		1 150 123

La provision concernant les titres de participation de notre filiale Acteos Gmbh & Co KG a été constituée sur la méthode utilisée pour les comptes consolidés du groupe, à savoir la vérification de la juste valeur par des impairment tests. Cette méthode, fondée sur la construction d'un prévisionnel sur 5 ans, valide la juste valeur sur l'actualisation des cash flow libre dégagés sur 5 ans et sur l'actualisation de la valeur terminale de la société.

Le taux d'actualisation retenu est de 12,58%

En considération de ce mode de calcul, une reprise d'un montant de 442 426 € a été comptabilisée sur 2007, soit la totalité de la provision.

Parallèlement, une dotation d'un montant de 447 276 € correspondant à des avances effectuées pour notre filiale Acteos Gmbh & Co KG a été comptabilisée. Cette provision correspond sensiblement aux capitaux propres négatifs d'Acteos GmbH&Co KG.

NOTE 7 : Stocks

en €	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin d'exercice
Stocks Matières premières	240 224	222 931	240 224	222 931
Stocks d'encours				
Stocks de pdts interm. & finis	73 618	83 061	73 618	83 061
Stocks de marchandises	135 663	130 424	135 663	130 424
Stocks	449 504	436 416	449 504	436 416

en €	Provision début d'exercice	dotations	Reprise	Valeur brute fin d'exercice
Provisions sur stocks	150 900	178 821	150 900	178 821

Méthode appliquée pour calcul de la provision sur stocks :

Une analyse détaillée a été effectuée sur les 243 premières références du stock (classées par valeur en
Sur les produits considérés à risque, la provision a été calculée selon les taux suivants :

Mois en stock	Coefficient de dépréciation
3 - 12mois	25%
NC	50%
> 12 mois	50%

Un taux moyen a été appliqué pour les références restantes.

NOTE 8 : Créances clients

en €	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin d'exercice
Créances clients	3 150 591	3 038 857	3 150 591	3 038 857

en €	Provision début d'exercice	dotations	Reprise	Valeur brute fin d'exercice
Provisions sur créances	5 488	8 750		14 238

NOTE 9 : Autres créances & compte de régularisation

Valeur brute - en €	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin d'exercice
Autres créances	602 628	471 673	602 628	471 673
Charges constatées d'avance (1)	208 426	176 796	208 426	176 796
TOTAL	811 054	648 469	811 054	648 469

€	Solde début d'exercice	Dotation	Reprise	Solde fin d'exercice
Provisions autres créances	58 661			58 661
TOTAL	58 661			58 661

(1) Détail des charges constatées d'avance au 31/12/2007 (en €) :

Contrats payés d'avance	176 796
Sous traitance Contrat de maintenance	59 022
Marketing	29 798
Assurances	12 154
Achats de licences	32 177
Contrats de maintenance	26 895
Divers	16 750

NOTE 10 : Valeurs mobilières de placement

En €	Valeur brute Début d'exercice publié	Variation	Valeur brute fin d'exercice	Valeur financière au 31/12/07	Plus Value Latente
SICAV Banque Populaire du Nord	1 676 122	(1 050 039)	626 083	657 585	31 503
SICAV Crédit Agricole	13 144	561	13 705	13 746	41
SICAV SPL	220 799	7 872	228 671	229 571	900
Sous Total OPCVM	1 910 065	(1 041 606)	868 459	900 903	32 444
Actions propres (1)	208 518		208 518	235 069	26 551
Dépôt à terme		300 000	300 000	300 000	
Sous total autres placements	208 518	300 000	508 518	535 069	26 551
TOTAL	2 118 583	(741 606)	1 376 977	1 435 971	58 995

	Nombre en début d'exercice	Variation en nombre	Nombre en fin d'exercice
(1) Actions propres	72 107		72 107

NOTE 11 : Tableau de synthèse des provisions

en €	Début d'exercice publié	Dotations	Reprise	Fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients	3 851	5 353	3 851	5 353
Autres Provisions (1)	318 000		169 952	148 048
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	321 851	5 353	173 803	153 401
Provisions dépréciation Immob. Incorp.				
Provisions dépréciation Immob. Corp.				
Titres mis en équivalence				
Titres de participation (2)	471 426		442 426	29 000
Autres immobilisations financières (3)	668 360	481 763		1 150 123
Provisions dépréciation stocks, en cours	150 900	178 821	150 900	178 821
Provisions dépréciation comptes clients	5 488	8 750		14 238
Autres provisions pour dépréciation	58 661			58 661
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 354 835	669 334	593 326	1 430 843
TOTAL GENERAL	1 676 686	674 687	767 129	1 584 244
Dotations et reprises d'exploitation		192 924	324 703	
Dotations et reprises financières		481 763	442 426	
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation titres mis en équivalence				

(1) Il s'agit de litiges sociaux.

Une reprise de provision significative a été effectuée au 31/12/07 en considération des succès enregistrés aux différents stades de juridiction, et ce bien que les voies de recours ne soient pas épuisées.

(2) le solde au 31/12/2007 concerne la provision des titres de participation de notre filiale Acteos Beteiligungs, la provision concernant les titres de participation de notre filiale Acteos GmbH&Co KG ayant été reprise en totalité (note 5)

(3) le solde au 31/12/2007 concerne la provision des avances & prêts accordés aux filiales implantées en Allemagne (montant détaillé en note 6).

Note 12 - Variation des capitaux propres

en €	Capital	Primes	Réserves légalés	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	TOTAL
Situation au 31/12/2005	1 386 000	817 030	79 731	294 387	(467 664)	267 580	2 377 065
Affectation du résultat N-1			13 379		254 201	(267 580)	
Résultat de l'exercice						954 514	954 514
Autres variations	17 395	48 625					66 020
Situation au 31/12/2006	1 403 395	865 655	93 110	294 387	(213 463)	954 514	3 397 599
Affectation du résultat N-1			37 053	703 999	213 463	(954 514)	
Résultat de l'exercice						146 770	146 770
Autres variations	18 461	54 215					72 676
Situation au 31/12/2007	1 421 856	919 870	130 162	998 386		146 770	3 617 044

NOTE 13 : Autres fonds propres : Avances conditionnées

€	Solde			Solde
	31/12/2006	Augmentation	Diminution	31/12/2007
Avances OSEO ANVAR*	300 257	230 000	67 564	462 693
TOTAL	300 257	230 000	67 564	462 693

*OSEO ANVAR : Agence nationale de valorisation de la recherche

Les avances conditionnées se détaillent comme suit :

	En €
Programme "ATOUT PUCE"	112 693
Programme "EURINNOV"	350 000

L'augmentation correspond à un versement sur l'aide accordée dans le cadre du programme EURINNOV (montant total de l'aide = 450 000€)

La diminution correspond à deux remboursements de 37 564€ (ATOUT PUCE) et 30 000€ (EURINNOV)

NOTE 14 : Dettes & comptes de régularisation

en €	Solde ouverture	Augmentation	Diminution	Solde fin d'exercice
Dettes fournisseurs	556 486	505 198	556 486	505 198
Dettes financières	177 422	4 051	177 422	4 051
Autres dettes	985 281	1 135 506	985 281	1 135 506
Produits Constatés d'avance	1 852 385	1 655 627	1 852 385	1 655 627
TOTAL	3 571 574	3 300 382	3 571 574	3 300 382

Les produits constatés d'avance concernent :

- La facturation des contrats de maintenance au titre de l'année 2008 pour un montant total de 1 425 417 euros.

- La facturation des projets software et hardware en cours & qui ne correspond pas à l'avancement des contrats à hauteur de 230 210 euros.

NOTE 15 : Ventilation du Chiffre d'Affaires par zone géographique & par nature

31/12/07 en €	France	Intra-communautaire	Extra - Communautaire	TOTAL
Progiciels & produits associés	1 802 144	76 361	9 796	1 888 301
Prestations de services	3 890 569	118 081	28 578	4 037 228
TOTAL	5 692 713	194 442	38 374	5 925 529

31/12/06 en €	France	Intra-communautaire	Extra - Communautaire	TOTAL
Progiciels & produits associés	1 621 014	7 840	50 084	1 678 938
Prestations de services	3 394 465	43 686	150 560	3 588 711
TOTAL	5 015 479	51 526	200 644	5 267 649

NOTE 16 : Autres produits

en €	31/12/2007	31/12/2006
Production stockée		(33 350)
Subventions d'exploitation	60 000	
Production immobilisée		5 020
Autres produits (1)	40 527	44 072
Reprises amort. & prov. Transfert (2)	363 139	257 534
TOTAL	463 666	273 275

(1) le poste correspond à un crédit de taxe professionnelle

(2) Le solde des reprises & des transferts de charges est composé de :

Reprises amort. & prov. Transfert en €	31/12/2007	31/12/2006
Reprise sur litige social	169 952	42 000
Reprise sur garantie clients	3 851	19 647
Reprise sur dépréciation stock	150 900	149 778
Reprise sur créances douteuses		809
Transfert de charges	38 436	45 300
TOTAL	363 139	257 534

NOTE 17 : Résultat financier

Les produits financiers comprennent notamment :

- Une reprise d'un montant de 442 426 euros concernant les titres de participation de notre filiale Acteos Gmbh & Co KG (Ex Cohse Gmbh) comme indiqué en note 6.

- Des produits financiers provenant des avances en compte courant de nos filiales (60 515 euros - montant détaillé par filiales en note 26)

Les charges financières sont constituées essentiellement :

- Des dotations financières concernant les avances en compte courant & prêts de nos filiales Acteos Gmbh & Co KG (ex Cohse Gmbh) et Acteos Beteiligungs (ex Acteos Gmbh) (481 763 euros - montant détaillé par filiales en note 6)

- Des charges financières provenant d'une perte sur le contrat de liquidité pour un montant de 34 250 euros

NOTE 18 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend notamment un produit sur exercice antérieur qui correspond au solde du règlement du litige avec Hans Peter Graf (116 547€)

NOTE 19 : Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

31/12/2007	en €	
Organes de direction	252 269	dont 4 031€ d'avantages en nature
TOTAL	252 269	

NOTE 20 : Résultat courant avant impôt

en €	31/12/2007			31/12/2006		
	AVANT IMPOT	IMPOTS (1)	APRES IMPOTS	AVANT IMPOT	IMPOTS*	APRES IMPOTS
Résultat courant avant impôts	(10 520)	(42 703)	32 183	856 076	(51 006)	907 082
Charges & Produits exceptionnels	114 587		114 587	47 433		47 433
participation des salariés aux fruits de l'exercice						
BENEFICE - PERTE	104 067	(42 703)	146 770	903 509	(51 006)	954 515

(1) Il s'agit d'un crédit d'impôt recherche à hauteur de 46 453€

NOTE 21 : Résultat & Capitaux propres hors évaluation fiscale dérogatoire

en €	
Impact sur le résultat	
Bénéfice net de l'exercice	146 770
+ Amortissements dérogatoires (dotations - reprises)	
+ Autres provisions réglementées (dotations - reprises)	
+ Crédit Impôt Recherche	46 453
Résultat hors incidence des évaluations dérogatoires	100 317
Impact sur les capitaux propres	
Capitaux propres 31/12/07	3 617 044
Crédit impôt Recherche	46 453
Capitaux propres hors incidence des évaluations dérogatoires	3 570 591

NOTE 22 : Situation fiscale latente

en €	A l'ouverture de l'exercice	Var.	A la clôture de l'exercice	A l'ouverture de l'exercice Créances (Dettes)	Variations nettes en résultat de l'exercice Produits (charges)	A la clôture de l'exercice Créances (Dettes)
Contribution Sociale de Solidarité	7 657	1 706	9 363	2 552	569	3 121
Effort de construction	8 625	610	9 235	2 875	203	3 078
Provisions pour risques & charges	3 851	1 502	5 353	1 284	501	1 784
Provisions sur stock	121 869	15 773	137 642	40 619	5 257	45 876
Provision sur OPVCM	0	0		0	0	0
Provision sur créances filiales	0	56 820	56 820	0	18 938	18 938
Moins Value nette à LT	523 100	(442 426)	80 674	78 465	(78 465)	0
Déficits fiscaux reportables	7 739 545	639 632	8 379 177	2 579 590	213 189	2 792 780
Ecart de valeurs liquidatives sur OPVCM	132 416	(73 421)	58 995	44 134	(24 471)	19 663
TOTAUX	8 537 063	200 196	8 737 259	2 749 519	135 721	2 885 240

NOTE 23 : Échéance des créances

ETAT DES CREANCES - en €	Montant brut	A 1 an au +	A + d'1 an
Créances rattachés à des participations	1 636 294		1 636 294
Prêts			
Autres immobilisations financières	46 501		46 501
Clients douteux ou litigieux	17 028		17 028
Autres créances clients	3 021 829	3 021 829	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	7 915	7 915	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat : impôt sur les bénéfices			
Etat : Taxe sur la valeur ajoutée	41 560	41 560	
Etat : autres impôts et taxes assimilées	204 116	46 453	157 663
Etat : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	218 081	218 081	
Charges constatées d'avance	176 796	176 796	
TOTAL GENERAL	5 370 120	3 512 634	1 857 486

NOTE 24 : Échéances des dettes

ETAT DES DETTES - en €	Montant brut	A 1 an au +	5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	4 051	4 051		
Fournisseurs et comptes rattachés	505 198	505 198		
Personnel et comptes rattachés	224 601	224 601		
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	273 751	273 751		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	539 838	539 838		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts et taxes assimilées	68 020	68 020		
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés				
Groupe et associés	2 576	2 576		
Autres dettes	26 720	26 720		
Dettes représentatives de titres prêtés				
Produits constatés d'avance	1 655 627	1 655 627		
TOTAL GENERAL	3 300 382	3 300 382		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractées associés	2 576	2 576		

NOTE 25 : Entreprises liées

En valeur brute - en €	Acteos Liban	Acteos Beteiligungs	Acteos GmbH & Co KG	TOTAL
Immobilisations financières (1)				
Participations	53 032	29 000	1 227 100	1 309 132
Autres immobilisations financières	49 765	702 847	883 682	1 636 294
Créances				
Créances clients & comptes rattachés			37 397	37 397
Autres créances				
Avances & Acomptes versés sur commandes				
Dettes				
Emprunts & dettes financières divers				
Avances & Acomptes reçus sur commandes				
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	27 605			27 605
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés				
Autres dettes				
Charges financières				
Produits financiers	3 281	34 487	22 747	60 515

(1) Une provision de 1 150 123€ a été comptabilisée sur les immobilisations financières, détaillée comme suit :
 Acteos Beteiligungs = 702 847€
 Acteos GmbH&Co KG = 447 276€

NOTE 26 : Tableau de l'effectif moyen

31/12/2007	personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres & professions supérieurs	31	
Techniciens & agents de maîtrise	12	
Employés	8	
Ouvriers		
TOTAL	50	

31/12/2006	personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres & professions supérieurs	30	
Techniciens & agents de maîtrise	11	
Employés	8	
Ouvriers		
TOTAL	48	

NOTE 27 : Eléments concernant plusieurs postes du Bilan

ACTIF - en €	Produits à recevoir	Effet de commerce	Entreprises liées
Immobilisations financières			1 766 303
Clients & Comptes rattachés	320 696	33 561	37 397
Autres Créances	58 661		
Disponibilités & Divers	1 344		
TOTAL	380 701	33 561	1 803 700

PASSIF - en €	Charges à payer	Effet de commerce	Entreprises liées
Emprunts auprès des établissements de crédit			
Emprunts & dettes financières			
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	191 019		27 605
Dettes fiscales & sociales	67 020		
Autres dettes			
TOTAL	258 039	0	27 605

Note 28 - Tableau de flux de trésorerie

€	2 007	2 006
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
RESULTAT NET	146 770	954 515
<i>Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation</i>		
Dérive de résultat et éléments non générateur de trésorerie	-1	
Dotations et reprises aux amortissements et provisions	-72 622	-914 376
Plus et moins values de cession	616	-1 899
Subventions virées au résultat		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	74 763	38 240
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	110 937	-701 188
Flux net de trésorerie généré par l'activité	185 700	-662 948
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaiss / acquisition immos incorporelles	-11 175	-16 329
Décaiss / acquisition immos corporelles	-69 762	-16 419
Encaiss / cession d'immos corp et incorp	20 327	35 660
Subventions d'investissement encaissés		
Décaiss / acquisition immos financières	-1 102 983	-480 979
Encaiss / cession immos financières	193 733	1 380 438
Remboursement avances filiale		79 937
Tréso.nette /acquisitions & cessions de filiales	-40	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-969 900	982 308
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports	72 676	66 020
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		
Dividendes versés aux minoritaires		
Variation des autres fonds propres	162 436	135 000
Encaissements provenant d'emprunts		173 946
Remboursement d'emprunts		-5 373
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	235 112	369 593
VARIATION DE TRESORERIE	-549 088	688 953
Incidences des variations de taux de change		
TRESORERIE A L'OUVERTURE	2 065 197	1 376 245
TRESORERIE A LA CLOTURE	1 516 108	2 065 197
Ecart	1	1

VMP	1 376 977	2 118 583
DONT ACTIONS PROPRES	208 518	208 518
DISPONIBILITES	348 992	155 862
CONCOURS BANCAIRES	-1 343	-730
	<u>1 516 108</u>	<u>2 065 197</u>

NOTE 29 : Composition du capital social

Catégories de titre	Nombre de titres			à la clôture de l'exercice
	à la clôture de l'exercice précédent	créés pendant l'exercice	annulés pendant l'exercice	
Actions	2 806 790	36 922	-	2 843 712

	Nombre de titres	Valeur nominale en €	Capital social en €
Composition du Capital social	2 843 712	0,5	1 421 856

NOTE 30 : Engagements hors bilan

Engagements donnés en €	31/12/2007	31/12/2006
Lettre de Crédit Stand By en faveur de Symbol (1)	350 000	350 000
Lettre de Comfort en faveur de ACTEOS Gmbh & Co KG	250 000	250 000
Clause de retour à meilleure fortune(SCI) (2)	200 814	107 940
Contrat de location (3)	331 680	276 496
Droit Individuel de Formation (4)	mémoire	mémoire
Indemnités de Fin de Carrière	136 865	156 703
TOTAL	1 269 359	1 141 139

(1) Acteos SA a fait émettre une lettre de crédit stand by en faveur de Symbol, fournisseur de notre filiale Acteos Gmbh & Co KG (ex Cohse Gmbh) valable 1 an (montant contre garantie par un compte gagé d'instruments financiers égal à 250 000 € vis-à-vis de notre organisme financier).

(2) Avenant au bail nous liant à la SCI 6 rue Duflot prévoyant une baisse provisoire du loyer avec une clause de retour à meilleure fortune (prise d'effet : 01/04/2002)

(3) Il s'agit notamment de la location du parc informatique et de la flotte automobile

(4) Suivant détail des heures indiquées en annexe "principes et méthodes utilisées"

NOTE 31 : Identité de la société mère consolidante

La société mère consolidante se trouve être notre société, ACTEOS SA, qui englobe dans le cadre d'une consolidation par intégration globale les sociétés suivantes :

- Acteos Beteiligungs (ex Acteos GmbH)

Talhofstrabe 30a
82 205 Gilching
Allemagne

- Acteos Liban

Al Plaza Shaya Center
Zalka
Beyrouth
Liban

- Acteos GmbH & Co KG (ex Cohse GmbH)

Talhofstrabe 30a
82 205 Gilching
Allemagne

XXII - RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Acteos S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

- Les notes « Principes et méthodes utilisés (§.3) » 5 et 6 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des titres de participation, et des avances et prêts aux filiales.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Les notes « Principes et méthodes utilisés (§.7) » et 14 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des encours clients et des produits constatés d'avance relatifs à la comptabilisation du chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges sociaux en cours, tel que décrit en notes « Principes et méthodes utilisés (§.6) » et 11 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction sur lesquelles se fondent ces estimations.

Contrôle interne

L'observation formulée dans notre rapport concernant les procédures de contrôle interne, nous a amenés à effectuer des contrôles substantifs étendus lorsque nécessaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Arras et Marcq en Baroeul, le 28 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes,

S.A. CAEC,

S.A. DMV,

Jean-François Potriquet

Christian de Brianson

André Mortier

XXIII - TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

	SA Cabinet Artésien d'Expertise Comptable				SA DMV (membre du réseau KPMG)			
	Montant en K€		en %		Montant en K€		en %	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
<u>Audit</u>								
- Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	41	41	100%	100%	41	41	100%	100%
- Missions accessoires								
Sous total		41	100%	100%		41	100%	100%
<u>Autres prestations</u>								
- Juridique, fiscal, social								
- Technologies de l'information								
- Audit interne								
- Autres		0				0		
Sous total	0	0			0	0		
TOTAL	41	41	100%	100%	41	41	100%	

XXIV -LISTE DES INFORMATIONS PUBLIEES OU RENDUES PUBLIQUES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

Thème	Date	Lieu de consultation
Partenariat stratégique acteos / schiever	18/01/2007	www.acteos.com
Chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2006	05/02/2007	www.acteos.com
Calendrier financier 2007	05/02/2007	www.acteos.com
Résultats annuels 2006	29/03/2007	www.acteos.com
Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2007	30/04/2007	www.acteos.com
Document de référence 2006	07/06/2007	www.acteos.com
Chiffre d'affaires du 1er semestre 2007	30/07/2007	www.acteos.com
Résultats du premier semestre 2007	03/09/2007	www.acteos.com
Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2007	30/10/2007	www.acteos.com
Chiffres d'affaires 2007	04/02/2008	www.acteos.com
Calendrier financier 2008	21/03/2008	www.acteos.com
Résultats annuels 2007	31/03/2008	www.acteos.com
Nouveau contrat de 4 M\$ aux USA	08/04/2008	www.acteos.com
Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)	17/10/2007	http://balo.journal-officiel.gouv.fr Bulletin officiel AMF
Chiffre d'affaires annuel 2006	09/03/2007	BALO
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2007	14/05/2007	BALO
Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2006	28/09/2007	BALO
Comptes consolidés 2006	14/05/2007	BALO
Chiffre d'affaires 2 ^o trimestre 2006	15/08/2007	BALO
Comptes 1 ^o semestre 2007	12/09/2007	BALO
Chiffre d'affaires 3 ^o trimestre 2007	12/11/2007	BALO
Chiffre d'affaires annuel 2007	15/02/2008	BALO

XXV - DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Nous attestons par la présente que durant toute la validité du document de référence, les documents suivants peuvent être consultés sur support physique au siège social de la société :

- les statuts, rapports, procès-verbaux d'assemblées générales;
- les informations financières pour les exercices 2005, 2006 et 2007

XXVI - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

A) RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ACTEOS

1. CAPITAL SOCIAL ET NOMBRE D' ACTIONS

Le capital de la société est statutairement de 1 421 856 €.

Le capital est divisé en 2.806.790 actions au début et en 2 843 712 actions à la fin de l'exercice 2007.

Actions d'un nominal de 0.5 € chacune.

Depuis le 1^o janvier 2008, 11 495 actions ont été créées par exercice d'options de souscription d'actions par des salariés portant le nombre total d'actions au 28 février 2008 à 2.855 207 à 0,5 € de valeur nominale . En application de l'article L 225-178 du Code de commerce, la constatation par le conseil d'administration de la société de la levée de ces options et de l'augmentation de capital correspondante ne sera réalisée que lors de la première réunion du conseil d'administration suivant la clôture de l'exercice 2008, sauf si le conseil d'administration décide une constatation anticipée.

Les résolutions présentées à l'Assemblée générale mixte du 20 juin 2008 ont été établies sur la base du capital publié au 31 décembre 2007.

2. LIBÉRATION

Les actions sont intégralement libérées.

3. CAPITAL AUTORISÉ MAIS NON ÉMIS

Voir chapitre XVII tableau récapitulatif des délégations en cours en matière d'augmentation de capital et l'utilisation de ces délégations pendant l'exercice 2007.

EVOLUTION DU CAPITAL SOUSCRIT AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission	Nombre d'actions créées	Montant cumulé		
					En capital	En titres	nominal
Exercice 2006	Levée d'options de souscription d'actions	17 395 €		34 790	1.403.395 €	2.806.790	0,5 €
Exercice 2007	Levée d'options de souscription d'actions	18 461 €		36 922	1 421 856 €	2 843 712	0,5 €
du 01.01.2008 au 29.02.2008	Levée d'options de souscription d'actions	5 747,50 €		11 495	1 427 603,50 €	2 855 207	0,5

4. TITRES NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL

Néant

5. DROITS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Sans objet

6. RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

En raison des programmes de rachat d'actions successifs mis en œuvre, ACTEOS détient au 29 février 2008 : 107 796 actions de la société, soit 3,78 % du capital. Ces actions ont été acquises en totalité en vue de la régularisation des cours par intervention systématique en contre-tendance sur le marché du titre.

Programme de rachat d'actions autorisé par l'AGM du 15 juin 2007

L'assemblée générale a autorisé, pour une période qui a commencé le 15 juin 2007 pour s'achever 18 mois après la date de l'Assemblée Générale mixte, soit le 15 décembre 2008 à faire acheter par la société ses propres actions dans la limite de 2% du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel 57 104 actions.

Cette autorisation a mis fin à l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 16 juin 2006, mise en œuvre par le conseil d'administration du 3 décembre 2004 et ayant fait l'objet d'une note d'information visée par l'AMF le 22 décembre 2004 (visa n°04-999).

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue exclusivement d'assurer l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

Par ailleurs, l'assemblée générale a décidé de limiter la part maximale du capital affectée à cet objectif à 2 % du capital social soit 57 104 actions au maximum et a décidé de fixer le prix maximum d'achat par action à 15 €.

Les achats d'actions peuvent être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière.

Toutefois, la société a précisé qu'elle n'entendait pas recourir à des produits dérivés.

La société ne peut à aucun moment détenir, directement ou par personne interposée, plus de 10 % du total de ses propres actions composant le capital social.

La société doit disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède, directement ou par personne interposée.

Une note d'information a été émise en vue de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres.

Bilan du programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale du 15 juin 2007

Dans le cadre de ce programme, il a été racheté au 28 février 2008, 123 788 actions représentant 4,35 % du capital social pour un prix moyen de 3,50 € et il a été vendu 119 975 actions représentant 4,17 % du capital social à un prix moyen de 3,37 €.

7 CAPITAL POTENTIEL

Options de Souscription d'Actions (voir chapitre XIV)

L'ensemble des options de souscription émises et en cours de validité est de 150 620 qui donnerait droit en cas d'exercice à 5,5 % du capital (5,28 % après dilution).

Options d'achat d'actions :

L'Assemblée Générale du 28 décembre 2001 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux dirigeants sociaux et aux salariés, en une ou plusieurs fois, pendant une période de 36 mois, un plan d'options d'achat d'actions dans les limites légales existantes.

Ce plan n'a pas été mis en œuvre.

Options d'achat d'actions autorisées par l'assemblée générale du 14 juin 2005. Le conseil d'administration a été autorisé par l'assemblée générale mixte du 14 juin 2005 à consentir aux dirigeants sociaux et aux salariés de la société (ou des sociétés qui lui sont liées) ou de certains d'entre eux, des options de souscription ou d'achat d'actions. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois à compter du 14 juin 2005. Aucune option d'achat n'a été accordée suite à l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 14 juin 2005.

Tableau de Synthèse des options émises

Cf Chapitre XIV Rapport spécial sur les options de souscription

8. AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS DU CAPITAL

Néant.

Participation des salariés

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article L225-102 du code de commerce représentait 0.00 % du capital social de la société (les droits de vote représentant donc 0.00 %).

9. AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS DU CAPITAL

Néant.

10. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Actionnariat de la société et droit de vote au 28 février 2008

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Joseph FEFELI	1 584 275	55,49 %	69,76%
Hubert de CANDE	22 190	0,78 %	0,50 %
SBS (1)	5 124	0,18 %	0,23 %
ETV BETEILIGUNGS (2)	203 832	7,14 %	8,98 %
Actions auto-détenues	107 796	3,78 %	0,00%
Public	931 990	32,64%	20,53%
TOTAL	2 855 207	100,00%	100,00%

(1) SIEMENS BUSINESS SERVICES GmbH est une filiale du groupe allemand SIEMENS

(2) ETV BETEILIGUNGS GmbH est un fonds d'investissement basé en Allemagne.

(3) Le nombre total de droits de vote net au 28/02/2008 est de 4 541 972 (porteur et nominatif)

Nombre approximatif d'actionnaires : 800 (source TPI du 27 avril 2001).

La fiche de présence de l'assemblée générale mixte du 15 juin 2007 faisant apparaître 5 actionnaires inscrits au nominatif qui représentaient 2.718.432 actions correspondant 3.171.625 voix. Sur les actionnaires nominatifs, trois à la connaissance de la société sont domiciliés à l'étranger.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Les principaux actionnaires de la société ne disposent pas de droits de vote différents.

Tout actionnaire disposant des titres au nominatif depuis plus de deux ans dispose d'un droit de vote double.

Droits de vote double (article 13 des statuts) : Lors du vote aux Assemblées, chaque action donne droit à une voix. L'Assemblée Générale Mixte en date du 25 mai 2000 a instauré, sous la condition suspensive de l'introduction des titres de DATATRONIC à la cote du Nouveau Marché, un droit de vote double bénéficiant

à toute action détenue nominativement par un même actionnaire depuis 2 ans au moins sous réserve que celui-ci informe expressément la société par lettre recommandée avec AR.

Cette disposition est entrée en vigueur le 5 juillet 2000. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquels il bénéficie de ce droit.

La conversion des titres au porteur ou leur transfert sauf succession ou donation familiale fait perdre à l'action les droits de vote double dont bénéficiait l'actionnaire.

A la connaissance de la société, les actions inscrites au nominatif ne font pas l'objet d'un nantissement.

Accord pouvant entraîner un changement de contrôle de la société

Néant

Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Actionnariat		Situation au 31/12/2007			Situation au 31/12/2006			Situation au 31/12/2005		
		Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Actionnaires dirigeants	Mr FELFELI	1 584 275	55,71%	69,98%	1 584 275	56,44%	67,92%	1 584 275	57,15%	66,39%
	Mr de CANDE	22 190	0,78%	0,50%	533	0,02%	0,02%	533	0,02%	0,02%
Total actionnaires dirigeants		1 606 465	56,49%	70,48%	1 584 808	56,46%	67,94%	1 584 808	57,17%	66,41%
Actions auto détenues	ATILA	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	115 296	4,16%	4,83%
	ETV	203 832	7,17%	9%	203 832	7,26%	8,74%	203 832	7,35%	8,54%
	SIEMENS	5 124	0,18%	0,23%	182 800	6,51%	7,84%	182 800	6,59%	7,66%
Porteur (public et titres au porteur)		110 563	3,89%		114 116	4,07%	Néant	87 252	3,15%	Néant
Total		2 843 712	100,00%	100,00%	2 806 790	100%	100%	2 772 000	100%	100%

Franchissement de seuil

Par courrier en date du 7 novembre 2007 la société SIEMENS a indiqué avoir franchi à la baisse le seuil de participation de 5% des droits de vote et de participation au capital (communiqué AMF du 17 octobre 2007)

11. NANTISSEMENT DE TITRES OU D'ACTIFS

Néant

12. ACTIONNAIRES DIRIGEANTS, ENGAGEMENTS DE CONSERVATION

Il n'existe pas d'engagement de conservation en cours de validité

B) MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ ACTEOS

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Place de cotation : Actions Nyse Euronext Paris - Eurolist

Code Euroclear : 7686

Code ISIN : FR0000076861

Nombre d'actions cotées : 2 843 712 (au 31.12.2007)

2. PRECISIONS SUR L'EVOLUTION DU COURS EN 2007

Historique du cours de l'action sur l'année 2007

1er semestre

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Moyenne journalière des transactions						
En nb titres	19 716	15 795	6 158	6 840	9 293	4 997
En millions €	0,105	0,084	0,0300	0,034	0,0460	0,0253
Volume des transactions						
En nb titres	433 750	315 894	135 473	129 956	204 451	104 946
En millions €	2,319	1,682	0,6520	0,654	1,022	0,531
Cours extrêmes						
Plus haut €	5,94	5,90	5,2	5,40	5,33	5,39
Plus bas €	4,5	4,61	4,49	4,7	4,72	4,65
Dernier cours d	5,04	4,87	4,81	5,36	4,86	4,91

2^{ème} semestre

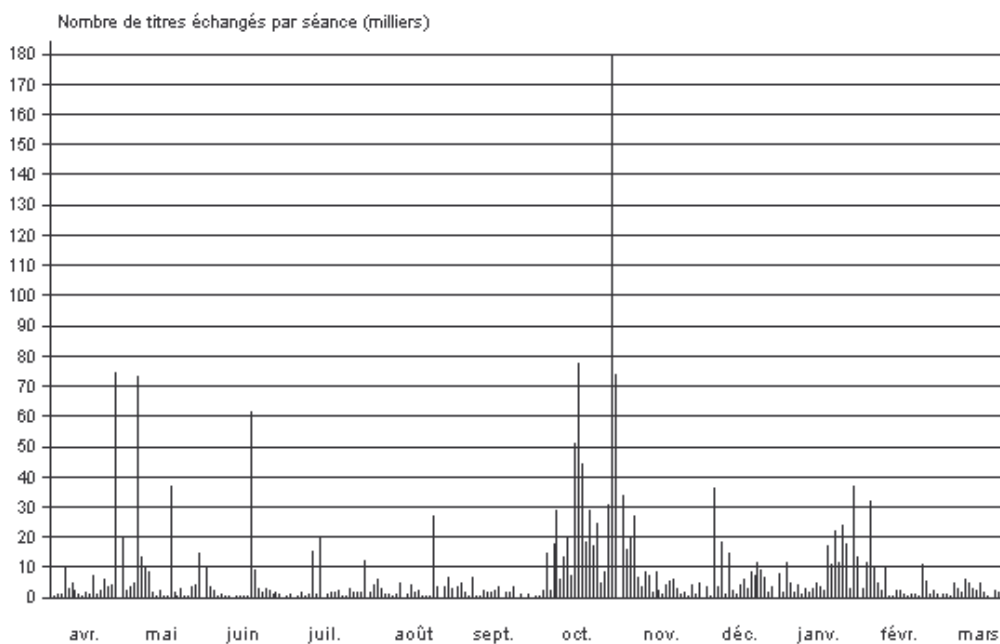
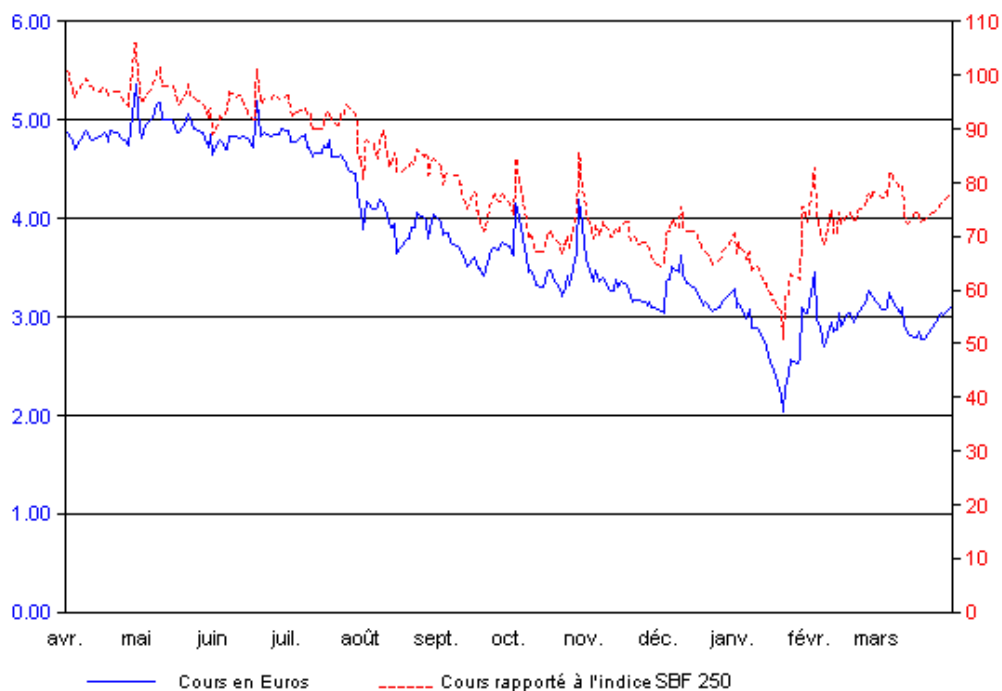
	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Moyenne journalière des transactions						
En nb titres	3 126	3 303	1 910	29 206	7 512	7 514
En millions €	0,0143	0,0132	0,007	0,108	0,0258	0,0248
Volume des transactions						
En nb titres	68 774	75 970	38 203	671 727	165 260	142 763
En millions €	0,315	0,304	0,141	2,483	0,5680	0,4710
Cours extrêmes						
Plus haut €	4,90	4,6	4,08	4,39	3,84	3,70
Plus bas €	3,96	3,51	3,40	3,13	3	2,96
Dernier cours d	4,12	4,05	3,75	3,95	3,09	3,23

(Source EURONEXT – Statistiques mensuelles du titre – Brochure aux émetteurs)

Historique du cours de l'action sur les 3 premiers mois 2008

	Janvier	Février	Mars
Moyenne journalière des transactions			
En nb titres	9 404	4 847	2 338
En millions €	0,0248	0,0149	0,0069
Volume des transactions			
en nb titres	206 881	101 779	44 418
En millions €	0,546	0,313	0,1310
Cours extrêmes			
Plus haut €	3,36	3,46	3,24
Plus bas €	1,83	2,61	2,72
Dernier cours d	3,03	3,16	3,09

3. EVOLUTION DU COURS SUR LES 12 DERNIERS MOIS



4. CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Un contrat d'animation et de liquidité a été conclu pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction le 1er juillet 2003 avec la société PORTZAMPARC et ce conformément aux normes AFEI.

C) DIVIDENDES

1. DIVIDENDES PAYÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Néant

2. DÉLAI DE PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Tout dividende non réclamé dans un délai de 5 ans à compter de sa date de mise en paiement est prescrit et doit être reversé à l'Etat (Code du domaine de l'état art. L. 27 et R. 46)

3. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES ENVISAGÉE POUR L'AVENIR

ACTEOS envisage pour l'avenir la distribution d'un dividende dès lors que les résultats distribuables le permettront. La société entendant s'autofinancer, le dividende portera sur la fraction du résultat distribuable excédant l'augmentation du besoin en fonds de roulement généré par son développement.

XXVII - NOTE D'INFORMATION RELATIVE AU DESCRIPTIF DE PROGRAMME DE RACHAT

Nouveau programme de rachat soumis au vote des actionnaires lors de l'AGM du 20 juin 2008

Le programme de rachat d'actions propres de la société ACTEOS pour les besoins exclusifs d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI a été autorisé par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2007 pour une durée de 18 mois.

Les caractéristiques principales de ce programme actuellement en cours sont les suivantes :

- Titres concernés : actions,
- Pourcentage de rachat maximum accordé par l'assemblée générale mixte de la société en date du 15 juin 2007 : 2% du capital social, soit 55.440 actions au maximum.
- Prix d'achat unitaire maximum demandé par action 15 euros.
- L'objectif de ce programme est exclusivement d'assurer l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.
- Début et durée du programme : 15 juin 2007 pour s'achever 18 mois après la date de l'assemblée générale mixte du 15 juin 2007 soit le 14 décembre 2008.

Un nouveau programme de rachat d'actions propres de la société ACTEOS va être soumis au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale mixte du 20 juin 2008 ; ce nouveau programme venant se substituer au programme voté par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2007.

▪ **Nombre de titres et part du capital que la société ACTEOS détient directement ou indirectement sur ses propres titres :**

- Nombre de titres : 107 796 au 29 février 2008
- Part du capital : 3.78 % au 29 février 2008

▪ **Répartition par objectifs des titres de capital détenus au 29 février 2008**

- Animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI 35 689 actions.
- Attribution d'options d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites aux membres du personnel salarié de la société ou de sociétés liées en application de l'article L 225-180 du Code de Commerce ou aux mandataires sociaux, selon les dispositions incluses du Code de Commerce : Aucune action gratuite n'a été distribuée durant l'exercice 2007.

▪ **Le ou les objectifs du programme de rachat correspondant aux dispositions du règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003 ou aux pratiques de marché admises par l'AMF**

L'objectif du programme soumis à l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 20 juin 2008 est exclusivement d'assurer l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

▪ **La part maximale du capital, le nombre maximal et les caractéristiques des titres que l'émetteur se propose d'acquérir ainsi que le prix maximum d'achat**

Le pourcentage de rachat maximum demandé à l'assemblée générale mixte de la société ACTEOS du 20 juin 2007 est de 2 % du capital social, soit 57 108 actions ordinaires au maximum et ce compte tenu du nombre d'actions formant le capital social de la société au 31 décembre 2007.

Le prix d'achat maximum demandé est de 15 euros par actions.

▪ **La durée du programme de rachat**

Le programme, dont le vote est demandé à l'assemblée générale mixte du 20 juin 2008, débuterait le 20 juin 2008 pour s'achever 18 mois après la date de l'assemblée générale mixte du 20 juin 2008. Il se substituerait au programme de rachat actuellement en cours qui a été autorisé par l'assemblée générale mixte de la société ACTEOS le 15 juin 2007.

▪ **Les opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, sur un marché réglementé ou hors marché, en distinguant, les opérations effectuées au comptant et par l'utilisation de produits dérivés, et les positions ouvertes, dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2007 jusqu'au jour de la publication du document de référence.**

	Flux bruts cumulés *		Positions ouvertes au jour de dépôt du document de référence **	
	Achats	Ventes		
Nombre de titres	123 789	119 992	Call achetés Put vendus Achats à terme	Call achetés Put vendus Ventes à terme
Echéance maximale moyenne	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction	3,50	3,37	Néant	Néant
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants	433 761	404 140	Néant	Néant

* Les flux bruts cumulés comprennent les opérations d'achat et de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.

** Les positions ouvertes comprennent les achats ou ventes à terme non échus ainsi que les options d'achat et les options de vente non exercées.

La société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions et par ailleurs, il n'y a pas de positions ouvertes sur produits dérivés.

INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent rapport annuel :

Exercice 2006 :

Sont inclus dans le rapport annuel sur l'exercice 2006 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 07 juin 2007 :

- les états financiers 2006 établis selon les normes comptables internationales en vigueur en 2005,
- l'analyse des résultats 2006,
- le rapport du président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne,
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la société ACTEOS et le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
- le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne,

Exercice 2005 :

Sont inclus dans le rapport annuel sur l'exercice 2005 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 juin 2006 :

- les états financiers 2005 établis selon les normes comptables internationales en vigueur en 2005,
- l'analyse des résultats 2005,
- le rapport du président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne,
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la société ACTEOS et le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
- et le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne

TABLEAU DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Le rapport annuel étant enregistré comme document de référence visé par l'Autorité des Marchés Financiers, ce tableau indique, pour chacune des rubriques prévues par cette réglementation, les numéros de page où figurent les renseignements demandés.

I – PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Personnes responsables du document de référence	p 5
1.2 Déclaration des personnes responsables du document	p 5

II- CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Coordonnées des contrôleurs légaux des comptes	p 5 à 6
2.2 Démission	Non applicable

III – INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1 Informations financières historiques	p 8
3.2 Informations sélectionnées pour les périodes intermédiaires.....	Non applicable

IV – FACTEURS DE RISQUES

V – INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la société	p 13 à 14
5.1.1 Raison sociale et nom commercial	p 9
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	p 9
5.1.3 Date de constitution et durée de vie	p 9
5.1.4 Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	p 9
5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités.....	p 13 à 14
5.2 Investissements	
5.2.1 Principaux investissements réalisés	p 14 à 15
5.2.2 Principaux investissements en cours.....	p 14
5.2.3 Principaux investissements que la société compte réaliser à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	p 14

VI – APERCU DES ACTIVITES

6.1 Principales activités.....	p 16 à 23
6.1.1 Nature des opérations de la société et principales activités.....	p 16 à 23
6.1.2 Nouveau produit et / ou service	p 16 à 23
6.2 Principaux marchés	p 25 à 26
6.3 Evènements exceptionnels	p 27
6.4 Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	p 40 à 41
6.5 Position concurrentielle	p 26 à 27

VII – ORGANIGRAMME

7.1 Description du groupe.....	p 30
7.2 Liste des filiales importantes (nom, pays d'origine et pourcentage de capital) p 30 à 31	

VIII – PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....

8.1 Immobilisation corporelle importante ou planifiée.....	Non applicable
8.2 Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par la société de ces immobilisations.....	Non applicable

IX – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 Situation Financière	p 31 à 33
9.2 Résultat d'exploitation.....	p 31 à 33
9.2.1 Facteurs importants.....	p 32
9.2.2 Raison des changements importants du chiffre d'affaires	Non applicable
9.2.3 Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique ou budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la société	Non applicable

X – TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Capitaux à court et long terme	p 83 à 99 et 108 à 128
10.2 Source et montant des flux de trésorerie, description des flux de trésorerie..	p 86-127
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	p38- 39
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influencé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations	Non applicable
10.5 Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements aux points 5.2.3 et 8.1	Non applicable

XI – RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES..... p 39-40-41**XII – INFORMATION SUR LES TENDANCES**

12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date d'enregistrement du document	Non applicable
12.2 Tendance, incertitude ou demande ou tout engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'entreprise, au moins pour l'exercice en cours	Non applicable

XIII – PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

13.1 Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles la société a fondé sa prévision ou son estimation	Non applicable
13.2 Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	Non applicable

XIV – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 Informations sur les organes d'administration et de direction	
14.1.1 Conseil d'administration	p43 à 46
14.1.2 Sanctions applicables aux administrateurs et aux dirigeants	p49-50
14.2 Conflits d'intérêt.....	p 46

XV – REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 Montant de la rémunération et avantages	p 48
15.2 Montant des sommes provisionnées pour le versement de pension, de retraite ou d'autres avantages	p 48

XVI – FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Mandats.....	p 46-47
16.2 Contrats de service.....	p 48
16.3 Comité de l'audit et comité de rémunération.....	p 59 à 61
16.4 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	p 44

XVII – SALARIES

17.1 Nombre de salariés, répartition par type d'activité et par site	p 51
17.2 Participations et stocks options.....	p 42-43 - 77
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la société	p 42

XVIII – PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Principaux actionnaires.....	p 45 – 145 - 152
18.2 Notion de droits de vote différents	p 41-137

RENSEIGNEMENTS DIVERS SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANTE**ACTEOS**

2-4 rue Duflot
F-59100 ROUBAIX
T. : + 33 (0)3 20 11 44 64
F. : + 33 (0)3 20 11 44 65

Internet : www.acteos.com
Email : acteos@acteos.com
N° T VA : FR 36 662 049 840

Président Directeur Général : Joseph FEFELI
Directeur Général Délégué : Hubert de CANDÉ

ACTEOS GmbH & Co KG (anciennement dénommée COHSE)

Talhofstrasse, 30a
D-82205 GILCHING
T. : + 49 (0)8105 3851 0
F. : + 49 (0)8105 3851 12

Internet : www.acteos.com
Email : acteos@acteos.com
N° T VA : DE 128219444

Co-gérants : Joseph FEFELI, Dieter NEUMANN

ACTEOS Beteiligungs GmbH

Talhofstrasse 30a.
D-82205 GILCHING

T. : + 49 (0)8105 3851 0
F. : + 49 (0)8105 3851 12
N° T VA : DE 222776854

Gérant : Joseph FEFELI

ACTEOS Liban SARL

Al Shaya Plaza Center
Zalka
Beyrouth
Liban

T. : + 961.1.871134
F. : + 961.1.871137
N° T VA : 601 631 1082

Gérant : Joseph FEFELI

GLOSSAIRE

Chaîne logistique

Ensemble de moyens de transport, de manutention, de convoyage et de systèmes d'information mis en œuvre pour mouvoir les produits et réguler les flux.

Editeur de progiciels

Concepteur et réalisateur de progiciels.

GPS

Système de localisation par satellite

GSM

Système de communication cellulaire.

Intégration de solutions

Maître d'œuvre dans la mise en place de solutions informatiques.

Progiciels

Logiciels standards fortement configurables.

SCE

Supply Chain Execution : exécution de la chaîne logistique.

SCM

Supply Chain Management : gestion de la chaîne logistique. Concept qui décrit l'ensemble des outils matériel et logiciel à mettre en œuvre pour garantir la disponibilité totale des produits aux consommateurs à moindre coût.

NOTES :